

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
Mme LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE À
HÔTEL DELTA
2685, RUE KING OUEST
SHERBROOKE (QUÉBEC)

Montréal, le 20 février 2020

Volume 30

JEAN LAROSE & DIANE BEAUCHAMP
Sténographes officiels

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
SERVICE DE POLICE DE SHERBROOKE STÉPHANE CÔTÉ DANNY McCONNELL VINCENT FONTAINE	4
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES NADIA ROUSSEAU	67
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, FACULTÉ DE DROIT CARMEN LAVALLÉE	119
TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION INTERORDRES EN ÉDUCATION MARIE-FRANCE BÉLANGER MARTIAL GAUDREAU JOSIANE BERGERON	179

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Bonjour tout le monde. Alors nous débutons
8 la journée en recevant monsieur Danny McConnell,
9 qui est directeur du Service de police de
10 Sherbrooke, bienvenue. Nous avons... il est
11 accompagné de monsieur Stéphane Côté, qui est
12 sergent à la surveillance du territoire, bienvenue.
13 Et monsieur Vincent Fontaine, qui est sergent-
14 détective aussi sur le territoire de Sherbrooke.
15 C'est bien ça? Bienvenue, Messieurs.

16 Alors durant votre témoignage, on va
17 aborder ensemble les enjeux entourant la
18 collaboration entre les corps de police, le Service
19 de protection de la jeunesse, notamment quand on
20 parle beaucoup de l'application de l'entente
21 multisectorielle relative aux enfants victimes
22 d'abus sexuels, mauvais traitement physiques ou
23 absence de soins. Alors on a bien hâte de discuter
24 avec vous. On a soixante (60) minutes ensemble. Tel
25 que suggéré, quinze (15) minutes de présentation,

1 ensuite échange avec les commissaires. Ça vous va?

2 M. DANNY McCONNELL :

3 Tout à fait.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 J'aime ça, donner des ordres à la police! Excusez-
6 moi. Bon. Coupez ça s'il vous plaît, là. Alors on
7 revient à notre sérieux avant de... avant de vous
8 laisser la parole, je vais demander au greffier de
9 vous assermenter et on reprend notre sérieux
10 pendant ce temps-là.

11

12 SERVICE DE POLICE DE SHERBROOKE

13

14 **STÉPHANE CÔTÉ,**

15 **DANNY McCONNELL,**

16 **VINCENT FONTAINE,**

17 (Sous serment)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maintenant la parole est à vous et merci encore
21 d'être avec nous ce matin.

22 M. DANNY McCONNELL :

23 Merci, Madame la Présidente. Alors d'abord, le
24 Service de police de Sherbrooke tient à remercier
25 la Commission de nous donner l'opportunité de

1 s'exprimer, d'exprimer nos préoccupations pour
2 l'amélioration de certaines pratiques avec notre
3 partenaire, qui est la Direction de la protection
4 de la jeunesse.

5 Alors question de se présenter un petit
6 peu, le Service de police de Sherbrooke est un
7 service de police de niveau 2 et compte deux cent
8 soixante-deux (262) policiers et policières à son
9 actif et il dessert une population générale
10 d'environ cent soixante-neuf mille (169 000)
11 habitants à Sherbrooke, plus environ quarante mille
12 (40 000) étudiants répartis sur deux universités et
13 trois collèges.

14 Le Service police compte parmi ses équipes
15 dix (10) sergents-détectives formés pour enquêter
16 les crimes à caractère sexuel, dont les dossiers
17 d'abus et de maltraitance envers les mineurs. Ils
18 sont supervisés par un lieutenant-détective et en
19 deux mille dix-neuf (2019) la Division des enquêtes
20 criminelles a traité quatre-vingt-sept (87)
21 dossiers d'entente multisectorielles impliquant
22 cent soixante-quatre (164) jeunes de moins de dix-
23 huit (18) ans. Le Service de police est fier de
24 compter parmi ses membres Kanak, le premier chien
25 de soutien émotionnel au Québec. Et depuis les

1 quatre dernières années, il nous accompagne
2 justement pour un meilleur service auprès de ces
3 jeunes-là, pour faciliter les entrevues cognitives
4 notamment. Nous avons également un bureau du CAVAC
5 dans nos locaux, où une intervenante y est
6 attitrée. Cette proximité facilite l'échange
7 d'informations entre les policiers et cet organisme
8 fait en sorte que les victimes reçoivent l'aide le
9 plus rapidement possible.

10 Le territoire de la Ville de Sherbrooke
11 dénombre trois centres d'hébergement pour les
12 mineurs. Alors on va vous parler régulièrement du
13 Centre Val-du-Lac, le Foyer Kelly, ainsi que le
14 Foyer l'Horizon. Nous sommes appelés à intervenir
15 très souvent à ces endroits-là. D'ailleurs, nos
16 patrouilleurs ont rédigé deux cent soixante-dix-
17 huit (278) dossiers provenant de ces trois centres
18 et de ça, cent cinquante huit (158) concernant des
19 fugues.

20 Au Service de police, nous apprécions
21 l'excellente collaboration avec la Direction de la
22 protection de la jeunesse, mais certains points
23 demeurent à améliorer pour une réponse optimale
24 auprès de la clientèle, de cette clientèle-là,
25 alors notamment par rapport aux délais, la

1 confidentialité et la communication qui, selon
2 nous, seraient des choses à améliorer.

3 Alors le Service de police de Sherbrooke
4 présente donc ce mémoire dans le but constructif
5 d'offrir à la Commission un éclairage sur nos
6 interventions mutuelles et au partenariat avec la
7 Direction de la protection de la jeunesse. Ça jette
8 un peu vers où on voudrait aller avec vous
9 aujourd'hui.

10 Alors chaque année, le Service de police
11 signale à la DPJ de nombreuses situations où il est
12 permis de croire que la sécurité et le
13 développement d'enfants sont compromis. Dans tous
14 les cas de signalement, nous n'obtenons que très
15 rarement un retour des actions prises. On pourra en
16 rediscuter un peu plus tard.

17 Certains signalements faits par les
18 policiers et par d'autres témoins mènent à un
19 déclenchement d'une entente multisectorielle
20 notamment. Dans ce cas précis, nous notons que les
21 délais entre le jour du signalement et l'ouverture
22 officielle de l'entente multisectorielle peut, à
23 l'occasion, poser problème lors de l'enquête
24 policière. Il n'est pas rare qu'une situation
25 aurait dû être prise en charge rapidement par un

1 enquêteur pour préserver les preuves nécessaires ou
2 les pistes d'enquête, par exemple les photos de
3 blessures, les versions des impliqués, les scènes
4 de crime, les troussees medico-légales, pour ne
5 nommer que ceux-là. Le délai augmente le risque que
6 les enquêteurs perdent ces éléments de preuve-là,
7 que les versions des témoins soient contaminées ou
8 que les versions des victimes en question soient
9 influencées.

10 Il arrive qu'une intervenante ou un
11 intervenant ouvre une entente multisectorielle
12 seulement le lendemain afin de pouvoir rencontrer
13 les parents avant les policiers et ainsi avoir plus
14 de chance d'obtenir une version préliminaire des
15 parents. Ce qui n'est pas tout à fait l'idéal dans
16 certains cas.

17 Alors les patrouilleurs du Service de
18 police et intervenants de première ligne sont
19 souvent confrontés à des situations où ils
20 deviennent des témoins oculaires de maltraitance
21 envers les enfants et les faits qu'ils doivent
22 mentionner à la DPJ sont nombreux et contemporains.
23 Lorsqu'ils font des signalements à la DPJ, on leur
24 demande de divulguer toutes les informations sur la
25 famille et les enfants impliqués, que détient le

1 Service de police. Les patrouilleurs effectuent de
2 nombreux signalement chaque année, mais reçoivent
3 peu ou pas de suivi par la suite.

4 Sans empiéter sur la confidentialité - ce
5 qui est important - et les démarches que doivent
6 effectuer les intervenants de la DPJ, les
7 patrouilleurs doivent estimer qu'être informé de la
8 conclusion du signalement contribue à saisir toute
9 l'importance de chaque petit signalement, sans
10 égard au temps que cela pourrait prendre. Ça peut
11 prendre un certain temps avant qu'ils puissent nous
12 le signaler, mais ce serait quand même bien qu'on
13 ait un suivi pour de meilleures interventions
14 ultérieures. Le Service de police gagnerait en
15 efficacité de connaître les conclusions des actions
16 prises par la DPJ, mieux que de penser aux
17 interventions futures de récidive et de fugue, que
18 les patrouilleurs pourraient ainsi avoir avec la
19 victime, ils pourraient ainsi adapter leurs
20 interventions avec les informations qu'ils ont en
21 main.

22 Généralement, nous avons une très bonne
23 collaboration avec la DPJ. Au cours des dernières
24 années, nous avons mis sur pied quelques procédures
25 pour rendre le travail plus efficace. Premièrement,

1 nous avons conclu une entente en ce qui concerne
2 les fugues du centre d'hébergement de Val-du-Lac,
3 dont je vais vous parler tantôt. Et un protocole
4 d'entente a été conclu pour faciliter le partage
5 d'informations lorsqu'il existe des motifs de
6 croire qu'une fugue est reliée aux gangs de rue. Un
7 protocole pour, justement, faciliter ces échanges
8 d'informations-là en lien avec la confidentialité.

9 Sur le territoire desservi par notre
10 service, on dénombre en deux mille dix-neuf (2019)
11 deux cent soixante-et-un (261) dossiers de fugues
12 ou de disparitions de jeunes de moins de dix-huit
13 (18) ans. De ce nombre, environ soixante pour cent
14 (60 %) ont fugué ou disparu du centre jeunesse Val-
15 du-Lac, que je vous mentionnais plus tôt. Étant
16 donné le nombre élevé et sans diminuer l'importance
17 ou le risque des fugues, il devenait important
18 d'évaluer l'urgence d'intervention pour le Service
19 de police.

20 Ainsi, dans le cas où le jeune a quatorze
21 (14) ans et plus et qu'il ne présente aucun danger
22 particulier, l'intervenant va consacrer la
23 répartition... va contacter la répartition du
24 Service pour faire ouvrir un dossier. Il va ensuite
25 télécopier les documents au poste de police. Le

1 rapport sera alors complété par un officier ou un
2 patrouilleur. Il s'agit là d'une très grande
3 majorité des fugues qu'on a à faire. On vous a mis
4 en annexe quelques statistiques par rapport aux
5 fugues, le temps des fugues de zéro journée, une
6 journée, deux journées, le temps que... le retour
7 au centre. Alors le rapport sera alors complété par
8 un officier ou un patrouilleur. Il s'agit là de la
9 très grande majorité des rapports. Si le jeune a
10 moins de quatorze (14) ans ou s'il présente un
11 danger pour lui-même ou pour autrui, l'intervenant
12 contacte le service de police en demandant à parler
13 au sergent du poste pour signaler immédiatement la
14 fugue et pour que des démarches soient entreprises
15 le plus tôt possible pour localiser le jeune.

16 Alors si on parle de jeune de moins de
17 quatorze (14) ans, il y a un contact verbal qui se
18 fait avec la police, pas juste un signalement par
19 écrit, pour s'assurer d'avoir toutes les
20 informations disponibles et possibles pour le
21 retour... ou retrouver le jeune en question.

22 Cette façon de fonctionner permet de
23 déployer les ressources nécessaires sur les
24 disparitions que sont les fugues les plus urgentes.
25 A l'heure actuelle, les intervenants et les

1 éducateurs n'ont pratiquement pas de pouvoir pour
2 retenir physiquement un jeune qui veut fuguer de
3 leur établissement. Ils peuvent seulement le faire
4 si le jeune a moins de quatorze (14) ans ou s'il
5 présente un danger pour lui ou pour autrui.

6 Dernièrement, des mesures d'empêchement ont été
7 mises en place au sein du Centre jeunesse. Elles
8 donnent le pouvoir aux intervenants de retenir
9 physiquement un jeune, s'ils ont des motifs de
10 croire pour sa santé ou sa situation pourrait être
11 problématique pour lui ou pour autrui.

12 Cela crée un paradoxe chez le patrouilleur,
13 surtout lorsqu'il doit localiser un fugueur, alors
14 que l'intervenant venait tout juste de lui parler
15 et qu'il l'a regardé se sauver du centre. Le fait
16 de donner plus de pouvoirs aux intervenants
17 diminuerait grandement le nombre de fugues et les
18 risques qui y sont rattachés. La DPJ semble
19 craintive à nous donner de l'information concernant
20 les fugueurs, même lorsqu'il s'agit de cas
21 prioritaires. Des détails importants comme les
22 dépendances à certaines drogues, maladie mentale ou
23 les risques de comportement violent sont des
24 éléments souvent omis lors du signalement, qui
25 permettent d'adapter l'intervention et/ou de la

1 prioriser.

2 Dans les cas où les patrouilleurs ne
3 retrouvent pas les fugueurs rapidement, le dossier
4 est assigné à un enquêteur pour par la suite
5 prendre des démarches. Ceux-ci sont conscients que
6 les motifs d'urgence ne sont pas tout le temps
7 présents sur les formulaires. Alors il est
8 important de mentionner que les critères d'urgence
9 bien répertoriés dans le dossier permettraient à
10 l'enquêteur de faire de nombreuses démarches auprès
11 des partenaires, qui exigent de connaître l'urgence
12 de la situation.

13 Par exemple, l'enquêteur aura accès à
14 diverses données cellulaire en urgence, aux données
15 de localisation du compte Facebook, aux
16 informations disponibles sur Snapchat, etc.
17 Malheureusement, il arrive souvent que la personne
18 qui avise le Service de police d'une fugue n'est
19 pas au courant des informations précises sur le
20 jeune en question.

21 Un agent de la section de la sécurité des
22 milieux chez nous se rend disponible pour les
23 jeunes qui quittent le Centre jeunesse à la fin de
24 leur condamnation. Ainsi, un intervenant du Centre
25 jeunesse l'accompagne pour rencontrer le policier

1 au poste. Le but de cette rencontre est d'informer
2 le jeune des nouvelles réalités qu'il va affronter
3 et des possibles embûches auxquelles il sera
4 confronté. Cette rencontre sert également à laisser
5 une impression positive du jeune concernant les
6 policiers. Chaque année, nous rencontrons environ
7 vingt (20) jeunes comme ça et cette pratique-là, je
8 ne sais pas si elle est connue dans l'ensemble des
9 services de police, mais pour nous c'est une belle
10 façon de faire une transition entre le moment où il
11 quitte le Centre jeunesse vers la vie de tous
12 les jours dans la rue.

13 En deux mille dix-neuf (2019), comme
14 mentionné dans le préambule, le Service de police a
15 ouvert quatre-vingt-sept (87) dossiers
16 opérationnels dans le cadre d'ententes
17 multisectorielles au cours desquelles un ou
18 plusieurs enfants ont été rencontrés par un
19 sergent-détective. La plupart de ces enfants ont
20 été rencontrés lors d'une entrevue filmée dans un
21 local prévu à cette fin au Service de police de
22 Sherbrooke. L'utilisation du chien de soutien Kanak
23 par les enquêteurs est toujours encouragée en
24 entrevue lorsque sa présence est jugée apaisante
25 pour l'enfant. Nos installations permettent

1 d'accueillir une famille complète dans un local
2 spécialement aménagé. Alors il y a des télévisions,
3 des jeux, des jouets, etc. pour, justement, rendre
4 l'environnement adéquat aux familles et aux jeunes
5 enfants afin que ceux-ci puissent conserver un
6 souvenir positif, malgré un contexte difficile.

7 J'ai des photos qu'on a mis en annexe, là,
8 du local en question, pour vous donner une idée
9 qu'est-ce que ça a l'air. Pour que ce soit le plus
10 accueillant possible dans une situation qui est
11 souvent difficile à vivre pour le jeune.

12 La DPJ avise le Service de police de
13 Sherbrooke en communiquant des renseignements sur
14 la situation de l'enfant sous deux formes.
15 Premièrement, il peut agir... il peut s'agir d'une
16 divulgation policière. Elle est avisée, comme par
17 exemple lorsque la DPJ est avisée qu'un jeune a
18 subi une agression sexuelle d'une personne qui
19 n'est pas de son entourage, par exemple une
20 connaissance à l'école. La divulgation policière
21 est alors envoyée au Service de police par
22 télécopieur, car aucune entente multisectorielle
23 sera déclenchée. Nous ne connaissons pas les règles
24 exactes de la DPJ quant à la divulgation policière,
25 mais il arrive que la DPJ ne nous signale pas un

1 événement par une divulgation policière. Nous
2 l'apprenons souvent dans le cadre d'une autre
3 enquête.

4 L'autre option de communication avec le
5 Service de police c'est le déclenchement de
6 l'entente multisectorielle dans les cas où
7 l'abuseur réside dans le milieu de vie de la
8 victime ou qu'il s'agit d'une personne en situation
9 d'autorité sur l'enfant. Alors le déclenchement de
10 l'entente multisectorielle a pour effet d'ouvrir
11 les canaux de communication et dans les cas... la
12 DPJ et l'enquêteur seront en mesure d'obtenir
13 souvent verbalement certaines informations des
14 intervenants qui sont en lien direct avec
15 l'enquête. Souvent on peut parler avec
16 l'intervenant, on a les informations verbales, mais
17 pour obtenir des autorisations par écrit, il faut
18 sortir un mandat pour aller chercher des
19 informations écrites, alors qu'on les a. Ce qui
20 occasionne des délais importants dans le traitement
21 du dossier.

22 Il y a... non, il n'y a pas juste au niveau
23 des... des plaintes ou des signalements au niveau
24 sexuel, mais il y a aussi des signalements au
25 niveau des... des abus physiques, qui est cependant

1 pas aussi clair que les signalements pour des
2 infractions sexuelles. Alors il arrive que des cas
3 de correction physique parentale, dans la grande
4 majorité de ces cas ces gestes ne sont jamais
5 judiciarisés puisque le DPCP juge inopportun de
6 poursuivre. On comprend que c'est difficile pour un
7 jeune de venir témoigner contre ses propres parents
8 dans une situation d'abus physique.

9 Alors nous, ce qu'on... je résume un peu le
10 paragraphe en disant que ce serait peut-être bon de
11 voir en quelque part comment... il y aurait une
12 façon sécuritaire pour les enfants d'exclure
13 d'emblée la procédure criminelle dès le départ,
14 afin que soient mises en place des mesures de
15 protection davantage. Nous offrons des pistes de
16 réflexion à la Commission, où on pense qu'on
17 devrait, au niveau de l'abus physique, revoir un
18 peu comment on peut fonctionner pour une meilleure
19 couverture de ce genre d'intervention-là.

20 Je vais aller un peu plus rapidement parce
21 que le temps s'écoule rapidement et on pourra
22 répondre davantage aux questions, mais j'aimerais,
23 si vous êtes d'accord, vous avez tous devant vous
24 notre mémoire. J'aimerais aller avec les
25 recommandations, si vous me permettez rapidement,

1 par rapport à ça.

2 Il y a l'aspect formation et soutien je
3 pense qui est assez important à la page 11, si vous
4 avez encore le document devant vous. Où il n'est
5 pas rare qu'un enquêteur débute son enquête lors
6 d'un déclenchement d'une enquête multisectorielle
7 et qu'en cours d'enquête il découvre que les
8 policiers sont intervenus avec les impliqués, que
9 les parents ont consulté un médecin, que la
10 direction de l'école était au courant et qu'une
11 seule de ces personnes a pris le temps de signaler
12 la situation de l'enfant à la DPJ. Pourtant, toutes
13 ces personnes avaient les obligations légales de le
14 faire.

15 Nous sommes portés à conclure que la Loi
16 sur la protection de la jeunesse et les articles
17 qui traitent de l'obligation de signalement par les
18 professionnels n'est pas totalement comprise et
19 mériterait peut-être un rappel.

20 On vous parle de SIAM, une pratique qui est
21 mise en place... un Service intégré aux abus et
22 maltraitance dans la région de Québec. Je sais que
23 vous avez déjà parlé avec les gens de Québec, donc
24 je n'irai pas plus là-dessus, mais seulement de
25 dire que ce serait une pratique vraiment

1 intéressante à exporter dans les régions notamment.

2 Alors si vous me permettez d'aller vers les
3 pistes de réflexion et les recommandations
4 générales à la page 13. À ce moment-là, nous, on
5 vous suggère... en fait on vous propose des choses.
6 Soit notamment d'amender l'article 19 de la Loi sur
7 la santé et les services sociaux afin de considérer
8 les organisations policières comme des exceptions,
9 pour faciliter la communication et optimiser nos
10 services dans une mission commune de prévention et
11 d'accompagnement pour la protection de nos jeunes.

12 On a tous, comme policiers, déjà prêté
13 serment, on est tenu par ces serments-là, on a de
14 la discrétion notamment. Alors ces échanges
15 d'information-là, on ne comprend pas pourquoi nous,
16 comme policiers, quand la DPJ nous communique, on
17 fournit toutes les informations, tout ce qu'on peut
18 avoir sur le jeune, pour son bien, on le fournit à
19 la DPJ. Mais le retour n'est pas tout à fait la
20 même chose. Juste peut-être... on ne comprend peut-
21 être pas nécessairement l'enjeu, pour la DPJ, de ne
22 pas nous les fournir, mais on pense qu'aujourd'hui
23 c'est une belle tribune pour en discuter.

24 Réduire les délais entre le signalement et
25 la divulgation policière, afin de préserver au

1 maximum l'intégrité de l'enquête et des procédures
2 judiciaires. Développer une façon, pour la DPJ, de
3 donner un retour plus détaillé aux signalants
4 professionnels ou provenant d'une institution
5 (policier, médecin), afin d'informer de la
6 conclusion de son signalement, de sorte qu'il n'ait
7 pas l'impression de signaler pour rien, et de
8 permettre une meilleure intervention future. Parce
9 qu'on vit de la récurrence, Madame la Présidente,
10 dans ça, c'est évident. Souvent les jeunes, on les
11 revoit. Alors si on avait un meilleur suivi on
12 pourrait peut-être intervenir d'une meilleure
13 façon.

14 Généraliser les protocoles d'échange
15 d'informations entre la DPJ et les services de
16 police et y inclure d'autres motifs que les gangs.
17 Alors ce qu'on vous suggère en annexe, c'est le
18 protocole qu'on a mis en place pour un échange
19 d'informations, notamment dans le cas de gangs de
20 rue, peut-être élargir cette façon de faire-là, qui
21 est peut-être un exemple ou une piste de solution
22 pour débiter ça. Et faire l'inventaire des
23 protocoles dans la province afin d'uniformiser les
24 bonnes pratiques. En fait, on préconiserait peut-
25 être une approche nationale, une façon unique de

1 travailler avec les jeunes dans l'échange
2 d'informations notamment.

3 Permettre aux policiers d'obtenir
4 légalement, sans autorisation judiciaire, certains
5 documents de la DPJ qui relèvent de l'enquête en
6 cours, dans le cadre d'une entente
7 multisectorielle. Faire un rappel, former et
8 éduquer le personnel policier, les ordres
9 professionnels, ainsi que le public en général sur
10 l'obligation de signaler et les autres lois de la
11 Protection de la jeunesse. Ce qui est un peu
12 compliqué, on se l'avoue, mais ce serait bien peut-
13 être de vulgariser et de faire une certaine forme
14 de formation pour nous aider tout le monde... tous
15 et chacun là-dedans. On s'inclut là-dedans, les
16 policiers, là.

17 Former les intervenants de la DPJ sur les
18 exigences des policiers et des procureurs.

19 Créer un centre... bien je vous ai parlé du
20 SIAM tantôt.

21 Trouver une solution judiciaire aux
22 enquêtes en abus physiques qui se terminent souvent
23 en refus du DPC malgré la présence de preuve.

24 Augmenter les informations que la DPJ peut
25 transmettre lors de fugues. Ces informations-là

1 devraient contenir une photographie du jeune,
2 notamment, ses anciennes adresses, son numéro de
3 téléphone cellulaire, le compte Facebook. Des
4 choses que, bien souvent, la DPJ ont déjà en main
5 qui nous aideraient fortement à relocaliser
6 rapidement le ou la jeune.

7 Un intervenant de proximité du jeune
8 devrait être impliqué directement dans les
9 signalements de fugues afin de bien saisir
10 l'urgence et les options d'enquête possibles.

11 Alors, je ne sais pas comment les jeunes
12 sont... S'il y a des gens qui sont plus proches ou
13 comment ils dirigent la supervision de ces jeunes-
14 là.

15 Porter à d'autres gens le principe de
16 rencontre du policier du jeune, à la fin de sa
17 condamnation.

18 Et j'aimerais terminer, Madame la Présidente.

19 Devant l'émergence de la clientèle
20 vulnérable en santé mentale[...],une situation pour
21 laquelle, les policiers, on fait face...

22 [...] le SPS a dû s'adapter en créant l'équipe
23 mobile d'intervention psychosociale qui est un
24 travailleur social qui accompagne... jumelé à un
25 policier sur la route. Alors, de ça, vous voyez un

1 excellent échange d'informations entre les deux
2 réseaux qui collaborent pour une cause, pour
3 l'amélioration du traitement de ce genre de
4 clientèle-là, pourrait être un modèle intéressant.

5 Je ne dis pas qu'il devrait être assis avec
6 nous dans l'auto de police, mais ça existe
7 l'échange d'informations entre deux réseaux. Vous
8 savez que le réseau des services policiers puis la
9 santé travaillent ensemble et les informations, de
10 part et d'autre, sont colligées. On est beaucoup
11 plus fort et beaucoup plus efficace.

12 Les effets collatéraux de la santé mentale
13 demeurent tangibles sous la recrudescence des
14 signalements à la jeunesse. Nous avons aussi dû
15 nous adapter et encore, nous éprouvons des
16 difficultés à supporter la DPJ dans ses efforts à
17 protéger ces jeunes victimes-là parce que vous
18 savez, des signalements, on encourage les
19 signalements. Il faut signaler, mais il faut être
20 capable de répondre, aussi. Alors, déjà, plus il y
21 a de signalement à la DPJ, bien évidemment, plus
22 que les services de police, on est impacté dans
23 l'accompagnement de la DPJ à la résolution de ce
24 genre de situation-là. Je vous remercie beaucoup de
25 votre attention. On pourra répondre à vos

1 questions, si vous le voulez.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, votre présentation, Monsieur le directeur,
4 c'était très clair. La table est mise pour la
5 discussion. Alors, on va débiter avec Jean-Simon
6 Gosselin.

7 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

8 Q. **[1]** Oui, merci, merci. Bien, écoutez, merci pour
9 votre présence. Merci, aussi, pour votre mémoire
10 qui est documenté et qui est nuancé et constructif.
11 Vous venez ici pour essayer d'améliorer les choses
12 et on l'apprécie. Et ça va faire l'objet de,
13 sûrement, d'une analyse approfondie.

14 J'ai été, aussi, très heureux de voir les
15 photos que vous avez ajoutées, des lieux aménagés.
16 Il n'y a pas tant d'endroits que ça où les
17 institutions aménagent des lieux pour accueillir
18 les enfants, les familles. Bien, là, bien, avec
19 votre chien Kanak, bien, là, évidemment, on vous
20 donne une étoile tout de suite là.

21 M. VINCENT FONTAINE :

22 C'est bien gentil. Merci.

23 Q. **[2]** Ce fut une très belle initiative.

24 R. Bien, il y a quatre ans, oui.

25 Q. **[3]** Simple puis, probablement, extrêmement

1 porteuse. Peut-être, juste quelques mots là-dessus.
2 Le chien de soutien des enfants, Kanak, là, pour
3 ceux qui nous écoutent. Si vous avez un chien qui
4 accompagne les victimes ou les gens qui viennent...
5 Peut-être, nous en dire quelques mots là.

6 R. Bien, je peux vous en parler un peu plus parce que
7 maintenant, je suis le second maître-chien. Donc,
8 c'est ça, donc je m'occupe de Kanak aussi, sauf que
9 c'est que c'est un chien qui a été formé par Mira
10 puis qui est de nature très, très calme là, puis
11 qui est...

12 Q. **[4]** C'est un Labrador.

13 R. C'est ça. Là, vous le voyez sur les photos. Lui qui
14 se couche sur les jeunes enfants, même les victimes
15 adultes là. Puis, qui s'accote sa tête. Puis, ça
16 calme l'entrevue, mais ça calme aussi... Même les
17 policiers là, qui ont à procéder à l'entrevue de la
18 victime ou de l'enfant. Ça donne une nature
19 apaisante à toute cette explication-là qui, des
20 fois, est difficile à dire là. Donc, c'est ça.

21 Donc, Kanak accompagne, autant au poste
22 d'un police que lors d'un témoignage à la Cour ou
23 des rencontres avec les procureurs. Donc...

24 Q. **[5]** Vous êtes un des seuls corps policiers, au
25 Québec, à avoir un chien comme ça?

1 R. Maintenant, on est quelques-uns. Disons qu'on était
2 le premier.

3 Q. [6] Vous étiez le premier, et bien, bravo! Une
4 belle initiative, ça.

5 M. DANNY McCONNELL :

6 R. Bien, vous savez, Madame la Présidente, pour une
7 jeune ou un jeune qui vient porter une plainte
8 d'agression, notamment, sexuelle là, venir
9 rencontrer des policiers...

10 Juste rentrer au service de police, parler
11 à un policier ou à une policière, c'est déjà une
12 grande épreuve de juste décider à faire ça.

13 Alors, le chien nous aide beaucoup à ouvrir
14 le canal de communication, dans une entrevue, pour
15 aller chercher, justement, les éléments essentiels
16 pour aller de l'avant et procéder dans le dossier.

17 Q. [7] J'en suis certain. En lisant votre mémoire, on
18 comprend, évidemment, que... Vous avez parlé des
19 fugues, vous avez parlé des signalements que vos
20 policiers et policières font. Vous avez parlé,
21 évidemment, aussi, de l'entente multi. C'est là-
22 dessus que je vais revenir.

23 Mais à travers tous ces thèmes-là, il y a
24 toujours une question de partage d'informations, de
25 retours de la DPJ qui est récurrent. Ça revient

1 que... Vous estimez que vous n'avez pas le retour
2 nécessaire pour faire un bon travail. On l'a
3 entendu, aussi, ailleurs là.

4 R. Ah oui.

5 Q. **[8]** Sur l'entente... Donc, on en prend bonne note
6 de ça, la confidentialité. La Commission est pas
7 mal, disons, éveillée à cette problématique-là.

8 Sur l'entente multi, je regarde votre page
9 21 puis on ne regardera pas les statistiques
10 microscopiques là, mais ce que je remarque,
11 finalement, c'est qu'il n'y a pas tant de dossiers
12 qui aboutissent à des mises en accusation, pas pour
13 des efforts importants de la DPJ, mais aussi
14 importants de vos enquêteurs.

15 Comme vous le dites, les abus physiques,
16 finalement, la plupart du temps, c'est vu comme des
17 corrections, puis... bon. Mais vous, vous avez mis
18 des centaines d'heures de travail là-dedans.

19 Est-ce que vous avez des données qui vont
20 un peu plus loin sur qu'est-ce qui arrive lorsqu'il
21 y a des mises en accusation ou ça, vous le... Je ne
22 sais pas... probablement que c'est vous là, qui...

23 M. VINCENT FONTAINE :

24 R. Bien, il faudrait faire une autre démarche là pour
25 aller les ventiler, par la suite.

1 Q. **[9]** Mais vous pourriez les avoir?

2 R. Oui. Ça serait possible de le faire là, avec le
3 statisticien au poste. Donc, on pourrait savoir
4 qu'est-ce qui s'est passé par la suite. Sauf que
5 là, on a pris...

6 C'est difficile parce que le processus
7 judiciaire étant ce qu'il est, ça dure sur un
8 certain nombre de temps. Donc, là, on a pris la
9 photographie deux mille dix-neuf (2019), sauf que
10 sur les dossiers qui sont acceptés, il y a peu de
11 dossiers qui sont clos à la Cour. Donc,
12 condamnations ou acquittements. Donc, la finalité
13 du dossier, il faudrait prendre un échantillonnage
14 plus gros qu'un an là.

15 Q. **[10]** Vous, de votre expérience là, vous êtes peut-
16 être là depuis quelques années, à ces enquêtes-là.
17 De façon impressionniste là, combien de... Pour
18 cent (100) dossiers qui commencent ou quatre-vingt-
19 sept (87) l'année passée là, combien il peut y
20 avoir de condamnations? Selon...

21 R. J'aurais beaucoup de difficulté à vous répondre...

22 Q. **[11]** ... vous...

23 R. ... mais je... Pour ce qui est des abus sexuels sur
24 des enfants, je vous dirais que la condamnation, le
25 taux de condamnations doit être assez élevé là.

1 C'est mon impression là. Pour ce qui est d'abus
2 physiques, c'est peut-être un petit peu plus...
3 c'est peut-être différent là.

4 Q. **[12]** Vous faites état du projet de Québec et de
5 Chaudière-Appalaches, le service intégré en abus et
6 en maltraitance, vous le connaissez?

7 M. DANNY McCONNELL :

8 En fait, je l'ai appris, à l'écoute, lors de la
9 préparation pour le témoignage de ce matin, lorsque
10 vous avez rencontré les gens de Québec, mais j'ai
11 appris ça là.

12 Alors, j'ai trouvé ça extraordinaire comme
13 approche. Alors, nous, on l'a ramené dans notre
14 mémoire pour dire qu'on pense que c'est quelque
15 chose qui devrait être exporté, ou à tout le moins,
16 en partenariat avec Québec, voir comment on
17 pourrait installer ça auprès... mettre ça en
18 pratique, je trouve est intéressant.

19 Q. **[13]** Je vous encourage à contacter, soit
20 l'enquêteur de la Ville de Québec ou soit madame
21 Vachon là parce que c'est une initiative régionale.
22 Ici, en plus, il y a un seul établissement qui a le
23 volet médical et le volet social, la DPJ, et...
24 trente (30) secondes... Il y a un tri qui se fait
25 avec tout le monde, dès le départ.

1 Donc, ce que vous reprochez, un peu, de
2 faire des enquêtes, mettre des centaines d'heures.
3 Puis, finalement, bien, avec un tri pertinent, vous
4 pourriez peut-être mettre vos énergies sur les
5 dossiers.

6 Alors, ça, ça peut être une initiative
7 régionale. Vous n'avez pas besoin de la permission
8 du Ministère pour faire ça. Je vous invite à
9 regarder ça, je pense que ça vous conviendrait très
10 bien.

11 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

12 Bien, moi, ça va. Merci.

13 R. Merci, Monsieur.

14 M. VINCENT FONTAINE :

15 R. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Super. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

18 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

19 Q. **[14]** Merci beaucoup pour votre présence.

20 Effectivement, vous avez parlé du SIAM. On a eu la
21 chance de les rencontrer et c'est un modèle à avoir
22 dans différentes régions. Un modèle qui est
23 rassurant, aussi, pour les enfants, les familles.

24 Dans les situations où vous évaluez qu'il y
25 a urgence et que vous jugez qu'il y aurait une

1 nécessité de retrait de l'enfant du milieu, est-ce
2 que vous sentez que vous avez toujours l'écoute de
3 la DPJ lors d'un signalement?

4 M. STÉPHANE CÔTÉ :

5 En général, oui, l'écoute est là. La seule chose,
6 souvent ce qu'on remarque, c'est qu'on n'a peut-
7 être pas les mêmes critères au niveau de l'urgence.
8 Des fois, nous autres, quand on fait des
9 signalements, souvent ça peut être pour une
10 question d'insalubrité.

11 On aimerait ça que des représentants de la
12 DPJ se déplacent, qu'ils viennent sur les lieux,
13 qu'ils viennent constater.

14 Et, souvent... Par expérience, de ce qu'on
15 a vécu, souvent, c'est plus... c'est remis à plus
16 tard. C'est remis le lendemain ou il vont venir,
17 justement, plus tard, pour venir vérifier.

18 Et puis on sait très bien que si les
19 personnes sont au courant que les représentants de
20 la DPJ vont se présenter le lendemain, bien ça
21 risque de changer là, le ménage va être fait.

22 Il y a ça, entre autres. Puis, autre chose,
23 aussi, c'est que pour nos suivis des signalements,
24 qui sont faits à la DPJ, souvent, les retours, on
25 ne les a pas. Et quand on a...

1 Admettons qu'on a à retourner une deuxième
2 fois au même endroit pour pratiquement les mêmes
3 raisons, on fait un deuxième signalement et on n'a
4 pas l'information de ce qui a été fait, où c'est
5 qu'il est rendu, le dossier.

6 Ça fait que pour nous, on aimerait ça
7 savoir, on aimerait ça en faire plus. On aimerait
8 ça savoir où est-ce que le dossier est rendu. Ça
9 fait que c'est des éléments qui ne sont pas
10 mentionnés, qu'on aimerait ça avoir.

11 Q. **[15]** Comment vous expliquez ça? Parce que c'est
12 quand même quelque chose qu'on a entendue
13 précédemment par des médecins, par des
14 représentants d'écoles, où on fait des
15 signalements.

16 Puis, tout à l'heure, vous avez parlé que
17 les écoles, des fois, ne comprennent pas
18 nécessairement la Loi exigeant qu'on fasse un
19 signalement.

20 Mais on l'a entendu beaucoup, c'est qu'on
21 fait des signalements, mais on n'a jamais le suivi.
22 Comment vous expliquez ça que ça se répète,
23 cette...

24 R. J'aimerais ça avoir une bonne réponse là parce que
25 nous autres, les seuls retours qu'on a, souvent,

1 c'est que si c'est retenu ou non retenu. La seule
2 chose qu'on a, c'est ça. Là, au moins, on a eu des
3 précisions qui ont été apportées.

4 On a eu des rencontres avec des membres de
5 la DPJ, dans les dernières années. Puis, au moins,
6 on s'est fait expliqué que « non retenu », bien, ce
7 n'était pas que rien qui n'était fait, mais il y a
8 quand même une enquête qui a été faite, c'est juste
9 que ça ne procède pas plus loin là, mais...

10 M. DANNY McCONNELL :

11 R. Mais par rapport à ça, Madame Lavallée, si vous me
12 le permettez. Ça nous aiderait fortement si ça
13 pouvait être fait dans les traitements en
14 récurrence parce que souvent, on fait affaires avec
15 les mêmes jeunes, à plusieurs reprises.

16 Alors, il y a connaissance, à un moment
17 donné qui devient policière, où dans nos propres
18 données, on s'informe, nous-mêmes, des situations
19 et on bâti un dossier.

20 Je ne sais pas... Une perception que le
21 service de police peut avoir par rapport à ça,
22 c'est notamment on voit un grand roulement au
23 niveau du personnel ou souvent, c'est le service de
24 police qui va aider l'intervenante ou l'intervenant
25 à effectuer son travail.

1 Et on sent de ça, un manque, peut-être, au
2 niveau d'effectifs ou de soutien, ou... Je ne sais
3 pas si c'est parce qu'ils sont débordés. Et je dis
4 ça en tout respect parce que... et sans
5 connaissance de causes, mais on peut percevoir là
6 où les intervenants en ont beaucoup. Et le suivi,
7 quand on est débordé, c'est souvent la première
8 chose qui est coupée.

9 Et, pourtant, dans une bonne planification
10 et dans un bon suivi, peut-être, qu'on aurait moins
11 de travail. Alors, peut-être en complément à ce que
12 monsieur Côté vous a mentionné, c'est, pour nous,
13 quelque chose qu'on aimerait soulever.

14 Q. **[16]** Puis quelle pourrait être, selon vous, une
15 solution pour éviter des bris de services parce que
16 c'est... Tout à l'heure, vous avez donné l'exemple
17 que vous allez dans une maison où... qui n'est pas
18 entretenu et tout ça. Vous faites un signalement.
19 Les gens n'y vont pas ou au bout de deux jours
20 après.

21 Peut-être que, dans certains cas, comme ça,
22 on ferme le dossier, on ne retient pas le
23 signalement, mais il peut y avoir une problématique
24 pareille et où on pourrait, la famille, avec
25 d'autres services...

1 Mais qu'est-ce qui pourrait être mis en
2 place pour éviter ces situations-là puis qu'on
3 réagisse rapidement? Lorsque vous faites un
4 signalement, est-ce qu'il y a des solutions que
5 vous dites? Il me semble que ça serait simple puis
6 on...

7 M. STÉPHANE CÔTÉ :

8 R. Oui. Absolument, dans la création d'un poste
9 d'agent de liaison où une personne... Je pense qu'à
10 Sherbrooke et dans les grands centres où c'était
11 plus évident que nous, encore.

12 Vous savez, juste dans le traitement de
13 quatre-vingt-sept (87) ententes multisectorielles
14 et plus de deux cent soixante (260) fugues et
15 disparitions, si le... Puis je suis... très
16 humblement. Alors, je suggère ça.

17 Si vous pouviez avoir un agent de liaison
18 qui pourrait garder ce lien-là, avec le service de
19 police et la DPJ et le milieu médical, et tout
20 faire la liaison et tout ça.

21 Que quand un jeune, à un moment donné, est
22 pris légalement en charge, je pense qu'on pourrait
23 référer à cette personne-là ou ces personnes-là. Et
24 je pense qu'à ce moment-là, on serait beaucoup plus
25 efficace là de par un poste supplémentaire, peut-

1 être, pour nous aider à faire cette liaison-là.

2 Q. [17] Dans les situations où un jeune, en centre
3 jeunesse, est sous le coup d'un mandat
4 d'arrestation ou est en fugue, comment vous évaluez
5 la collaboration que vous avez avec la DPJ?

6 M. VINCENT FONTAINE :

7 R. En général, c'est bien, sauf que, des fois, on
8 aurait besoin de plus d'informations pour
9 justement, tantôt, monsieur McConnel en parlé dans
10 le mémoire là. Il y a des informations que l'on
11 aimerait avoir de plus, comme par exemple les amis,
12 la fréquentation de personnes disparues, Facebook,
13 photos; photos, c'est quelque chose que l'on n'a
14 pas présentement, ça serait très utile.

15 On voudrait avoir les... grosso modo ça
16 serait les mêmes informations que quand on prend un
17 plainte de disparition dans un foyer naturel. Bien,
18 les parents vont nous donner toutes les
19 informations qu'ils possèdent, comparativement à
20 quand on prend une plainte de fugue dans un centre
21 jeunesse, bien souvent c'est difficile d'avoir
22 l'information. Puis c'est pas nécessairement parce
23 qu'ils veulent garder la confidentialité, mais
24 souvent c'est pas la personne, surtout quand on
25 voit ça de soir, la personne qui nous signale la

1 disparition n'est pas nécessairement au courant de
2 toutes les informations sur le jeune.

3 Ça fait qu'on pense que ça serait peut-être
4 bon que chaque jeune là-bas, en tout cas ceux qui
5 sont les plus susceptibles de faire des fugues,
6 qu'il y ait peut-être des fiches signalétiques qui
7 soient déjà prêtes avec tous les détails du jeune,
8 dont ce que je mentionnais tantôt, les parents, les
9 habitudes, les amis, Facebook, une photo déjà, si
10 il a un cellulaire, avoir tout déjà ces
11 informations-là ça serait plus facile pour nous-
12 autres puis ça nous aiderait grandement à retrouver
13 le jeune plus rapidement.

14 M. DANNY McCONNELL :

15 R. D'ailleurs, un exemple, on a une policière une
16 policière qui régulièrement se rend à Val du Lac
17 pour la saisie de drogues parce que souvent il y a
18 des résidus ou de la drogue qui est saisie. Ou, il
19 y a même des allégations criminelles envers des
20 jeunes. Puis le jeune en question ou la jeune a
21 quitté le centre.

22 Alors, quand notre enquêteur ou notre
23 policière se rend sur place sur place pour rédiger
24 l'infraction ou le constat d'infraction même, la
25 DPJ nous refuse l'information à savoir la nouvelle

1 adresse, nous disent absolument rien, il faut
2 découvrir ça nous-mêmes pour une infraction qui est
3 survenue dans les murs de l'Institut Val du Lac.

4 Alors, on va, non, mais c'est parce que
5 pour nous, ça devient une information qui serait
6 facile à nous transmettre, qui nous permettrait de
7 mieux faire notre travail. Ensuite, juste un
8 exemple comme ça, nous, on collabore, on se rend
9 sur place, on prend les allégations, on prend les
10 rapports mais l'information, elle ne revient pas de
11 l'autre côté

12 Q. **[18]** Tout à l'heure, vous avez parlé de la
13 confidentialité qui est un enjeu important, avez-
14 vous l'impression que la notion de confidentialité,
15 la définition est à géométrie variable parce que
16 vous, vous dites que vous êtes soumis à des règles
17 de confidentialité mais quand même assez facilement
18 vous donnez de l'information aux gens de la DPJ
19 mais que l'inverse n'est pas... n'est pas pareil
20 alors qu'on a tous, on travaille tous dans un seul
21 but, c'est de... l'intérêt de protéger l'enfant,
22 avez-vous l'impression qu'on... c'est difficile de
23 s'entendre tout le monde sur ce que veut dire la
24 confidentialité puis jusqu'où ça va?

25

1 M. VINCENT FONTAINE :

2 R. Totalement, c'est vraiment ça l'enjeu. Nous, de
3 notre côté, bien, tu sais, c'est... on a moins
4 accès, au Service de police, à des données vraiment
5 confidentielles et personnelles sur une famille,
6 sur les parents ou d'autres antécédents familiaux,
7 nous, on a moins accès à ça.

8 C'est sûr que nous, la confidentialité, on
9 la comprend avec notre vision de la patente là,
10 sauf que au niveau de la DPJ, ce qui se produit,
11 c'est que c'est variable, effectivement, puis
12 surtout à Sherbrooke là, je peux... un moment
13 donné, on les connaît les intervenantes, on sait
14 c'est qui, les travailleuses sociales puis je sais
15 qu'avec elle, tu sais, je vais obtenir un petit peu
16 plus qu'avec l'autre, ça fait que même au sein de
17 la DPJ, je le remarque là qu'il y a, tu sais, c'est
18 variable aussi au niveau confidentialité.

19 Puis aujourd'hui là, je témoigne
20 honnêtement, je ne veux pas mettre personne dans
21 l'eau chaude à la DPJ mais des fois, il y a
22 certaines qui : « Bien, regarde, je sais bien que
23 je ne pourrais pas mais je vais te le dire ça,
24 parce que ça a comme pas de sens là que tu l'ais
25 pas cette information-là, si tu veux la retrouver

1 là? Elle doit être là-bas ».

2 Mais là, à l'air de penser que elle, elle
3 est en train de faire quelque chose de pas correct
4 mais pourtant tout ce qu'on veut, tout le monde
5 ensemble, c'est retrouver cette jeune fille-là qui
6 est peut-être dans un appartement que moi, je ne
7 voudrais pas qu'elle soit là. Ça fait qu'on est, tu
8 sais, on est un petit peu dans la relation personne
9 à personne plutôt que organisation à organisation.

10 M. DANNY McCONNELL :

11 R. On vit un peu la même situation avec le personnel
12 médical également où un protocole a été mis en
13 place en deux mille onze (2011) et on est
14 présentement en train de l'actualiser, où on
15 travaille avec le coordonnateur à l'urgence, ce qui
16 nous permet de nous signaler ou de nous donner un
17 peu plus d'informations alors que le médecin peut
18 pas nous donner l'information si on n'est pas
19 accompagné d'un intervenant de la DPJ, on vit un
20 peu ça aussi de ce côté-là.

21 Vous savez, ça m'est déjà arrivé
22 personnellement dans des situations assez urgentes
23 où on pense qu'une jeune fille avait été, on
24 recherchait une jeune fille puis on pense qu'elle
25 était vulnérable et pris par une gang de rue,

1 j'étais en direc... j'étais en discussions avec
2 justement la DPJ, on sent que les intervenants
3 veulent nous aider puis ils ne peuvent pas nous
4 dire puis on parle de la même personne, de la jeune
5 fille vulnérable qui est dans le problème puis elle
6 ne peut pas nous dire puis on ne peut pas lui dire
7 puis finalement, on est autour de la table puis on
8 se dit rien puis la jeune fille est en problème.

9 Le but de ça, ce n'est pas pour chez nous
10 quand on retourne à la maison, c'est vraiment
11 d'aider la jeune fille qui est pris, aller la
12 sortir de ce milieu-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Très clair, merci. On va continuer avec Jean-Marc
15 Potvin.

16 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

17 Q. [19] Alors, bonjour, merci, merci d'être avec nous
18 aujourd'hui. Je vais poursuivre un peu sur le même
19 thème parce qu'on est très préoccupé par le partage
20 d'informations, la confidentialité de la... la DPJ
21 a un cadre légal dans lequel elle agit où il y a
22 des contraintes, des restrictions, vous avez aussi
23 un cadre légal dans lequel, qui n'est pas le même
24 là, qui vous permet certaines choses, ne vous
25 permet pas certaines choses. Ce qu'on a beaucoup

1 entendu, c'est qu'il y a peut-être une
2 interprétation très restrictive du côté de la DPJ
3 sur le cadre légal.

4 Dans le fond, ils ont peut-être plus de
5 latitude que ce qui est perçu par certains puis
6 vous dites : « Il y a des écarts d'un individu à
7 l'autre » et puis là, on cherche à voir, est-ce que
8 c'est les lois qu'il faut modifier pour permettre
9 davantage de partage d'informations ou c'est plutôt
10 des cultures qui fait qu'on est trop frileux à
11 partager de l'information, là, on cherche à
12 comprendre ça mais ma question par rapport à vous
13 c'est : est-ce que vous avez un lieu pour échanger
14 avec, par exemple, la DPJ sur ces enjeux-là
15 justement le partage de l'information, je sais que
16 vous avez un protocole d'échanges d'informations
17 qui porte plus sur les gangs notamment là, mais
18 est-ce qu'il y a des lieux ou au-delà d'un individu
19 ou un autre là, vous pouvez partager un peu ces
20 préoccupations-là puis voir quel... quelle marge de
21 manoeuvre maximum tout le monde peut se donner dans
22 ça là pour partager de l'information?

23 M. DANNY McCONNELL :

24 R. Si vous permettez, je prendrais peut-être la
25 première partie de votre question, je laisserai la

1 deuxième à monsieur Fontaine. Effectivement, je
2 pense que si la Commission pouvait influencer au
3 niveau d'amendements de certaines lois notamment la
4 loi, l'article 19 de la *Loi sur la santé et*
5 *services sociaux*, je disais qu'il y aurait, je
6 pense, possibilité d'inclure le Service de police
7 comme une exception dans le partage d'informations,
8 ça c'est quand même quelque chose de majeur.

9 Mais je pense aussi par le manque
10 d'informations ou de mises à jour autant au niveau
11 des policiers que les intervenants, je pense que la
12 méconnaissance, si vous voulez, je peux exprimer ça
13 comme ça, de la loi fait en sorte que du côté...
14 l'humain va vers la facilité, alors si je ne
15 comprends pas bien la loi, si c'est confidentiel,
16 je ne parle pas, je suis sûr de ne pas me faire
17 avoir, je dirai rien alors que oui, effectivement,
18 il y a certaines informations qui pourraient nous
19 être transmises et si ce n'est pas tout à fait ce
20 qui se passe sur le terrain parce que, je pense,
21 que pas tout le monde est tout à fait au fait de
22 comment on peut interpréter cette loi-là d'une part
23 et d'autre part, oui, je sais qu'il y a des
24 tables...

25

1 M. VINCENT FONTAINE :

2 Il y a présentement en Estrie, il y a un comité de
3 concertation sur l'application de l'entente
4 multisectorielle où les commissions scolaires de la
5 région sont incluses, le Service de police puis la
6 Direction de la protection de la jeunesse, sauf
7 qu'il y a, à cette table-là, ce qu'on m'a confirmé,
8 c'est que présentement, il n'y a pas de
9 représentant du niveau médical présentement par
10 contre là, c'est ce qui est manquant mais...

11 Q. [20] Mais c'est sur l'entente multi
12 exclusivement...

13 R. C'est sur l'entente multi mais c'est sûr, j'avais
14 la liste là des partenaires là qui étaient à la
15 dernière réunion puis il n'y avait personne de
16 l'hôpital ou du volet médical, les médecins, c'est
17 habituellement les mêmes qu'on fait affaire ici à
18 Sherbrooke là, ces médecins-là n'étaient pas là
19 puis je ne sais pas si puis ce soir-là, c'est peut-
20 être que ça... ça devrait être revu pour ça, sauf
21 que c'est un lieu d'échanges mais en même temps, ça
22 n'a pas mené à une compréhension différente de la
23 notion de confidentialité ou de l'application plus
24 généralisée de ça dans l'Estrie là, on est encore
25 dans le... dans le variable un peu.

1 Q. **[21]** En tout cas, je souligne au passage votre
2 protocole sur le partage d'informations sur gangs
3 de rue. Je sais qu'il y a certaines régions qui ont
4 élaboré un ensemble de protocoles notamment sur les
5 fugues, sur toutes sortes de sujets pour justement
6 venir baliser là qu'est-ce qui peut être dit, dans
7 quelle circonstance, à qui puis il y a des comités
8 de suivis qui peuvent se mettre en place aussi
9 autour de ça qui...

10 M. DANNY McCONNELL :

11 R. Effectivement, mais il y a une grille d'évaluation
12 provinciale notamment dans l'évaluation des fugues,
13 des disparitions, monsieur Côté pourrait vous
14 entretenir mais il pourrait ajouter à ça peut-être
15 une façon de peut-être s'asseoir ou revoir la façon
16 qu'on pourrait partager ces informations-là,
17 effectivement.

18 Q. **[22]** Peut-être un autre sujet que je vais aborder,
19 c'est la formation parce que vous le soulignez dans
20 votre... dans votre mémoire, la formation aux
21 intervenants puis tant policiers que DPJ, bien vous
22 le mentionnez comme un enjeu prioritaire là,
23 notamment pour les policiers de bien comprendre
24 dans quelles circonstances ils doivent signaler ou
25 pas et puis pour les intervenants, pour la DPJ, de

1 bien comprendre dans quelles circonstances aussi
2 là, comment... comment ils doivent considérer les
3 enjeux du travail policier notamment au niveau des
4 critères de preuve, préservation des scènes de
5 crime, tout ça, donc puis il y a du roulement de
6 personnel dans tout ça.

7 Ça fait que j'aimerais ça juste vous
8 entendre un peu plus sur cet enjeu de formation-là,
9 on en a parlé beaucoup de la formation des gens à
10 la DPJ notamment d'une forme d'institut de police
11 comme... à Nicolet, pour la DPJ parce qu'il y a des
12 enjeux de formation, comment vous voyez les suites
13 à donner à ce genre d'enjeu-là?

14 M. VINCENT FONTAINE :

15 R. De formation, vous parlez?

16 Q. **[23]** Oui, de formation.

17 R. C'est comme je disais un peu tantôt à partir du
18 moment où les gens, je pense qu'il faut forcer
19 cette formation-là, il faut vraiment initier ça
20 pour le bien des jeunes parce qu'il y a deux
21 volets, il y a le volet de la protection puis il y
22 a aussi le volet des jeunes contrevenants et c'est
23 un peu méconnu, alors je ne sais pas, c'est comme
24 si des pratiques s'étaient... s'étaient mises en
25 place depuis, au fil des années, ça a toujours été

1 comme ça, on fait ça comme ça mais aujourd'hui, je
2 félicite la Commission de brasser tout ça un petit
3 peu parce que c'est peut-être correct au niveau
4 notamment de la formation de revoir ça parce que
5 d'un côté policier ou du côté judiciaire par
6 rapport au Directeur de la... pas de la protection
7 mais Directeur des poursuites criminelles et
8 pénales, c'est quand même... c'est quand même pas
9 si simple que ça à bien maîtriser ça.

10 Alors, je pense que la DPJ a le
11 professionnalisme et les connaissances et la
12 compétence certainement pour faire ça, c'est juste
13 peut-être de s'assurer d'un suivi, les
14 améliorations continue cette idée-là.

15 Q. **[24]** Mais la Commission va sûrement se pencher là-
16 dessus mais ma question c'est : qu'est-ce qui
17 empêche une concertation plus forte entre le
18 Service de police, par exemple, puis la DPJ pour se
19 donner des moyens de soit que la DPJ vienne, un
20 moment donné, former les policiers et à l'inverse
21 que les policiers viennent former la DPJ sur des
22 enjeux justement qui favoriseraient une meilleure
23 collaboration?

24 R. J'aurais de la misère à vous répondre à ça mais je
25 vous dirais simplement, c'est peut-être

1 l'initiative qui va la prendre l'initiative, est-ce
2 que c'est quelque chose qui sera imposé par le
3 ministère? Est-ce que c'est nous, les Services de
4 police qui doit avancer vers ça puis demander à ce
5 que la DPJ... est-ce que c'est le DPCP qui doit
6 former les intervenants, est-ce que c'est le corps
7 médical qui devra aller de l'avant avec ça? Et très
8 certainement que l'organisation qui prendra cette
9 initiative-là, assurément que les intervenants vont
10 suivre.

11 C'est certain que si vous avez un cadre
12 légal ou une formation qui peut se faire à l'École
13 nationale de police ou ailleurs, c'est sûr que nos
14 policiers, policières, tant qu'à nous, seront
15 formés adéquatement à ce moment-là mais c'est gros
16 puis ce n'est pas gros en même temps, il faudrait
17 savoir qui pourrait débiter, avancer vers ça et les
18 budgets qui suivront avec ça aussi.

19 Q. [25] Dernier élément que je veux aborder, c'est il
20 y a la DPJ là mais il y a les services de première
21 ligne, santé et services sociaux, vous avez fait
22 référence à l'initiative en santé mentale où les
23 policiers travaillent conjointement avec des
24 travailleurs sociaux; il y a des cas, il y a
25 beaucoup de signalement non retenus faits par les

1 policiers, bien souvent ils sont non retenus parce
2 qu'il y a des problèmes mais ce n'est pas de
3 l'ordre de la protection de la jeunesse, est-ce
4 que, puis il y a des programmes comme CAFE, Ado-
5 Famille qui existent aussi en dehors de la DPJ.
6 Est-ce que vous avez une relation, une capacité de
7 référer au réseau de la santé en première ligne, en
8 dehors du signalement à la DPJ, est-ce qu'il y a
9 des mécanismes qui vous avez à cet effet-là?

10 M. STÉPHANE CÔTÉ :

11 R. Vous parlez des ressources qui sont disponibles
12 ici?

13 Q. **[26]** Les Ado-Famille ou un cas de négligence mais
14 qui ne serait pas suffisamment grave là que ça
15 rentre dans le cadre de la DPJ, par exemple, pour
16 être capable de faire une référence, ça peut être
17 en violence conjugale aussi, ça peut être ou des
18 enfants sont en cause là mais...

19 R. Donc, on veut aller plus loin pour référer qu'une
20 famille ou des parents quelque part habituellement
21 là, tu sais, je ne pourrais pas vous les nommer
22 tous là, les ressources là ici sauf que on est
23 assez petit à Sherbrooke là pour que, trouver la
24 réponse puis les référer à la bonne place; donc, on
25 a vraiment des organismes pour à peu près tout à

1 Sherbrooke là, sauf que c'est ça, la sécurité...

2 Mais c'est ça, moi, je fais partie de la
3 sécurité des milieux, sauf qu'il y a des policiers
4 qui sont attitrés à ça, qui eux sont vraiment au
5 courant de toutes les ressources qui sont
6 disponibles, donc ce n'est pas rare que je vais les
7 voir, moi, pour : « Eille, j'ai cette famille-là,
8 j'ai ce problème-là, tu peux-tu... » « Ah, bien
9 oui, j'ai cette ressource-là à telle place, j'ai le
10 numéro de téléphone de la dame ». Donc je pense
11 qu'il y a une dizaine de policiers qui sont
12 affectés en sécurité des milieux, donc c'est des
13 préventionnistes plus que des interventionnistes,
14 sauf qu'ils sont au courant de tout puis ils ont
15 des contacts dans toutes les ressources
16 canadiennes.

17 Q. [27] On parle des ressources mais moi je parle du
18 réseau de santé aussi, CLSC notamment, les nouveaux
19 policiers connaissent puis ils ont des mécanismes,
20 ils ont une réponse de la part de CLSC?

21 R. Mais souvent aussi, on va faire appel au... tantôt
22 ça a été mentionné pour... c'est vraiment des
23 personnes ressources, eux autres ont des bons
24 contacts là, nos policiers qui travaillent avec des
25 travailleurs sociaux pendant la semaine, eux

1 autres, c'est une bonne... c'est des bonnes
2 références là, ça fait que souvent on leur demande
3 conseil et puis eux autres vont... vont envoyer les
4 personnes dans les bonnes ressources, je vous
5 dirais que souvent sur le terrain, souvent c'est
6 comme ça que ça fonctionne.

7 Q. **[28]** Une connaissance mutuelle...

8 M. DANNY McCONNELL :

9 R. Ce que nous on traite beaucoup du criminel au
10 niveau policier, c'est autour de ça qu'on travaille
11 mais jamais on ne laissera un parent ou un enfant
12 pris, mal pris ou pas savoir où aller, on va
13 l'accompagner certainement vers une ressource qui
14 pourra le supporter et l'accompagner

15 M. JEAN MARC POTVIN, commissaire :

16 Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Avant de passer à mes questions, on va y
19 aller avec André Lebon.

20 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

21 Q. **[29]** Bonjour Messieurs. Je voudrais d'abord saluer
22 l'ouverture que vous manifestez aux bonnes... aux
23 bonnes pratiques, vous en avez initié une avec le
24 chien aidant, vous êtes ouverts à la pratique de
25 SIAM à Québec qui est une collaboration vraiment

1 intéressante et moi, je vais profiter de votre
2 présence pour emphaser sur la suggestion que vous
3 faites d'une personne, d'un agent de liaison entre
4 la DPJ puis la police.

5 J'ai signé le rapport des fugues à Laval et
6 dans les recommandations, il y avait ça et à Laval,
7 ils ont fait... ils ont procédé, ils ont nommé un
8 agent de liaison de part et d'autre. D'abord, ça
9 venait... ça venait couvrir, quand les intervenants
10 signalent une fugue là, ça peut être n'importe qui,
11 ça peu être quelqu'un qui est là de passage, qui
12 est en remplacement, les gens ne sont pas familiers
13 avec ce qui devrait être dit, donné comme
14 informations pour faciliter le travail et surtout
15 l'arbitrage en fonction de l'intérêt de l'enfant.

16 Quand on parle de confidentialité souvent
17 ce n'est pas un problème de loi, c'est un problème
18 de dire : dans l'intérêt de l'enfant, alors lié aux
19 gangs de rue, lié à l'exploitation sexuelle, lié à
20 la dangerosité ne serait-ce qu'à cause de la santé
21 mentale et l'agent de liaison, six mois après, on
22 m'a recontacté pour me dire que ça faisait une
23 énorme différence parce que la personnalisation
24 faisait en sorte que le suivi était plus intensif,
25 les informations étaient données et mieux préparées

1 et notamment même les retours de fugue, les
2 policiers à Laval étaient, au moins, aussi
3 découragés que vous du manque de collaboration
4 parce qu'ils disaient : « Écoute, on ramène un
5 enfant, on sait où on l'a trouvé, on sait dans quel
6 contexte, on veut témoigner de ça mais on a comme
7 pas de... on a ramené la jeune, il y a quelqu'un
8 qui l'a accueillie, on a dit, on a des infos,
9 personne nous a rappelés », bref, l'agent de
10 liaison que vous suggérez est une démarche
11 extrêmement, je dirais, positive et fructueuse, ça
12 fait que...

13 M. DANNY McCONNELL :

14 R. Vous me l'apprenez, franchement...

15 Q. **[30]** Non, puis c'est pour ça que je reviens parce
16 que je trouve votre initiative puis votre
17 proposition intéressante puis je veux juste vous
18 dire qu'à Laval, ils l'ont expérimenté, si jamais
19 vous voulez vous informer. L'autre chose là, il y
20 a...

21 R. Monsieur Lebon, est-ce que c'est un agent de
22 liaison du Service de police ou de la DPJ?

23 Q. **[31]** La DPJ et du Service de police; en fait, ils
24 se sont donnés dans leur équipe Jeunesse aussi un
25 répondant, ça c'est pour la police puis pour le

1 Centre jeunesse, il y a un agent de liaison qui ne
2 fait que ça et ça concerne les fugues et ça
3 concerne les suivis de signalement aussi, en fait,
4 tout ce qui est de l'ordre d'améliorer un travail
5 conjoint dans l'intérêt de l'enfant.

6 Bravo pour l'initiative et en plus, vous
7 bénéficiez d'un PDG qui est venu nous témoigner de
8 toute son ouverture, ça fait que je me dis : ah! La
9 table semble mise. Nous, c'est sûr qu'on va essayer
10 d'imaginer des propositions qui vont être
11 systématiquement...

12 R. Exactement.

13 Q. **[32]** ... pour tout le réseau du Québec mais quand
14 il y a de personne à personne des dirigeants qui
15 ont cette ouverture-là, je me dis : il n'y a rien
16 qui vous empêche de passer à... bonne chance!

17 R. Mais oui, tout à fait puis je suis content que vous
18 nous le mentionnez, si c'est une pratique qui
19 existe déjà, bien écoutez, quand il y a des bonnes
20 choses qui sont déjà faites, on va simplement
21 prendre référence et s'en inspirer.

22 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

23 J'espère que les autres vont s'inspirer des vôtres
24 aussi.

25 R. Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 Q. **[33]** J'avais une question, je trouve vraiment très
4 intéressant vos pistes de réflexion et
5 recommandations générales, il y en a une qui
6 m'étonne, quand vous dites, vous nous suggérez de
7 faire un rappel à tout le monde pour... sur
8 l'obligation de signalement, j'avoue que ça
9 m'étonne parce que les dernières données qu'on
10 avait, on était à plus de cent cinq mille (105 000)
11 ou cent six mille (106 000) signalements, je
12 trouvais que c'était énorme, est-ce que vous avez
13 la perception qu'il y a encore des gens qui ne
14 comprennent pas l'obligation de signalement?

15 M. VINCENT FONTAINE :

16 Q. **[34]** Absolument, parce que dans le cadre de mes
17 enquêtes, moi, ce n'est pas rare, comme mentionné
18 dans le mémoire, que j'ai affaire à une histoire
19 d'abus physique sur des enfants dans le cadre d'une
20 entente multisectorielle puis la travailleuse
21 sociale me mentionne qu'elle a eu seulement un
22 signalement puis on en a seulement un mais dans le
23 cadre de l'enquête, moi, je sais que cet enfant-là
24 me dit : « Je l'ai raconté, je suis allé voir telle
25 telle personne, je l'ai dit à mon médecin, à ma

1 mère, à mon enseignant » mais je ne sais pas c'est
2 qui le signalant parce que c'est confidentiel...

3 Q. [35] Hum, hum.

4 R. ... j'en ai seulement un dans tout ça. Le médecin
5 de famille l'a su, tout le monde l'a su puis on
6 avait un signalement, ça fait qu'on est porté à
7 croire qu'il y a des gens qui le savent mais peut-
8 être que tout le monde se dit : « Ben...

9 Q. [36] « ... quelqu'un d'autre va le faire ».

10 R. ... quelqu'un va le faire à ma place », sauf que
11 dans le cadre de mes enquêtes, ce n'est pas rare.

12 Q. [37] Je suis étonnée. Je sors un peu de votre
13 mémoire qui est excellent. Je fais appel à votre
14 expérience, à votre expertise. On a plusieurs
15 intervenantes qui nous ont parlé de leur
16 insécurité. Quand elles vont intervenir dans des
17 familles où ce n'est pas toujours prévisible, elles
18 nous l'ont dit, quand c'est prévisible, qu'on fait
19 appel à la police, c'est génial, on est
20 accompagnées, c'est parfait mais quand ce n'est pas
21 prévisible que la personne va se désorganiser, va
22 devenir violent, elles sont... elles nous ont dit,
23 je vous répète : « On est tout seule avec notre pad
24 puis notre crayon »...

25

1 M. DANNY McCONNELL :

2 R. Oui.

3 Q. [38] ... puis quand c'est des policiers, bien c'est
4 sûr que... on est un peu plus organisées pour faire
5 face à cette éventuelle violence.

6 Est-ce que vous êtes capables de nous
7 donner quelques suggestions pour rendre ce travail-
8 là plus sécuritaire pour les intervenants. Tu sais
9 on avait une jeune fille assis à votre place hier,
10 Monsieur McConnell, puis je me disais : bien oui,
11 mais c'est sûr?

12 M. DANNY McCONNELL :

13 R. Parfait. Vous savez, Madame Laurent, j'ai dans ma
14 famille un travailleur social qui fait ça justement
15 ce travail-là et je suis bien au fait de ça, cette
16 insécurité-là ou même les risques encourus de par
17 de l'exécution de ce travail-là.

18 Au Service de police, en général, nous à
19 Sherbrooke on le fait, on a mis en place des
20 grilles d'évaluation du risque. Alors, c'est
21 quelque chose de simple qui tient sur une page et
22 pour lequel l'intervenante, si elle a le moindre
23 doute de par des questions très précises, de
24 pouvoir bien évaluer rapidement les risques qui
25 pourraient être encourus dans une intervention X, à

1 ce moment-là, de faire appel, elle pourrait, à ce
2 moment-là, faire appel aux policiers pour
3 l'accompagner justement dans son intervention.

4 Parce que je sais qu'effectivement, des
5 fois, bien, ça peut être impromptu, ça peut
6 arriver, on ne s'en attend pas et à ce moment-là,
7 il faut faire 9-1-1, je lui dirais : « Mets sur ton
8 téléphone toujours le 9-1-1 tout de suite pour nous
9 appeler puis on va être là ». Mais je pense que
10 dans la plupart des cas, ça peut être, c'est des
11 cas ou ça seraient prévisibles et qui devraient
12 être planifiés. Alors, dans des cas d'interventions
13 planifiées...

14 Q. **[39]** Oui.

15 R. ... où elle sait que possiblement ou même si elle
16 n'est pas sûre, ce n'est pas grave, le Service de
17 police, on est là pour supporter, on va y aller. Et
18 à partir du moment où la crise ou le risque est
19 éliminé, on va la laisser simplement faire son
20 intervention. Mais je ne crois pas que les
21 travailleurs ou travailleuses sociales devraient
22 être seules dans les cas où elles pensent qu'il
23 pourrait avoir des problèmes, juste une rédaction
24 d'une grille, ton problème est réglé.

25 Q. **[40]** Mais cette grille-là... cette grille-là,

1 Monsieur McConnell, elle est disponible, les
2 intervenantes ont cette grille-là en mains...

3 R. O.K. D'accord, parfait.

4 Q. **[41]** ... c'est ça? Elles l'ont en mains?

5 R. Oui. Non, je pensais que ça existait. C'est ça,
6 non, mais il faudrait la créer, je pense que
7 c'est... vous demandez une suggestion, je pense...

8 Q. **[42]** O.K. D'accord.

9 R. ... que c'est quelque chose qui pourrait être
10 évaluée.

11 Q. **[43]** O.K. Donc, ce que je comprends, c'est que vous
12 pourriez créer cette grille-là assez rapidement
13 puis cette... d'évaluation du risque qui serait
14 mise à la disposition des intervenantes rapidement
15 pour cette évaluation puis le message que vous leur
16 donnez aujourd'hui, c'est : n'hésitez pas à faire
17 appel à vous puis que jamais, vous allez vous
18 dire : « Vous nous avez appelés pour rien »?

19 R. Ah, jamais.

20 Q. **[44]** C'est la crainte qu'il y a aussi là.

21 R. Il ne faut pas... il ne faut pas que ça arrive ça,
22 effectivement...

23 Q. **[45]** J'espère.

24 R. ... la grille, ce que moi, ce que je suggère
25 humblement...

1 Q. **[46]** Oui.

2 R. ... ça serait de s'asseoir peut-être avec eux...

3 Q. **[47]** Absolument.

4 R. ... leur réalité, on ne la connaît.. on ne la
5 saisit pas toujours aussi bien que...

6 Q. **[48]** Oui.

7 R. ... les gens qui travaillent...

8 Q. **[49]** Hum, hum.

9 R. ... qui font ce travail-là. Alors, à ce moment-là,
10 ça serait peut-être faire une ébauche, un projet,
11 on pourrait le regarder avec eux...

12 Q. **[50]** Oui.

13 R. ... ça nous fera plaisir, à ce moment-là, de
14 collaborer justement pour le bien du travailleur
15 social qui pourrait arriver dans un environnement
16 souvent émotif.

17 Q. **[51]** Absolument. Merci. Merci pour ces jeunes
18 femmes parce que c'est souvent des jeunes femmes.
19 Alors, on va poursuivre avec Danielle Tremblay.

20 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

21 Q. **[52]** Bonjour, Messieurs, merci. Très rapidement
22 parce qu'il nous reste une minute ensemble,
23 malheureusement.

24 M. DANNY McCONNELL :

25 R. Ça passe vite.

1 Q. [53] Je veux... oui, je veux revenir à l'entente
2 multi, on sait qu'elle en place depuis le début des
3 années deux mille (2000), l'entente multi, et le
4 but de l'entente multi, c'est de travailler
5 ensemble tous les acteurs dans le but de protéger
6 l'enfant, hein, c'est... nommément, nommément
7 comme ça dans l'entente multi.

8 Je vois que plus de cinquante pour cent
9 (50 %) de ce que je comprends de vos dossiers
10 classés et fermés se traduisent par... il n'y a pas
11 de mise en accusation, les dossiers sont classés,
12 si je compte bien là, quarante six sur soixante-six
13 (46/66) ententes au cours de la dernière année se
14 sont soldées de cette façon-là et là, vous nous
15 soulevez la problématique des abus physiques qui
16 souvent se soldent par une non-mise en accusation,
17 est-ce que vous croyez qu'au niveau national parce
18 qu'on sait qu'il y a un comité national
19 d'application d'entente multi, il devrait y avoir
20 une révision vingt (20) ans plus tard de l'entente
21 multi, en se posant la question de qu'est-ce que ça
22 donne pour l'enfant? Est-ce que vous pensez que
23 c'est une démarche qui devrait être faite et en
24 cinq secondes, donc, c'est à peu près oui ou non?

25

1 M. VINCENT FONTAINE :

2 R. Oui, c'est sûr qu'on devrait se requestionner puis
3 refaire un bilan sur ça, c'est certain puis de
4 notre côté, on ne dit pas que je dépasse peut-être,
5 je ne vois pas le temps derrière moi mais...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Allez-y, allez-y, je vous en prie.

8 R. ... nous, de notre côté, puis on ne dit pas que le
9 DPCP devrait poursuivre tout le temps, il faut que
10 ce soit clair là, tu sais, je le comprends la
11 décision du DPCP puis je la, même que je la partage
12 parce qu'on ne demande pas..., si les enfants sont
13 restés dans le milieu, on ne demande pas à une
14 jeune garçon de cinq ans qui se faisait battre avec
15 un objet, de déjeuner avec son parent le matin puis
16 de se présenter à la cour l'après-midi pour
17 témoigner contre son père puis repartir avec son
18 père après, ça fait aucun sens, on le comprend
19 totalement.

20 Puis, présentement dans ce qui existe dans
21 les lois puis dans la manière de fonctionner, bien
22 il n'y en pas d'autres options, c'est soit on
23 poursuit ou qu'on ne poursuit pas, ça fait que,
24 c'est pour ça que dans le mémoire, on dit, on n'en
25 suggère pas de solutions, on ne le sait pas, on

1 dirait qu'il faudrait quelque chose de nouveau,
2 quelque chose d'autre...

3 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

4 Q. **[54]** Il faudrait faire un bilan et revoir, tout à
5 l'heure, monsieur... monsieur Gosselin parlait un
6 tri préalable ou en tout cas, il y a un bilan à
7 faire.

8 R. C'est sûr qu'en voyant les statistiques, moi-même,
9 tu sais, j'ai fait le saut sur certaines données
10 qui, c'est ça, on arrive à peu de, peut-être peu de
11 condamnations ou peu de cas qui sont traduits en
12 justice là pour, on dirait que ça fait un
13 pourcentage minime pour beaucoup, beaucoup d'heures
14 de travail de notre côté et très complexe là...

15 Q. **[55]** Et surtout de soumettre un enfant à un
16 processus très lourd dont on a eu un témoignage
17 hier assez percutant.

18 R. Ah bien, c'est ça puis je suis d'accord avec vous
19 entièrement, totalement.

20 M. DANNY McCONNELL :

21 R. Et pour nous, qu'il y ait une accusation ou pas,
22 c'est le même travail, rendu là, c'est rendu au
23 DPCP, il faudrait voir mais pour nous, c'est
24 exactement le même travail et pris sérieux de A à
25 Z.

1 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

2 Je vous remercie beaucoup.

3 M. VINCENT FONTAINE :

4 Merci à vous.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Alors, le temps qu'on avait ensemble,
7 l'heure est vite passée en votre compagnie, ça a
8 été vraiment des échanges fructueux, merci pour
9 votre présentation.

10 Je veux juste vous faire une suggestion, on
11 en a beaucoup parlé là, mais les photos, faites-les
12 circuler les photos ou... qui sont aménagées pour
13 les enfants, elles sont magnifiques parce que
14 madame Tremblay faisait référence à un témoignage
15 qu'on a eu hier et sa question c'était : j'espère
16 que c'est amélioré la salle où ça se passe et tout
17 ça parce que c'est quelqu'un qui est resté vraiment
18 traumatisé à l'époque, alors c'est important parce
19 que ça rassure, déjà vous l'avez dit, Monsieur
20 McConnell, c'est difficile pour des enfants mais au
21 moins de voir le lieu où ça risque de se passer, ça
22 apaise beaucoup.

23 M. DANNY McCONNELL :

24 Vous avez bien raison et vous savez, ce n'est pas
25 une salle d'interrogatoire où les jeunes viennent,

1 ce n'est pas une salle...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non

4 M. DANNY McCONNELL :

5 ... ce n'est pas austère, c'est vraiment un
6 salon...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 M. DANNY McCONNELL :

10 ... avec Kanak en fait, tout pour...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est pour ça que c'est important.

13 M. DANNY McCONNELL :

14 ... faire oublier qu'on est dans un Service de
15 police.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est pour ça qui c'est important de faire circuler
18 cette information-là, une photo vaut mille mots,
19 hein. Alors, voilà! Merci infiniment pour votre
20 témoignage...

21 M. DANNY McCONNELL :

22 On en prend très bonne note Madame. Bonne fin de
23 journée.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonne fin de journée et dix minutes (10 min) de

1 pause le temps d'installer l'autre témoin. Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 _____
LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame Nadia
7 Rousseau, qui est professeure en adaptation
8 scolaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières
9 et aussi directrice au réseau de recherche et de
10 valorisation de la recherche sur le bien-être et la
11 réussite en contexte de diversité. Bienvenue,
12 Madame Rousseau.

13 Alors, durant l'heure ensemble, vous allez
14 nous faire part de certains constats issus de
15 recherches qui portent notamment sur l'expérience
16 scolaire puis la connaissance de soi des jeunes qui
17 ont eu à faire face à des défis scolaires sur la
18 pédagogie inclusive, et caetera. Alors, on a bien
19 hâte de discuter avec vous. Je vous rappelle qu'on
20 a soixante (60) minutes ensemble, quinze (15)
21 minutes de présentation, ensuite échange avec les
22 commissaires. Ça va?

23 Mme NADIA ROUSSEAU :

24 Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avant de vous laisser la parole, je vais demander
3 au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

4

5 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

6

7 **NADIA ROUSSEAU,**

8 (Sous serment)

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Voilà. La parole est à vous.

12 Mme NADIA ROUSSEAU :

13 Merci. Alors, ça me fait plaisir d'être ici
14 aujourd'hui avec vous pour vous parler des jeunes,
15 la voix des jeunes plus spécifiquement. Quatre
16 points seront abordés. Le premier point : Pourquoi
17 s'intéresser à la voix des jeunes et pourquoi c'est
18 nécessaire de venir vous en parler? Que disent les
19 jeunes à l'égard de leur expérience scolaire? Quels
20 besoins manifestent ces jeunes-là? Et quelques
21 recommandations.

22 Tout ça, je dois le préciser, est issu
23 d'une vingtaine d'années de recherche auprès des
24 jeunes, notamment sur leur expérience scolaire, la
25 connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes dans différents

1 contextes de formation : donc le contexte de
2 secondaire auprès des jeunes de douze à seize (12-
3 16) ans; les centres de formation en entreprise et
4 récupération des jeunes de quinze à dix-huit (15-
5 18) ans; parcours de formation axé sur l'emploi,
6 les jeunes de quinze à dix-huit (15-18) toujours;
7 formation en général des adultes auprès des seize
8 vingt-quatre (16-24); et la formation
9 professionnelle auprès des seize dix-neuf (16-19).
10 Vous aurez compris que lorsque je fais allusion à
11 l'expérience scolaire, je ne parle pas des jeunes
12 du primaire ni du post-secondaire.

13 Pourquoi la voix des jeunes? Il faut savoir
14 que, depuis, je dirais, dix (10) à quinze (15) ans,
15 il y a beaucoup d'intérêt, en fait il y a beaucoup
16 de chercheurs qui se sont intéressés à la voix des
17 jeunes, notamment parce que les jeunes et leurs
18 voix sont souvent les oubliés. Alors, en fait, plus
19 les jeunes présentent des vulnérabilités, que ce
20 soit au plan social, au plan familial, au plan
21 scolaire, moins ils ont peur à la prise de décision
22 les concernant. Alors, on tend à décider pour eux
23 ce qui est bon pour eux. Et ce qui fait que ces
24 jeunes-là arrivent difficilement à trouver un sens
25 à leur expérience scolaire puisqu'ils ne font pas

1 partie de la prise de décision les concernant. Ça
2 joue aussi sur la connaissance qu'ils ont d'eux-
3 mêmes puisqu'ils n'ont pas le loisir de découvrir
4 qui ils sont en fonction de leurs propres intérêts.

5 Il faut savoir aussi que la voix des jeunes
6 lorsqu'on prend en compte cette voix-là, on
7 contribue à l'amélioration de la réussite et de
8 l'expérience scolaire des jeunes. À l'inverse,
9 lorsqu'on s'intéresse à la voix des jeunes, mais on
10 ne tient pas compte de ce qu'ils nous disent, on va
11 créer des conditions qui vont nuire à l'engagement
12 de ces derniers, parce qu'ils ont le sentiment que
13 leur propos finalement n'aura pas été entendu.

14 Il faut aussi savoir que plusieurs, surtout
15 dans le monde de la pratique, on va craindre un peu
16 la voix des jeunes de peur que ces jeunes-là ne
17 disent pas toute la vérité, que ce soit peu nuancé.
18 Et les travaux, au contraire, nous montrent que ces
19 jeunes-là font des nuances importantes dans leur
20 expérience scolaire et peuvent même prendre une
21 partie de la responsabilité les concernant dans
22 cette expérience-là.

23 Les jeunes quand on les questionne à
24 l'égard de leur expérience scolaire, les jeunes
25 plus vulnérables je vous dirais, on remarque une

1 expérience scolaire qui est vraiment souvent
2 difficile, souvent négative, notamment le sentiment
3 d'être traité injustement.

4 Alors, certains enseignants qui vont
5 refuser l'utilisation de stratégies qui sont
6 pourtant inscrites à leur plan d'intervention;
7 retrait de la classe ordinaire pour la classe
8 d'adaptation scolaire, bien évidemment. Souvent,
9 une classe d'adaptation scolaire qu'on leur a vendu
10 comme un passage qui allait les aider à réussir,
11 mais au final ils se rendent compte que ça crée un
12 écart encore plus grand, les jeunes vont référer à
13 ce passage-là comme une ruelle, la porte d'en
14 arrière.

15 Un refus d'accès aussi à plusieurs
16 programmes qui mobilisent leur intérêt. Donc, pas
17 d'accès aux programmes Sport-études, Musique-
18 études, Science-études, peu importe, sous prétexte
19 que leurs résultats scolaires ne sont pas assez
20 élevés. Et pourtant, c'est souvent la dimension
21 intérêt qui fait en sorte que le jeune va s'engager
22 dans le scolaire. Alors, lorsqu'on leur enlève en
23 plus l'intérêt qu'ils ont dans un champ spécifique,
24 on va nuire à cet engagement-là.

25 Les jeunes nous parlent beaucoup aussi du

1 sentiment d'être jugés, jugés ou ridiculisés par
2 certains de par ce qu'ils vivent, de par la
3 comparaison sociale qui serait au sein de la
4 classe, sentiment de ne pas être pris au sérieux de
5 par, encore une fois, les difficultés qu'ils
6 vivent, que ce soit à l'école ou à l'extérieur de
7 l'école. Et tout ça va générer un sentiment de
8 honte, de gêne, de peur et, pour certains, on s'en
9 doute, de la colère qui, encore une fois, ne passe
10 pas inaperçue.

11 Cette histoire-là ou cette expérience
12 scolaire-là, on sait dans la recherche qu'elle
13 occupe une place centrale dans la poursuite des
14 apprentissages d'un jeune. C'est-à-dire, on y fait
15 référence en parlant de l'histoire personnelle.
16 Donc l'histoire personnelle d'un élève qui se fait
17 à l'école, le fait d'avoir réussi ou non, de s'être
18 senti ridiculisé ou non, d'avoir eu plusieurs
19 échecs ou non, va venir influencer son sentiment de
20 compétence. Alors, plus un jeune se sent compétent,
21 plus il est engagé; moins il se sent compétent,
22 moins il est engagé.

23 Sentiment d'appréciation ou sentiment
24 d'être jugé. Si je me sens apprécié, bien, je peux
25 faire preuve d'audace, je peux me livrer, je peux

1 me découvrir. Si je ne me sens pas apprécié, mais
2 plutôt jugé, je tends soit à me renfermer, soit, au
3 contraire, à déranger et prendre une place
4 autrement. Sentiment de contrôle ou
5 d'incontrôlabilité de la tâche. Si je me sens en
6 contrôle, je vais poser des questions, je vais
7 m'engager, je vais aller au-delà des attentes. Si
8 je ne me sens pas en contrôle, je peux fuir une
9 tâche. Et tout ça, bien entendu, va faire en sorte
10 que je vais me consacrer ou non à une tâche et y
11 accorder ou non de l'importance.

12 J'ai mis ici juste pour vous illustrer la
13 voix des jeunes de seize dix-huit (16-18) ans qui
14 ont pris la décision de quitter le secteur des
15 jeunes, donc l'école secondaire, pour l'éducation
16 des adultes. L'éducation des adultes étant un très
17 grand filet pour les jeunes qui vivent des défis à
18 l'école. Ces jeunes-là nous disent qu'ils ont
19 d'abord une perception négative de l'école
20 secondaire, l'impression de faire du temps, un
21 placement temporaire en adaptation scolaire qui
22 s'est avéré permanent.

23 Ils font aussi beaucoup référence au climat
24 de classe. Le climat de classe de la classe
25 d'adaptation scolaire était encore plus négatif que

1 celui de la classe ordinaire. Alors, un climat qui
2 va nuire à la concentration, à la compréhension de
3 la matière; un climat où le respect même entre
4 élèves n'est pas valorisé et/ou il y a peu
5 d'interventions pour que ce respect-là règne au
6 sein de la classe; un climat de compétition qui va
7 venir renforcer le sentiment d'incompétence quand
8 j'ai des difficultés; l'attitude froide de certains
9 enseignants; un rythme d'apprentissage unique.

10 Finalement, les jeunes vont nous parler du
11 manque perçu d'encadrement. Et c'est ce qui fait...
12 Et, ça, plus spécifiquement donc pour les jeunes
13 qui ont de la difficulté, un exemple très simple,
14 un jeune qui va avoir besoin de plusieurs
15 explications, bien, quand ça fait deux fois qu'on
16 explique, plusieurs vont dire « tu avais juste à
17 écouter avant ». Alors peu de soutien et un manque
18 de communication et d'encouragement.

19 Donc, ces raisons-là vont mener les jeunes
20 à l'éducation des adultes. Je tiens à préciser qu'à
21 l'éducation des adultes l'expérience scolaire
22 s'améliore beaucoup, de par le soutien qui est
23 offert qui n'est pas limité aux apprentissages
24 scolaires.

25 Lorsqu'on s'intéresse puis qu'on regarde

1 maintenant c'est quoi les besoins qui découlent et
2 qui sont manifestés par les jeunes, le besoin le
3 plus criant est celui de s'intéresser à eux,
4 indépendamment de leur réussite scolaire. En fait,
5 si l'école reposait... Si on est dans une
6 perspective où l'école doit traduire uniquement la
7 réussite scolaire, c'est clair qu'on nuit à bon
8 nombre de jeunes pour qui ce n'est pas la réalité.
9 Alors, les jeunes nous disent, des acteurs de
10 l'éducation qui s'intéressent à nous,
11 indépendamment de notre réussite, c'est ce qui fait
12 qu'on persévère malgré ce qu'on vit.

13 Un principe que j'ai voulu évoquer
14 rapidement, le principe de loyauté partagé des
15 enseignants. Ce que dit ce principe-là, c'est que
16 si l'enseignant s'intéresse aux besoins des jeunes,
17 aux intérêts des jeunes, il arrivera à enseigner
18 son programme d'études parce que le programme
19 d'études, il est destiné à qui, aux élèves. Par
20 contre, on voit que les enseignants pour qui le
21 programme d'études fait maître d'oeuvre au
22 détriment de la personne de l'élève, c'est là où
23 l'expérience scolaire nuit et devient beaucoup plus
24 négative.

25 Trois composantes de l'engagement scolaire

1 que j'ai voulu remettre de l'avant. C'est central
2 dans la voix des jeunes. En fait, les trois
3 composantes de l'engagement scolaire sont : la
4 dimension comportementale, la dimension affective
5 et cognitive. En contexte scolaire, c'est souvent
6 la dimension comportementale qui est à la base
7 d'une série de décisions qui sont faites à l'égard
8 du jeune. Il participe, il ne participe pas. Il est
9 absent, il n'est pas absent. Il respecte les
10 règles, il ne les respecte pas.

11 Et c'est à partir des manifestations
12 comportementales qu'on va prendre des décisions,
13 soit de placement scolaire, soit de stratégie, soit
14 de contrainte à l'égard des jeunes. Pourtant, la
15 recherche nous montre clairement que c'est la
16 dimension affective et cognitive qui amène la
17 dimension comportementale. Donc, lorsqu'on
18 travaille sur la dimension affective, on vient
19 atténuer les manifestations comportementales d'un
20 mal-être à l'école.

21 Alors, agir sur le comportement sans
22 intervenir sur la dimension affective de
23 l'apprentissage, bien, c'est des coups d'épée dans
24 l'eau, et on ne règle aucun problème. C'est un peu
25 un pansement mais, au final, qui donne peu de

1 chose. Alors, au plan affectif, on fait référence à
2 l'attrait, à la valorisation de l'école. Si je me
3 sens écouté, nous disent les jeunes, malgré mes
4 défis, si je me sens soutenu malgré mes défis, je
5 vais être content et je vais me sentir bien à
6 l'école. Mais si mes défis font maître d'oeuvre
7 dans ma vie scolaire jour après jour, je n'y suis
8 pas bien et j'ai des comportements en conséquence,
9 les sentiments, réactions positives, affectives
10 envers l'école. Plus l'enfant se sent bien, plus il
11 s'investit cognitivement.

12 J'ai cru bon aussi de préciser cinq
13 composantes de l'affectivité à l'école. Et là-
14 dedans on retrouve ce que nous parlent, ce que nous
15 disent les jeunes lorsqu'ils nous parlent de leur
16 expérience scolaire. En fait, quand on parle
17 d'affectivité et de l'engagement scolaire, les cinq
18 composantes de l'affectivité les plus déterminantes
19 sont l'attitude de l'enseignant, les émotions
20 suscitées dans les activités scolaires, la
21 confiance que j'ai envers moi-même et envers mon
22 enseignant et les attributions causales, est-ce que
23 je m'explique ou non ma réussite.

24 Dans les besoins des jeunes nommons
25 également une posture de soutien sans jugement de

1 la part des intervenants scolaires, un soutien qui
2 est individualisé. Alors, au-delà du scolaire, il y
3 a toute la question, les jeunes ont besoin d'être
4 soutenus, d'être validés, d'être conseillés. Je
5 vous ai mis une petite citation. Me donner du
6 courage et de l'espoir pour l'école et pour
7 performer. Alors, la relation est hyper importante.

8 Soutien dans le développement de la
9 connaissance de soi pour se connaître, pour se
10 donner un plan de formation; soutien par
11 l'entremise d'une relation respectueuse. Alors, le
12 respect revient régulièrement dans la voix des
13 jeunes. Se donner un projet de vie. Une citation
14 qui résume très, très bien. C'est difficile de
15 rester à l'école quand tu ne sais pas ce que tu
16 envisages de faire plus tard.

17 Alors, nous dire où aller, nous dire quoi
18 faire, ça ne donne pas un sens à l'école. Faire
19 partie de la prise de décision à la base, la
20 connaissance qu'on a de nous-même, ça, ça aide à
21 donner un sens à l'école. Découvrir ses forces,
22 bien entendu. Puis il y a tous les éléments du
23 bien-être que les jeunes nous nomment : la
24 nécessité d'apprendre à gérer leur stress; à
25 développer des habiletés au plan social; développer

1 des connaissances minimales à la transition vers la
2 vie adulte, le budget, le loyer. Alors des besoins
3 importants.

4 Les leçons à tirer, je pense qu'il y a
5 trois leçons à tirer de la voix des jeunes. La
6 première, c'est valoriser et promouvoir les
7 opportunités de collaboration authentique entre
8 milieu scolaire et organismes externes qui offrent
9 une voix aux jeunes. La deuxième, contribuer au
10 développement du projet de vie des jeunes en les
11 soutenant dans la découverte de soi et ne pas
12 penser que la découverte de soi ou la connaissance
13 de soi est une composante moins importante de
14 l'école, bien au contraire; Et reconnaître que le
15 curriculum n'est rien sans les jeunes à qui il est
16 destiné.

17 Au final trois recommandations. D'une part,
18 pour maximiser l'expérience scolaire des jeunes, et
19 je dirais refuser l'expérience négative qui sévit
20 trop souvent, première recommandation, donner une
21 réelle voix aux jeunes dans leur parcours scolaire,
22 participation au plan d'intervention. À titre
23 indicatif, quand les jeunes participent au plan
24 d'intervention, je dis bien « quand », c'est trois
25 pour cent (3 %) du temps qui leur est alloué dans

1 la rencontre de plan d'intervention. Et c'est
2 pourtant tracer leur avenir ce plan-là.
3 Participation à la prise de décision entourant le
4 choix d'orientation, l'accès à des programmes
5 ciblés, le recours à des stratégies variées.

6 Créer un ordre professionnel des
7 enseignants. Je sais très bien que c'est un dossier
8 chaud au Québec. Ce n'est pas parce que je cherche
9 à attiser la flamme, mais tous les enseignants nous
10 disent, c'est complexe enseigner, c'est difficile
11 enseigner, la diversité des jeunes entraîne une
12 diversité de besoins, on n'a pas toutes les
13 formations. Ils ont raison. Alors, si on veut
14 vraiment les soutenir ces enseignants-là et
15 reconnaître l'importance de leur rôle, l'ordre
16 professionnel le permettrait. D'une part,
17 reconnaître que l'enseignant est un acteur de
18 premier plan tout au long de la scolarisation du
19 jeune. Les actions et les attitudes de l'enseignant
20 ont le pouvoir de mener un jeune vers la découverte
21 puis le développement du plein potentiel, mais a
22 aussi le pouvoir à l'inverse de briser un enfant de
23 par des mots, de par des attitudes. Et la création
24 d'un ordre professionnel, comme je le disais déjà,
25 contribuera justement à reconnaître et à valoriser

1 l'enseignement, mais qui prend en compte toute la
2 complexité dans laquelle cet enseignement-là se
3 fait aujourd'hui.

4 Finalement, repenser l'école secondaire et
5 en faire un lieu de vie où les acteurs du
6 communautaire peuvent y cohabiter. Je reviens sur
7 la complexité de l'enseignement. C'est vrai qu'un
8 enseignant ne peut pas tout faire, d'où la
9 nécessité d'être en lien avec d'autres
10 professionnels. Les jeunes ont régulièrement
11 recours aux services communautaires pour les
12 soutenir parce qu'ils ne trouvent pas le soutien à
13 l'école. Alors, pourquoi ne pas faire des lieux
14 scolaires, des lieux où les services professionnels
15 et communautaires peuvent y cohabiter. Puis de
16 cette façon-là, améliorer l'accès aux services
17 directs pour les jeunes et le soutien aux
18 enseignants. Voilà. Je vous remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci pour votre présentation. Alors, on va débiter
21 la période d'échange avec Lesley Hill.

22 Mme LESLEY HILL, commissaire :

23 Q. [56] Merci beaucoup. Je trouve ça passionnément
24 intéressant, parce que tout ce que vous dites
25 s'applique à la santé et services sociaux aussi et

1 à la protection de la jeunesse. Puis il y a des
2 gens qui militent pour ça depuis un certain temps
3 aussi, donner une voix aux jeunes. Mais quand vous
4 parlez d'expérience des jeunes en Protection de la
5 jeunesse, bien, il y en a qui sont venus nous dire
6 à quel point ça a été difficile. Consulter les
7 jeunes encore moins; les impliquer, très peu; et le
8 fait qu'on travaille sur la sécurité puis le motif
9 de compromission plutôt que sur le développement et
10 le bien-être global.

11 Puis j'ai retenu un paquet d'affaires que
12 vous avez dit, agir sur le comportement seul sans
13 l'affectif, c'est des coups d'épée dans l'eau, et
14 caetera. Bref, je pourrais en parler longtemps
15 mais... Ma question c'est, comment dans la pratique
16 quotidienne on peut s'assurer que ça prenne
17 vraiment une ampleur ou sa place, sa juste place,
18 l'«empowerment», le pouvoir d'agir, des approches
19 d'accompagnement? Parce qu'on est face aux mêmes
20 défis, je pense, que ce soit en éducation ou en
21 santé, avec des adultes qui font pour le jeune, pas
22 avec le jeune. Donc, qu'est-ce que vous avez à dire
23 par rapport à ça?

24 R. Beaucoup de choses en peu de temps. Bien, je vous
25 dirais... Je vais commencer par une réflexion que

1 m'a fait un collègue il y a quelques années. Il me
2 disait, Nadia, quand tu rentres dans une école
3 aujourd'hui, rappelle-toi l'école où, toi, tu y
4 étais, rappelons-nous l'école de nos parents, il
5 n'y a pas grand-chose qui a changé.

6 Pourtant, l'« empowerment », l'engagement,
7 la réelle participation aux activités
8 d'apprentissage ne peut pas se faire dans un
9 contexte rigide, cantonné avec des cloches aux
10 quarante-cinq (45) ou aux soixante-quinze (75)
11 minutes, avec des stratégies pédagogiques qui ont
12 évolué mais à des degrés très variables et qui ne
13 laissent pas place à cet réel engagement. Il y a
14 des travaux de recherche qui vont nous parler, par
15 exemple, de la conception universelle de
16 l'apprentissage, « Universal Design for Learning »,
17 où on met clairement de l'avant que l'engagement de
18 l'élève est la première condition à son
19 apprentissage, et pour qu'il y ait engagement,
20 l'élève doit faire des choix à toutes les étapes du
21 processus d'apprentissage.

22 Ce que ça veut dire, c'est qu'on doit
23 revoir comment on fait l'enseignement, mais
24 également revoir comment on a structuré le temps
25 enseignant pour donner de la latitude, pour donner

1 de la flexibilité, et ainsi permettre des activités
2 pédagogiques où le jeune doit non pas être un
3 passif mais vraiment actif et engagé. J'ai envie de
4 vous dire que, même à l'université lorsqu'on prend
5 ces approches-là, bien, les étudiants sont tous aux
6 cours.

7 Q. [57] Puis si on l'amène à un niveau plus
8 systémique, comment on peut assurer que la voix des
9 jeunes soit prise en compte dans le développement
10 de programmes qui leur sont destinés ou des
11 services dans d'autres secteurs? Il y a d'autres
12 provinces qui ont mis en place des comités de
13 jeunes, par exemple, qui étaient rattachés à
14 l'ombudsman de l'enfant. Nous, on n'en a pas ici
15 mais... Où ils parlent de leur expérience dans les
16 services pour qu'on puisse améliorer les services.
17 Mais en éducation, comment ça pourrait s'articuler
18 cette voie-là?

19 R. Bien, il y a des expériences américaines où on a
20 effectivement constitué des comités de jeunes dans
21 les écoles qui sont là pour parler de leur
22 expérience à l'école, qui sont là pour offrir des
23 pistes, des suggestions de bonification, qui sont
24 là également pour réfléchir à la résolution de
25 problème qui peut se vivre au sein de l'école, et

1 donc qui ont une part à place entière dans la vie
2 scolaire. Et, ça, ça va venir influencer à
3 différents niveaux, tant l'organisation scolaire
4 que plus micro, l'enseignement en classe, voire
5 même comment peut se dérouler un plan
6 d'intervention ou une rencontre de plan
7 d'intervention.

8 Alors, ça se fait déjà dans des écoles aux
9 États-Unis. Il faut savoir que ce n'est pas toutes
10 les écoles. Et je pense qu'un des défis qu'on a en
11 contexte québécois, c'est vraiment... Il y a
12 beaucoup de disparité entre commissions scolaires,
13 beaucoup de disparité entre écoles, ce qui se fait,
14 ce qui se fait moins, la façon dont applique ou non
15 les cadres du Ministère. Alors, c'est sûr qu'il y a
16 des travaux qui ont démontré que, plus les
17 orientations ministérielles étaient claires, moins
18 il y avait de disparité dans l'offre qui était
19 faite. Et quand je dis « disparité », il y a des
20 écoles où les élèves sont davantage en classe
21 ordinaire, d'autres où les élèves sont davantage en
22 classe « d'adap ». Pourquoi? Parce que, dans les
23 documents ministériels, il y a énormément de
24 latitude et d'interprétation possible.

25 Alors, on se rend compte dans les travaux

1 que, plus les directives ou les normes sont
2 clairement explicitées, plus ce type de structure-
3 là, si on va vers une structure de comités d'élèves
4 qui influencent le bon fonctionnement d'une école,
5 pourra être mise en place de façon efficace.

6 Q. **[58]** Quand on regarde le dernier... en fait l'étude
7 de Martin Goyette sur le devenir des jeunes en
8 placement et on voit les résultats désastreux
9 scolaires de bon nombre d'enfants, c'est sûr que
10 les jeunes en centre de réadaptation affichent les
11 pires résultats, mais les jeunes en famille
12 d'accueil ou dans d'autres lieux d'hébergement sont
13 beaucoup derrière la population en général, parce
14 qu'ils sont traumatisés, parce qu'ils ont vécu des
15 choses que, nous, comme adultes, on n'a même pas
16 imaginé vivre dans nos vies, et leur parcours
17 scolaire n'est pas linéaire. Puis ils ont souvent
18 plusieurs retards, plusieurs années de retards, des
19 échecs. Est-ce que, avec ce que vous venez de dire
20 là sur la disparité, on aurait besoin de bonnes
21 pratiques ou de « guideline » ou de repenser notre
22 façon d'offrir une scolarisation à ces enfants-là?

23 R. Je reviens un peu à la réponse initiale. Plus les
24 jeunes ont un espace pour s'exprimer, un espace
25 pour apprendre, on va faire référence, nous, à

1 l'appellation « la participation à
2 l'apprentissage », ça, c'est l'élément clé, plus il
3 y a développement, plus il y a engagement. Mais
4 pour qu'il y ait participation à l'apprentissage,
5 oui, ça prend un cadre qui le nomme clairement, qui
6 dit clairement que peu importe les contextes de
7 scolarisation, la participation à l'apprentissage
8 est essentielle. Et, ça, ça change complètement le
9 rapport à l'enseignement. Ça change complètement le
10 rapport à l'apprentissage. Parce que participer à
11 l'apprentissage, c'est prendre des décisions à
12 l'intérieur de ce processus-là d'apprentissage.

13 Je ne veux pas aller trop dans les détails,
14 parce que ce n'est peut-être pas la place mais...
15 Et lorsqu'il y a participation à l'apprentissage,
16 on voit de réelles progressions. Le mot d'ordre ici
17 n'est pas tant de dire, il a réussi ou non, mais
18 plutôt de voir le plein potentiel où il se situe
19 aujourd'hui puis où il se situe demain. Et c'est
20 cette progression-là qui témoigne de
21 l'apprentissage, qui est cumulatif. Puis,
22 effectivement, les jeunes plus vulnérables vont
23 prendre beaucoup plus de temps. Mais ce n'est pas
24 parce qu'ils prennent plus de temps qu'ils ne
25 peuvent pas atteindre leur objectif, à moins qu'on

1 leur ait fait croire le contraire.

2 Q. **[59]** Il y a des enfants justement qui réussissent
3 malgré tout avec une résilience extraordinaire et
4 qui, à dix-huit (18) ans ou à dix-neuf (19) ans,
5 s'ils sont chanceux, bien, en fait pour rester un
6 an de plus, ça prend fin au niveau de leur
7 hébergement ou le soutien qu'ils peuvent recevoir
8 de l'État parce qu'ils sont rendus majeurs. Et
9 certaines personnes sont venues ici vraiment
10 militer pour la gratuité pour toutes les études
11 post-secondaires pour les enfants ayant été pris en
12 charge en vertu de la Loi sur la protection de la
13 jeunesse. Avez-vous des idées ou des commentaires
14 par rapport à ça?

15 R. En fait, on ne peut pas être contre la gratuité.
16 Mais je vous dirais, s'il y a gratuité sans
17 reconnaissance de l'importance de leur choix, sans
18 espace pour leur voix, sans un réel intérêt à les
19 voir participer à l'apprentissage, la gratuité
20 n'amènera pas la diplomation.

21 Q. **[60]** Donc, gratuité, soutien et accompagnement...

22 R. Voilà!

23 Q. **[61]** ... et adaptation aux besoins?

24 R. Et adaptation. Et j'ajouterais même, les jeunes
25 avec lesquels j'ai travaillé au cours des vingt

1 (20) dernières années, qui ont persévéré malgré
2 tout, certains qui, par la suite, juste cette
3 semaine j'avais un courriel d'un jeune, puis c'est
4 toujours le fun à voir, et à chaque fois ce qui
5 revient, c'est le soutien d'une personne, un tuteur
6 de résilience finalement, le soutien d'une personne
7 en contexte scolaire ou en contexte autre qui est
8 souvent un professionnel qu'ils ont rencontré dans
9 leur parcours qui, dans les périodes de transition,
10 dans les périodes de doute, est un peu leur mur de
11 résonnance, qui leur permet... ça leur permet de
12 parler de leurs préoccupations et d'être accueillis
13 sans jugement pour ensuite être aidés avec la suite
14 des choses.

15 Alors, ce n'est pas parce qu'on a dix-huit
16 (18) ans que ce besoin-là de soutien disparaît. Et
17 je vous dirais que, pour moi, c'est un des éléments
18 centraux de s'assurer qu'il y ait un processus, je
19 ne sais pas comment l'appeler, de mentor, un
20 processus, mais un processus qui est plus
21 individuel que collectif, qui permet au jeune de ne
22 pas se sentir abandonné, mais aussi d'avoir accès à
23 des réponses et à du soutien. C'est complexe le
24 système scolaire.

25 Beaucoup de jeunes pensent que sans diplôme

1 d'éducation secondaire, traditionnel, ils ne feront
2 rien dans leur vie. Alors qu'il y a plein d'autres
3 trajectoires à emprunter qui peut m'amener au
4 cégep. Mais ils ne le savent pas. Ils ont besoin de
5 personnes qui vont être en mesure donc de répondre
6 à leurs préoccupations indépendamment de leur âge.
7 Puis je ferais même un petit aparté. Je pense à
8 l'éducation des adultes où, parfois, parce que le
9 jeune vient d'avoir dix-huit (18) ans, là, on
10 hésite beaucoup à même prendre en considération
11 l'avis d'un parent avec qui l'enfant a gardé des
12 liens. Mais les liens ne cessent pas la journée de
13 mes dix-huit (18) ans. Alors, il y a quand même un
14 enjeu important à cet effet-là.

15 Q. **[62]** Tout à fait. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

18 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

19 Q. **[63]** Bonjour, Madame Rousseau. Je fais écho aux
20 propos de ma collègue Lesley. C'est très porteur de
21 sens ce que vous nous affirmez et en même temps
22 tellement fondamental, ça tombe sous le sens. Et la
23 question qui me vient c'est : Comment ça se fait
24 qu'on ne le voit pas? Parmi vos recommandations,
25 vous nous dites repenser l'école pour en faire un

1 lieu de vie où les acteurs du communautaire peuvent
2 y cohabiter. Ça fait écho à un autre témoin qu'on a
3 reçu antérieurement qui nous disait, faire entrer
4 la vie. Bon. Elle nous parlait des centres de
5 réadaptation. Mais, dans le fond, c'est dans les
6 institutions. Hein, le scolaire étant une
7 institution également. Et parallèlement à ça, on
8 entend d'innombrables témoignages sur le travail en
9 silo. Jusqu'où les milieux d'enseignement, l'école
10 a cette ouverture-là de faire entrer la vie, de
11 faire de la place aux acteurs du communautaire, et
12 caetera?

13 R. Très variable d'un milieu à l'autre. Ce que je
14 dirais, c'est qu'il y a certains milieux
15 scolaires... En fait je vais recommencer. Il y a
16 certains enseignants, je vais aller encore plus
17 micro, il y a certains enseignants qui
18 reconnaissent la valeur ajoutée d'avoir des liens
19 avec le communautaire, justement pour venir combler
20 des compétences qu'ils n'ont pas. Et c'est normal
21 qu'ils ne les aient pas. Ces personnes-là
22 n'hésiteront pas à créer des liens avec le
23 communautaire.

24 Je vais vous donner un exemple concret. Des
25 jeunes qui ont été exclus de l'école pour

1 différentes raisons, qui peut aller d'avoir frappé
2 un camarade jusqu'à avoir mangé de la gomme une
3 fois de trop, là. C'est aussi variable que ça comme
4 excuse. Des jeunes qui sont pendant une semaine à
5 l'extérieur de l'école.

6 Dans des milieux, dans ce même programme-
7 là, il y a des milieux où lorsque le jeune revient,
8 la personne qui les a accueillis au communautaire
9 va être dans l'école. Et à chaque semaine elle
10 vient faire son tour. Et à chaque semaine elle va
11 voir ces jeunes-là, avec l'accord de l'enseignant.
12 Et pour ces jeunes-là, c'est la différence entre
13 avoir une journée sombre qui finit mal ou avoir une
14 journée sombre où, finalement, demain sera
15 meilleur, parce que cette personne-là, elle était
16 présente, j'ai pu lui parler même si j'étais à
17 l'école et qu'elle n'est pas officiellement de
18 l'école.

19 À l'inverse ce même programme-là, on a des
20 milieux où lorsque le jeune revient à l'école, les
21 enseignants ne font même pas partie du processus
22 d'accueil du jeune qui revient après sa semaine
23 d'exclusion. Alors, le jeune revient à l'école,
24 rentre dans sa classe comme si de rien n'était
25 après avoir été en quelque sorte puni. Il y a des

1 milieu où on ne reconnaît même pas le travail qui
2 a été fait au communautaire pendant cette semaine-
3 là. Alors, c'est très variable.

4 Je ne crois pas que ce sont des... Ce que
5 j'ai observé à ce jour, je n'ai pas vu d'écoles au
6 Québec dans mes recherches qui étaient
7 fondamentalement en lien avec le communautaire,
8 mais j'ai vu des enseignants ou des secteurs qui,
9 eux, l'étaient, et ça fait un monde de différence.
10 Alors, est-ce que les milieux sont tous égaux? Non.

11 Par contre, je crois qu'on a le devoir...
12 Puis je dis « on » puis je m'inclus comme
13 professeure à l'université. Mais on a le devoir
14 d'aider le milieu scolaire à comprendre la valeur
15 ajoutée de ces personnes-là dans la vie scolaire
16 d'un enfant. Parce que la vie scolaire, je reviens
17 à l'idée de tout à l'heure, si elle se résume au
18 scolaire et au curriculum, on n'a pas besoin de
19 gens des milieux communautaires. Mais si on
20 comprend que le curriculum sera appris et maîtrisé
21 si l'enfant se sent bien, bien, là, on a besoin de
22 toute une série de personnes pour soutenir les
23 jeunes qui ne sont pas bien ici maintenant à
24 l'école.

25 Alors, il y a un travail à faire pour

1 valoriser cet apport-là. Il y a un travail à faire
2 aussi, je crois, de faire connaître les alliances
3 qui fonctionnent entre le communautaire et le
4 scolaire, même si c'est des projets micro, voir la
5 valeur ajoutée pour en inciter d'autres. Et je
6 reviens toujours à cette idée que plus on aura des
7 directives claires à cet effet, mieux ce sera.

8 Q. **[64]** Vous répondez en partie à ma prochaine
9 question par votre conclusion. Qui a le leadership?
10 Parce que c'est beaucoup une question qu'on se
11 pose, nous, la Commission. Il y a énormément de...
12 C'est comme si on sait quoi faire, mais le
13 leadership pour le faire, ça ne descend pas.
14 Comment généraliser ces évidences-là que vous nous
15 soumettez?

16 R. Il y a un enjeu en éducation qui quand même très
17 particulier. Il y a beaucoup de chercheurs qui
18 s'intéressent à l'utilisation des connaissances
19 issues de la recherche dans les milieux scolaires,
20 puis en fait dans un paquet de milieux. Ce que la
21 recherche nous montre, c'est qu'en fait dans les
22 milieux scolaires, le milieu scolaire en fait est
23 un des milieux où il y a le moins d'utilisation de
24 connaissances issues de la recherche.

25 Alors, déjà, si on s'assurait que l'école

1 ou les milieux scolaires ont le devoir d'utiliser
2 les connaissances issues de la recherche, on aurait
3 toute une porte d'accès pour valoriser la place du
4 communautaire à l'école, pour valoriser la place
5 des services éducatifs complémentaires, pas juste
6 en fonction d'un diagnostic, en fonction d'un
7 besoin qui se manifeste ici aujourd'hui maintenant.
8 Alors, on aurait beaucoup, beaucoup, beaucoup de
9 prise pour faire de l'école un monde meilleur. Mais
10 tant que l'école sera d'abord vue dans une
11 perspective de réussite académique en fonction d'un
12 curriculum imposé, tant que l'école n'aura pas
13 cette obligation d'être à l'affût des connaissances
14 issues de la recherche, bien, on va avoir un
15 problème.

16 Q. [65] C'est quand même assez surprenant ce que vous
17 dites là. L'école transmetteur de connaissances,
18 qui utilise peu les connaissances issues de la
19 recherche, c'est...

20 R. Oui, je sais. On n'accepterait pas ça de notre
21 médecin. On n'accepterait pas ça d'un ingénieur.
22 Mais malheureusement c'est ce que révèlent les
23 travaux de recherche depuis les années quatre-vingt
24 (80). Puis ça n'a pas évolué. Les travaux les plus
25 récents reviennent à la même chose. On comprend

1 qu'un enseignant n'a pas le temps d'aller lire les
2 textes de recherche. Ça, c'est autre chose. On
3 revient à l'organisation du temps enseignant.
4 Alors, il y a un enjeu. Mais il reste que
5 l'utilisation de ces connaissances-là viendrait à
6 tout du moins atténuer beaucoup de problèmes qui se
7 vivent à l'école aujourd'hui, puis notamment
8 reconnaître la plus-value d'une équipe qui est
9 multidisciplinaire autour des jeunes à l'école.

10 Q. **[66]** Et je vous amènerais à votre deuxième
11 recommandation. Vous nous recommandez la création
12 d'un ordre professionnel pour les enseignants au-
13 delà de tous les débats. Mais en quoi vous voyez
14 que cet ordre professionnel-là pourrait aider par
15 rapport à, justement, la transmission des
16 connaissances, des meilleures pratiques?

17 R. Bien, je pense que, déjà, avec un ordre
18 professionnel, la notion des connaissances issues
19 de la recherche prendrait une place plus grande.
20 Hein, parce que lorsqu'il y a un ordre
21 professionnel, il y a quand même une dimension de
22 redevabilité et de professionnalisme important.
23 D'une part, la valorisation de l'enseignement, je
24 crois aussi que c'est important. Mais je pense
25 qu'en ce moment, on s'y prend très mal pour le

1 faire. Quand on dit à des stagiaires de première
2 année au BAC en enseignement qu'ils peuvent aller
3 faire de la suppléance, moi, j'ai un sérieux
4 problème. Parce que je n'accepterais jamais ça...
5 Je n'irais pas me faire soigner par un médecin en
6 première année à l'université en médecine. Je ne
7 pourrais pas faire ça. Je n'aurais pas confiance.

8 Alors, on sait que le pouvoir de
9 l'enseignant est grand positivement, mais il peut
10 aussi influencer négativement. Quand on prend ça en
11 considération, le pouvoir justement de faire
12 grandir ou de meurtrir un enfant, un adolescent et
13 un jeune adulte, quand on prend en considération le
14 peu d'utilisation des connaissances issues de la
15 recherche et quand on prend en considération aussi
16 le réel contexte de travail qui est complexe, bien,
17 l'ordre professionnel donne quand même un statut
18 qui amène des attentes élevées.

19 Et je crois qu'on a le droit d'avoir des
20 attentes élevées envers les enseignants, mais qui
21 en même temps reconnaît cette complexité-là,
22 encourage l'utilisation des connaissances issues de
23 la recherche. Alors, j'ai le sentiment que ce sera
24 un élément déclencheur important. Vous savez, dans
25 les travaux que je mène, je travaille beaucoup

1 pancanadien, je trouve ça difficile des fois de
2 voir des choses ici, mais au final on peut rien
3 faire ou pratiquement pas faire les choses. Je vois
4 des enseignants qui ont quitté le Québec qui ne
5 reviendraient jamais enseigner au Québec, parce que
6 les pratiques n'ont pas changé, parce que les
7 contextes ont peu évolué, parce que les services
8 communautaires ne sont pas acceptés dans l'école.
9 Pour toutes sortes de raisons.

10 Je ne dis pas que les enseignants sont de
11 mauvaises personnes. Je dis juste qu'on est dans
12 une culture qui valorise beaucoup moins la mise à
13 jour des connaissances. Et cette mise à jour-là est
14 pourtant essentielle parce que de la recherche en
15 éducation, il y en a beaucoup; des résultats, il y
16 en a beaucoup; des pistes de solutions, il y en a
17 beaucoup.

18 Il y a des milieux qui, toutefois, sont
19 plus proactifs. À travers un projet, une école à
20 travers un projet lève la main et dit, nous, venez
21 nous aider. Et, là, on va travailler ensemble. Puis
22 il y a des transformations quand même importantes
23 dans les écoles. Mais c'est à la pièce.

24 L'idée de l'ordre professionnel, c'est
25 d'arrêter de marcher à la pièce puis tenter de

1 recréer une structure plus cohérente, je dirais,
2 mais à travers le Québec. Je vous remercie
3 beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

6 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

7 Q. **[67]** Par où commencer? Par où commencer avec tout
8 ce que vous venez de dire, en plus. J'ai
9 l'impression qu'ici, on s'attaque, et vous rajoutez
10 une couche là, dans nos réflexions.

11 R. Je suis désolée.

12 Q. **[68]** Toute une couche... de gros bon sens, de gros
13 bon sens. Mais, là, c'est le système de
14 l'éducation, système de la santé, système de la
15 protection de la jeunesse. My God, on est
16 vraiment...

17 Et Danielle l'a bien dit, Lesley aussi, on
18 est toujours dans des recommandations qui sont pas
19 mal prêtes du gros bon sens. Mon Dieu, ce n'est pas
20 possible d'être en deux mille vingt (2020) puis
21 entendre un professeur qui nous rappelle que
22 l'affectif est important. Ah! Bien, mosus
23 d'affaire! On l'avait oublié!

24 Alors, moi, j'ai écrit : On a oublié le
25 bébé affectif dans l'eau du bain comportementale.

1 Ça me fait tellement plaisir ce que vous avez dit.
2 Il me semble que j'ai enseigné ça toute ma vie que
3 l'affectif... C'est encore important...

4 R. Oui.

5 Q. **[69]** ... d'avoir le goût d'aller à l'école, le
6 matin. Et vous le dites... puis là, vous allez vers
7 la formation générale des adultes. C'est un constat
8 très dur. Vous faites pleins de constats très durs
9 là.

10 R. Je suis désolée.

11 Q. **[70]** Puis ne soyez pas désolée. Merci, merci
12 beaucoup. Mais dans vos constats très dures, vous
13 dites : « Hey, ma mère, ma grand-mère puis moi là,
14 puis nos enfants, ça n'a pas changé beaucoup
15 l'école. »

16 Sacre bleu! On est en deux mille vingt
17 (2020) puis vous dites : « Je vais dans les autres
18 provinces, puis peut-être que j'aurais le goût de
19 rester, moi aussi, aller enseigner à l'Université
20 d'Alberta. » Admettons... peut-être pas Alberta,
21 mais disons, d'autres... d'autres provinces.

22 Et, là, vous dites : « Intégrer le
23 communautaire. » Ah! On a oublié qu'il y avait du
24 monde dans le communautaire qui font un sacré bon
25 travail, ne serait-ce que la Maison des Jeunes. Ah!

1 Bien, là, comment ça se fait que ça marche, la
2 formation générale des adultes?

3 Méchants constats par rapport à l'école
4 secondaire quand tu as seize (16) ans.

5 R. Hum, hum.

6 Q. [71] Dans le fond, vous dites... Puis là, je vais
7 vous poser des questions, peut-être, sur votre
8 échantillon de recherche, mais vous dites : « C'est
9 quoi les ingrédients? On avait oublié que
10 l'attitude de l'enseignant ». Oup a lay, c'est le
11 fun d'avoir la confiance envers l'enseignant, de
12 croire en notre projet.

13 Et immense constat, puis c'est la première
14 chose que vous dites : « Il faut écouter le
15 jeune. » Ah! Bien, hey... il faut écouter le jeune!
16 Alors, vous nous dites des choses là, dans le fond,
17 qui sont un espèce de « wake up call », de cris
18 d'alarme du gros bon sens, mais qui n'existe pas,
19 sinon que par projets.

20 Et vous nous ramenez, comme on le dit, les
21 projets-pilotes, les initiatives individuelles.
22 Puis, nous, on travaille des systèmes, ici. Alors,
23 vous nous dites : « Essayez de systématiser les
24 recommandations. » Mais là, on est dans le milieu
25 scolaire, en plus...

1 R. Oui.

2 Q. [72] ... pas nécessairement dans notre « core
3 business ». Excusez l'anglicisme. Alors, je vais
4 vous emmener... parce que je ne vous emmènerai pas
5 sur les ordres professionnels là, on pourrait aller
6 prendre une bière, un jour, ensemble, mais sur la
7 formation générale des adultes.

8 Ça a l'air extraordinaire, vous réchappez.
9 On réchappe des jeunes et il y a... Et j'imagine
10 que ces jeunes qui vont là, c'est parce qu'ils ont
11 décidé d'aller là, parce qu'ils ont plus que seize
12 (16) ans, parce que l'école n'est pas obligatoire,
13 rendue là.

14 Alors, parlez-nous de ces jeunes, dans le
15 fond, qu'on réchappe. Mais votre échantillon, c'est
16 des jeunes qui ont choisi ça.

17 R. En fait, je vais vous parler de deux études, je
18 dirais, plus fondamentales sur les jeunes. La
19 première, sur les seize (16), dix-huit (18).

20 On a, dans l'échantillon, cent soixante
21 (160) jeunes du Québec, qui à l'âge de seize (16)
22 ou dix-sept (17) ans, ont choisi de quitter le
23 secteur jeunes pour les adultes.

24 L'autre, on est vraiment à travers le
25 Québec. On a six cent quatre-vingts (680) jeunes du

1 Québec, de seize (16) à vingt-quatre (24) ans.

2 Donc, deux études avec beaucoup, beaucoup de
3 jeunes.

4 Et, effectivement, à l'éducation des
5 adultes, l'expérience scolaire change. En fait, je
6 vais vous faire un petit verbatim d'un jeune garçon
7 de vingt-quatre (24) ans qui me dit : « Nadia, mes
8 profs, ici, là, ils m'aiment quand même. » Puis le
9 « quand même » là, c'est « même si j'ai de la
10 misère », « même si j'ai de l'absentéisme », « même
11 si j'ai un problème de toxicomanie ». Vous
12 comprenez, le « même » là, il englobe pleins de
13 problématiques.

14 Et à l'éducation des adultes, ce qui les
15 accroche... Il y a comme trois choses
16 fondamentales. La première, c'est ce que vous avez
17 nommé. Les jeunes nous disent : « Moi, j'ai choisi
18 l'éducation des adultes parce que maintenant, pour
19 la première fois, je peux choisir et je fais le
20 choix de partir du secondaire. »

21 Ça, on a un volet de jeunes que c'est
22 vraiment leurs choix. Le choix de choisir. C'est la
23 motivation.

24 D'autres jeunes décident d'aller à
25 l'éducation des adultes parce qu'ils ont un projet

1 de formation qui est tout, sauf défini. « Je veux
2 un diplôme. » « Je veux une vie meilleure. » « Je
3 veux pouvoir travailler, plus tard. » « Je veux
4 pouvoir faire vivre ma famille. »

5 Alors c'est toute l'influence de la
6 reconnaissance du diplôme sur ma qualité de vie
7 future, mais on ne sait pas quoi, dans quoi,
8 comment. On sait juste que ça prend un diplôme,
9 donc je vais passer à l'éducation des adultes.

10 Et le troisième groupe est beaucoup plus
11 associé à aller à l'éducation des adultes, avec un
12 projet plus défini. Par exemple : « Je veux aller à
13 la formation professionnelle. Et pour aller à la
14 formation professionnelle, je dois avoir mes cours
15 de troisième secondaire ou de quatrième
16 secondaire. »

17 Ou encore : « Je veux travailler à l'usine
18 d'où je viens, puis pour ça, ça prend un quatrième
19 secondaire. » Ou : « Je veux aller à l'armée. Et
20 pour aller à l'armée, ça prend un quatrième
21 secondaire. »

22 Donc, ces études-là, ce qu'elles nous
23 disent, c'est que l'expérience scolaire aux
24 adultes, elle est... Ils sont davantage dans une
25 situation de bien-être malgré l'ampleur de leurs

1 difficultés parce qu'ils se sentent accueillis et
2 non jugés.

3 Alors, les enseignants sont moins dans une
4 posture de curriculums à transmettre, mais
5 d'avantage dans une posture de soutien à un adulte,
6 un jeune adulte, pour qui tout n'est pas simple.
7 Les enseignants sont très conscients que les
8 jeunes, ou une majorité de jeunes de l'éducation
9 des adultes, arrivent avec une série de défis et
10 nous nomment les mêmes défis que les jeunes nous
11 nomment : Problèmes de toxicomanie, d'absentéisme,
12 comportement, adaptation, une histoire sombre
13 qu'ils veulent mettre derrière eux. Il y a tout
14 plein de raisons.

15 Les enseignants sont conscients de ça, mais
16 ils sont davantage dans une posture où on va
17 l'aider à réussir, ici, mais il devra être
18 responsable de ses actes.

19 Alors, le jeune a déjà une place parce
20 qu'on va rencontrer le jeune. On va faire un plan
21 avec lui en fonction de ce qu'il désire. On va lui
22 expliquer les conséquences de certains
23 comportements ou autres. Et, ensuite, lui, aura à
24 choisir ce qu'il veut faire, comment il veut le
25 faire, à quel rythme il veut le faire.

1 Est-ce que tous les jeunes réussissent à
2 l'éducation des adultes? Non. On a fait d'autres
3 études qui démontraient que ce n'est pas là qu'on
4 va chercher un diplôme d'études secondaires. Par
5 contre, c'est là qu'on se raccroche à l'école pour
6 atteindre des objectifs ou, du moins, une partie de
7 l'objectif.

8 L'autre chose de l'éducation des adultes
9 que les jeunes apprécient, c'est que je peux
10 quitter l'éducation des adultes parce que je ne me
11 sens pas prêt, parce que finalement, c'est plus de
12 travail que je pensais. Parce qu'au final, j'ai
13 encore de la difficulté, mais je peux y revenir et
14 je serai encore accueilli. On ne dira pas de moi :
15 « Tu décroches. Tu choisis le plus facile. » Parce
16 que les jeunes qui quittent le secteur secondaire
17 pour aller aux adultes, on leur dit souvent : « Tu
18 as choisi la voie facile. » On sous-évalue ce qui
19 se fait à l'éducation des adultes.

20 Et les jeunes vont nous parler. C'est un
21 retour au moi. « Ça fait deux fois que je reviens,
22 ici, mais ils continuent de m'accueillir. Ils
23 m'aiment quand même. »

24 Alors, cette notion-là, d'accueil, malgré
25 tout, est prédominante et c'est ce qui fait que

1 leur expérience est plus favorable à l'éducation
2 des adultes, même si certains continuent de vivre
3 des défis de tout ordre.

4 Q. **[73]** Ma dernière petite question : Est-ce qu'on
5 peut emmener les ingrédients de la formation
6 générale des adultes après seize (16) ans, dans le
7 secondaire IV, secondaire V, du système régulier?

8 R. Si on valorise le coeur dans l'apprentissage, oui.
9 Mais si on laisse de côté le coeur puis qu'on
10 s'intéresse seulement aux résultats scolaires purs
11 et durs, sans donner une réelle place aux jeunes,
12 non.

13 Q. **[74]** Est-ce que ça voudrait dire qu'on expulserait
14 moins d'élèves? Qu'on les accueilleraient plus comme
15 ils sont? Qu'on les écouterait plus? C'est quoi les
16 ingrédients que ça prendrait dans le régulier?

17 R. Bien, ça prend l'accueil. Ça prend... Je reviens au
18 principe de loyauté partagée. Ça prend un milieu
19 scolaire qui reconnaît qu'un curriculum n'est rien
20 sans les élèves à qui il est destiné. Et ces
21 élèves-là ont un mot à dire. On n'est pas avec
22 des... À l'adolescence, en plus, imaginez. On est à
23 l'adolescence et on dit à des jeunes : « Tu dois
24 aller dans telle cohorte, à telle place, et on ne
25 te consulte pas. » Et on se demande pourquoi ils

1 sont en réaction. Ça va de soi.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

5 Q. **[75]** Donc, l'école alternative jusqu'en secondaire
6 V?

7 R. Ça serait un exemple parmi d'autres.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. On va poursuivre avec André Lebon.

10 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

11 Q. **[76]** Bonjour, Madame. Merci d'avoir consacré vingt
12 (20) ans de votre vie. Merci aux chercheurs
13 universitaires de venir nous rappeler les
14 évidences.

15 Vraiment, là, ça vaut la peine de
16 documenter, d'illustrer et d'accréditer le gros bon
17 sens. Alors, merci pour ces efforts-là. Puis c'est
18 tellement généralisable ce que vous nous avez dit.

19 Écoutez, je pense qu'il va y avoir un point
20 de non retour avec Sherbrooke parce que là, je
21 pense que la Commission atteint son seuil de la
22 démonstration des évidences.

23 Sur les constats, il y a des évidences que
24 c'est complexe, qu'il y a de la souffrance, qu'il y
25 a un manque de moyens. Mais sur les solutions, il y

1 a des évidences aussi là, puis souvent elles sont
2 tellement simples que je pense qu'on va devenir la
3 Commission... Puis je vais citer ma collègue,
4 Hélène David : « La Commission du wake-up call, au
5 Québec, du gros bon sens ».

6 Si on fait notre job, on va remettre les
7 choses... les pendules à l'heure puis on va dire :
8 Voilà... Voilà ce qui nous a été dit, puis voilà ce
9 qu'il faut faire.

10 Je reviens sur votre dernière intervention
11 parce que la non scolarisation des jeunes,
12 particulièrement dans le parcours DPJ, est un
13 fléau. Ils sont venus nous le dire.

14 Puis souvent quand ils arrivent post
15 départ, ils sont laissés à eux-mêmes, mais ils sont
16 pris en charge par des structures plus souples,
17 éducation aux adultes ou milieux communautaires où
18 on les écoute sur leurs intérêts.

19 Moi, j'ai vécu, en Suisse, l'expérience
20 de... La formation, par compagnonnage...

21 R. Hum, hum.

22 Q. [77] ... de métiers...

23 R. Hum, hum.

24 Q. [78] ... était une solution où des jeunes qui
25 avaient de gros problèmes comportementaux,

1 réfractaires à tout, une fois impliqués dans un
2 processus de formation par compagnonnage, sur un
3 champ d'intérêt qu'ils avaient énoncé, c'était une
4 réduction de quatre-vingt-pour cent (80 %) des
5 problèmes comportementaux puis une voie royale à
6 une intégration à la société.

7 Là, on parle de scolaire, milieu adulte. La
8 question de ma collègue, c'est : « On aurait-tu
9 intérêt à prendre en compte les intérêts des jeunes
10 en milieux... particulièrement en milieux de
11 réadaptation où le taux d'échec est
12 particulièrement spectaculaire et les retards
13 académiques sont spectaculaires au détriment...

14 Est-ce qu'on pourrait écouter et favoriser
15 une initiative, soit de stages, soit d'ateliers,
16 soit...

17 Bien, en tout cas, regarde, je laisse le
18 soin aux experts de trouver les modalités, mais il
19 y en a, d'une écoute, d'un intérêt et d'une
20 construction autour des intérêts. Vous qui êtes en
21 milieu scolaire, vous avez des exemples de ça? Vous
22 avez...

23 R. Oui... En fait, ce n'est pas scientifique ce que je
24 vais vous dire, la première phrase ne l'est pas.
25 Après, je vais être scientifique, mais mon père

1 disait toujours : « Il faut que le désir soit plus
2 grand que la peur. » Et...

3 Q. **[79]** Une belle vérité.

4 R. Une belle vérité. Et pour les jeunes qui ont une
5 histoire personnelle d'échec, de peur, de ne pas
6 avoir le sentiment d'être en contrôle. Pour se
7 donner un projet de sens, dans un lieu de
8 formation, il faut que le désir soit plus grand que
9 la peur.

10 Et le désir passe par l'intérêt. Le danger
11 de dire : On ferait un programme de stages. Le
12 danger, c'est de s'assurer que le stage est bien
13 celui que veut le jeune.

14 Si je prends l'exemple des parcours de
15 formation axés sur l'emploi, en ce moment, dans
16 plusieurs milieux, les jeunes ne choisissent pas
17 leur stage. On leur donne un stage. Ça fait qu'on
18 revient à la case départ.

19 On revient au bon sens, alors, oui, des
20 structures flexibles où le jeune agit ou retourne
21 dans un processus de scolarisation, mais à partir
22 d'un intérêt clairement nommé et identifié, parce
23 que parfois, avant même de nommer l'intérêt,
24 certains jeunes vont avoir besoin de rencontres,
25 d'activités de développement de connaissance de

1 soi. Ils ont oublié qui ils étaient.

2 Ils connaissent leurs difficultés, ils
3 connaissent tous les côtés négatifs de qui ils
4 sont, mais ils ont oublié l'essence même de leur
5 coeur et de leur âme.

6 Et, parfois, il faut retravailler cette
7 dimension de connaissance de soi pour qu'au final,
8 ils se reconnectent avec un intérêt qu'ils avaient
9 oublié ou un intérêt dont ils pensaient qu'ils ne
10 pourraient jamais développer.

11 Alors, des structures flexibles. Ça me fait
12 penser, un peu, à ce qu'on appelle les « services
13 learning », projets de... de... C'est dur à
14 expliquer en français, je n'ai pas de mots là. Le
15 « service learning » où des jeunes, à l'intérieur
16 d'un cursus scolaire, vont choisir un projet
17 d'ordre communautaire.

18 Et ce projet-là, on va ensuite faire du
19 français, et tout ça, avec le projet. Mais ce n'est
20 pas toute l'école qui fait le même truc, c'est le
21 jeune qui choisit en fonction de son intérêt puis
22 de ce qu'il veut découvrir, aussi, de lui-même. Et,
23 ensuite, on le rattache à des expériences
24 scolaires.

25 Alors, quand les jeunes nous disent qu'ils

1 ont besoin qu'on les entende, bien, leur donner une
2 voix sur un projet alternatif de formation, on est
3 en train de prendre en considération leur choix.

4 Quand les jeunes nous disent qu'ils ont
5 besoin d'être soutenus. Quand on est dans un projet
6 de l'ordre compagnonnage, mentorat, tuteur d'une
7 personne qui est là pour accueillir l'autre et le
8 soutenir. On est encore dans des conditions
9 essentielles.

10 Alors, oui, il faut penser à des structures
11 éclatées. Je dis « éclatées » au sens « pas
12 rigides ».

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Hum. Merci. On poursuit avec Michel Rivard.

15 M. MICHEL RIVARD, vice président :

16 Q. [80] Vous avez dit quelque chose
17 d'intéressant : « L'école utilise peu les
18 connaissances de la recherche. » Là, ça, ça m'a
19 étonné, mais ça m'étonne moins quand je me souviens
20 qu'hier, quelqu'un... un collègue de l'Université
21 de Sherbrooke nous a dit qu'au niveau du Ministère
22 de l'Éducation, il y a un manque de données. Puis
23 on n'a pas accès aux données.

24 « Alors, on n'aide pas trop les chercheurs,
25 j'imagine, si on n'a pas accès aux données. » Bien,

1 on lui dit : « On ne peut pas améliorer ce qu'on ne
2 peut pas mesurer. » Alors, déjà, là, le défi est
3 grand. Alors, ça, c'est le premier commentaire.

4 Puis ma question est la suivante : Vous
5 avez dit que vous étiez... au niveau pancanadien,
6 vous saviez ce qui se passait ailleurs. Est-ce que
7 vous auriez un modèle pour dire : « Ah... là, là,
8 vraiment, dans cette province-là, l'Alberta ou
9 autres là ou l'Ontario... je ne sais trop là, mais
10 un modèle où vous dites : « Là, là, on a le goût,
11 les professeurs auraient le goût d'aller là puis
12 ils ne reviendraient pas là. » Avez-vous un modèle
13 à nous suggérer?

14 R. Bien, moi, j'ai trois provinces fétiches.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On vous écoute.

17 R. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, mes
18 trois provinces. Bien, je vais donner, peut-être,
19 un exemple... bien... plusieurs exemples là. Un
20 exemple du côté de l'Ontario.

21 Lorsque du côté de l'Ontario, il y a une
22 analyse de dossier qui est fait parce qu'un jeune a
23 un besoin de soutien. Euh... il faudrait que je
24 fasse le comparatif Québec là, mais à travers un
25 plan d'intervention, vous seriez étonné de voir la

1 différence, en termes de qualité, de spécification,
2 de nuances, un plan qui a été développé dans cette
3 structure-là, là-bas, puis les plans qu'on peut
4 avoir ici.

5 Alors, en Ontario, on va faire une
6 rencontre avec l'ensemble des personnes qui peuvent
7 contribuer à l'analyse du dossier du jeune. Et ça,
8 ça peut inclure des personnes des services sociaux.
9 Ça peut inclure des personnes du milieu
10 communautaire et ça inclut les jeunes du scolaire,
11 bien évidemment.

12 Ce plan-là, les parents y participent. Et,
13 au départ, les jeunes n'y participaient pas, puis,
14 éventuellement, ils ont compris que c'était
15 important que les jeunes puissent y être aussi.

16 L'accent n'est pas mis sur un diagnostic.
17 L'accent n'est pas mis sur un bilan de tout ce que
18 le jeune fait de pas correct.

19 L'accent est vraiment mis sur une analyse
20 des besoins. Quel est le besoin de cet enfant-là,
21 aujourd'hui, avec ses différentes perspectives
22 d'analyses, pour ensuite arriver à identifier
23 qu'est-ce qu'on va mettre en place pour répondre à
24 ce besoin-là et permettre aux jeunes de poursuivre.

25 Alors, ça, c'est quand même un élément

1 fondamental qui... je le dis... qui est à l'opposé
2 de la structure ou de la planification d'un plan
3 d'intervention qu'on peut vivre ici, dans bon
4 nombre de milieux.

5 Si vous voulez des exemples, ça me fera
6 plaisir de vous en envoyer. Ce n'est pas des
7 exemples heureux.

8 Quand je pense à l'Alberta. L'Alberta a
9 compris que le bien-être était drôlement important.
10 Et, en ce moment, en Alberta, il y a des espèces de
11 responsables de bien-être qui sont formés sur le
12 bien-être à l'école, dans chacune des écoles de
13 l'Alberta parce que si l'enfant n'est pas bien,
14 comment apprendre?

15 Encore une fois, ça découle d'une intention
16 claire, nommée dans les structures, dans les
17 documents cadres qui ne dit pas qu'on encourage le
18 milieu scolaire à, qui dit que chaque école devra
19 avoir.

20 Et, là, les gens, ciblés dans les milieux,
21 ont été formés sur le bien-être à l'école et ils
22 deviennent des espèces de... ils propagent la bonne
23 nouvelle dans leurs milieux respectifs.

24 Si une enseignante a des défis, ils peuvent
25 aller la rencontrer. Elle agit un peu à titre de

1 leader du bien-être au sein du milieu scolaire. Ça
2 fait que ça, c'est une autre belle structure.

3 Si je suis du niveau du Nouveau-Brunswick,
4 une structure qui m'a vraiment plu, c'est la voix
5 des jeunes, particulièrement les jeunes... En fait,
6 plus ils sont vulnérables, plus ils ont de voix.
7 C'est un peu l'inverse de ce qu'on disait tout à
8 l'heure. Où le jeune va décider, avec ses parents
9 et bien sûr les gens de l'école, mais se donner un
10 plan de formation. Je suis en grande difficulté là,
11 qu'est-ce qui est important pour moi, cette année?
12 Plutôt que tout le curriculum puis ils se rendent
13 compte qu'au final...

14 Alors, elle est où, pour moi, la majeure,
15 cette année? Sur quoi je veux travailler? Pourquoi
16 je veux travailler là-dessus puis comment on va s'y
17 prendre.

18 Alors, on est vraiment dans un enseignement
19 qui est individualisé, en termes d'objectifs de
20 formation, mais qui continue de se faire en grands
21 groupes, tout le monde ensemble, mais avec un
22 intérêt marqué pour les intentions du jeune.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup, Madame Rousseau. Vraiment... Euh...

25 J'aurais envie d'envoyer votre document à une

1 certaine Commission scolaire. J'espère que ça sera
2 entendu. Je trouve que le titre : « La voix des
3 jeunes trop souvent oubliée en contexte scolaire. »
4 Ça en dit déjà beaucoup, mais j'ajoute le trois
5 pour cent dont vous avez parlé au tout, tout, tout
6 début, on est catastrophés.

7 R. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci pour vos travaux. Merci pour donner cette
10 voix aux jeunes. Merci infiniment, Madame Rousseau,
11 pour votre contribution.

12 R. Merci. C'est les jeunes que vous avez entendus à
13 travers moi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Tout à fait.

16 R. Puis j'espère que vous le savez.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui. Absolument. Merci infiniment.

19 R. Merci bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, le temps que notre témoin se déplace, nous
22 allons prononcer un huis clos pour prochain témoin.
23 Donc, en fonction des articles 26 à 30, une règle
24 de fonctionnement de procédures et de conduites, la
25 Commission a le pouvoir d'ordonner des audiences à

1 huis clos. Je vous rappelle que, par la suite, les
2 notes sténographiques seront caviardées et mises
3 sur le site de la Commission.

4 Donc, nous ordonnons la tenue à huis clos
5 de l'audience du témoin HC-26, pour le vingt (20)
6 février, donc aujourd'hui, autour de onze heures
7 trente (11 h 30) et il est interdit à quiconque de
8 divulguer, en tout ou en partie, ou de communiquer,
9 en tout ou en partie, le témoignage de notre
10 prochain témoin. Donc, nous reprenons à onze heures
11 trente (11 h 30). Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 _____

14

15 (Voir cahier huis clos)

16 _____

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Bon après-midi tout le monde. Alors, nous
21 recevons maintenant madame Carmen Lavallée qui est
22 professeure titulaire à la Faculté de droit de
23 l'Université de Sherbrooke et vice-doyenne à la
24 recherche et aux cycles supérieurs de type
25 recherche, ainsi que chercheur au partenariat de

1 recherche familles en mouvance et dynamique
2 intergénérationnelles. Beaucoup de chapeaux. Merci
3 d'être là, Madame Lavallée.

4 Mme CARMEN LAVALLÉE :
5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Alors, avec vous, on va regarder aussi, vous allez
8 nous faire part de vos travaux, le groupe de
9 travail sous le régime québécois, l'adoption. Et on
10 va aborder les enjeux en droit à l'adoption et la
11 législation aussi qui encadre l'adoption. Alors, on
12 a soixante (60) minutes ensemble, quinze (15)
13 minutes de présentation, ensuite échange avec les
14 commissaires. Ça vous va?

15 Mme CARMEN LAVALLÉE :
16 Très bien, oui.

17 LA PRÉSIDENTE :
18 Alors, avant de vous laisser la parole, je vais
19 demander au greffier de vous assermenter s'il vous
20 plaît.

21
22 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
23 FACULTÉ DE DROIT
24 **CARMEN LAVALLÉE,**
25 (Sous serment)

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 La parole est à vous.

4 Mme CARMEN LAVALLÉE :

5 Merci. Madame la Présidente, mesdames et messieurs
6 les commissaires, d'abord merci pour cette
7 invitation qui me permet d'apporter ma modeste
8 contribution à la réflexion très importante que
9 vous menez actuellement sur le système de
10 Protection de la jeunesse.

11 Dans le cadre de cette présentation, on m'a
12 proposé d'aborder deux sujets, soit d'abord la
13 notion d'intérêt de l'enfant et ensuite la question
14 de l'adoption. Comme le temps est précieux, je vais
15 entrer directement dans le coeur du sujet.

16 S'agissant de l'intérêt de l'enfant, c'est une
17 notion qui est apparue dans un premier temps dans
18 le cadre des législations nationales. Par exemple,
19 au Canada, dès le début des années mil neuf cent
20 vingt (1920), la Cour suprême du Canada avait érigé
21 la notion d'intérêt de l'enfant comme un rempart à
22 l'encontre de la puissance paternelle en édictant
23 qu'on pouvait recourir à l'intérêt de l'enfant pour
24 confier un enfant à des tiers plutôt qu'à ses
25 parents.

1 En droit international, cette notion-là est
2 apparue dans un premier temps dans la déclaration
3 sur les droits de l'enfant de mil neuf cent
4 cinquante-neuf (1959), et elle a été reprise par la
5 suite évidemment dans la Convention sur les droits
6 de l'enfant en quatre-vingt-neuf (89). Et on la
7 retrouve à l'article 3 de la Convention qui dit la
8 chose suivante :

9 Dans toutes les décisions qui
10 concernent les enfants [...]
11 Peu importe de qui émanent ces décisions-là,
12 ... l'intérêt supérieur de l'enfant
13 doit être une considération
14 primordiale.

15 Le libellé de l'article 3 énonce bien que
16 l'intérêt de l'enfant doit être une considération
17 primordiale et non pas la considération
18 primordiale. Cela implique une large couverture
19 dans des situations où d'autres personnes peuvent
20 avoir un droit égal à ce que leur intérêt soit
21 considéré. Ainsi, le libellé de l'article 3
22 contredit l'interprétation qui est parfois mise de
23 l'avant selon laquelle l'intérêt de l'enfant doit
24 prévaloir dans tous les cas sur l'intérêt des
25 autres personnes en présence.

1 Cette interprétation se fonde notamment sur
2 le recours aux qualificatifs supérieurs que l'on
3 appose à côté de la notion d'intérêt de l'enfant.
4 Or, il s'agit selon plusieurs d'une traduction plus
5 ou moins juste de l'expression « the best interest
6 of the child ». Et d'ailleurs, le recours au
7 pluriel dans la formulation de cette notion-là
8 ébranle un peu l'interprétation qu'on fait d'un
9 intérêt de l'enfant. Et d'ailleurs, cette
10 interprétation-là a été désavouée par le comité sur
11 les droits de l'enfant.

12 De plus, le comité rappelle qu'on ne peut
13 pas utiliser la notion d'intérêt de l'enfant pour
14 nier certains droits qui sont reconnus à l'enfant,
15 notamment dans le cadre de la Convention. Or, la
16 convention reconnaît certains droits à l'enfant.
17 Elle reconnaît notamment aux articles 7 à 9 de la
18 Convention le droit de l'enfant de connaître ses
19 parents, d'être élevés par eux. Mais j'attire votre
20 attention surtout sur l'article 9 de la Convention
21 qui dit le droit de l'enfant de ne pas être séparé
22 de ses parents contre leur gré, à moins que les
23 autorités compétentes ne décident que cette
24 séparation est nécessaire dans l'intérêt de
25 l'enfant.

1 Si un enfant est séparé de ses parents, il
2 a le droit de maintenir des contacts avec eux à
3 moins que son intérêt s'y oppose. Mais l'enfant
4 aussi a d'autres droits. Par exemple, à l'article
5 19 de la Convention, il a le droit à la protection.
6 Et si on regarde le libellé de l'article 19, on
7 voit que ça ressemble grosso modo à notre article
8 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse. Or,
9 évidemment, ces deux droits-là peuvent être en
10 opposition. Le droit de l'enfant d'être maintenu
11 dans son milieu familial et le droit de l'enfant à
12 la sécurité de sa personne, à la protection.

13 C'est dans ce cas-là qu'il faut recourir à
14 la notion d'intérêt de l'enfant pour déterminer
15 entre différents droits de l'enfant qui peuvent
16 entrer en opposition quel est en bout de ligne le
17 droit qui doit prévaloir l'un sur l'autre et dans
18 quel cas il faut faire prévaloir le droit à la
19 sécurité, par exemple, sur le droit au maintien de
20 l'enfant dans son milieu familial.

21 Le principe quand même de la Convention est
22 le maintien de l'enfant dans son milieu familial
23 sauf si son intérêt dicte le contraire. Et en ce
24 sens-là, la Loi sur la protection de la jeunesse
25 est tout à fait conforme à la Convention sur les

1 droits de l'enfant. D'ailleurs, au moment de la
2 réforme de la loi en deux mille sept (2007), un
3 effort remarquable avait été fait pour rendre le
4 libellé de la Loi sur la protection de la jeunesse
5 conforme aux principes qui sont édictés dans la
6 Convention sur les droits de l'enfant.

7 En réalité, la notion d'intérêt de l'enfant
8 est sujette à deux lectures différentes. Ou on
9 pourrait dire qu'il existe deux types d'intérêt de
10 l'enfant. Le premier est un concept abstrait, que
11 j'appelle parfois l'intérêt de l'enfant in
12 abstracto. C'est-à-dire que c'est l'intérêt des
13 enfants en général qu'on peut opposer, là, la
14 notion d'intérêt in abstracto qu'on peut opposer à
15 l'intérêt de l'enfant in concreto qui, au
16 contraire, s'applique à un enfant particulier
17 déterminé. Je dirais que c'est l'intérêt de
18 l'enfant in abstracto qui fonde la règle de droit.
19 Et c'est l'intérêt de l'enfant in concreto qui en
20 dicte l'interprétation.

21 L'intérêt de l'enfant in abstracto fonde la
22 règle de droit lorsque le législateur doit
23 concilier différents droits de l'enfant et établir
24 un équilibre le plus juste possible entre eux.
25 Évaluer et sous-peser les uns par rapport aux

1 autres les différents intérêts en présence donne
2 naissance à la règle de droit. Si on revient, par
3 exemple, à la Loi sur la protection de la jeunesse,
4 l'article 4 énonce que :

5 Toute décision prise en vertu de la
6 présente loi doit tendre à maintenir
7 l'enfant dans son milieu familial.

8 C'est l'intérêt de l'enfant in abstracto. Le
9 législateur québécois édicte ou considère qu'il est
10 dans l'intérêt des enfants en général d'être
11 maintenus dans leur milieu familial. D'ailleurs,
12 c'est ce qui arrive pour la grande majorité des
13 enfants. Si on consulte le bilan des DPJ pour
14 l'année deux mille dix-neuf (2019), on peut lire la
15 chose suivante :

16 Que cinquante-deux pour cent (52 %)
17 des enfants qui ont été pris en charge
18 durant cette année ont fait l'objet
19 d'un suivi dans leur milieu familial.

20 Et même pour ceux qui ont fait l'objet d'un
21 placement, pour la majorité d'entre eux, l'objectif
22 ou le projet de vie qui est prévu pour eux, c'est
23 le retour dans leur milieu familial. Par contre, si
24 on continue... Et, ça, c'est vraiment, comme je
25 disais, c'est la notion de l'enfant in abstracto.

1 Ensuite vient la notion de l'intérêt de l'enfant in
2 concreto, qui permet par ailleurs dans le cas d'un
3 enfant déterminé de déroger aux principes que la
4 loi prévoit. Et en ce sens-là, on dit que l'intérêt
5 de l'enfant in concreto est une source
6 d'interprétation de la loi. Elle n'est pas une
7 norme juridique autonome. En d'autres termes, on ne
8 peut pas utiliser la notion d'intérêt de l'enfant
9 in concreto pour contredire un droit qui est
10 reconnu à l'enfant.

11 Si on continue avec l'article 4, on voit
12 que les alinéas 2 et 3 permettent exactement de
13 déroger au principe général puisque la loi dit
14 « lorsque le maintien de l'enfant dans son milieu
15 familial n'est pas possible » ou « lorsque le
16 retour de l'enfant dans son milieu familial n'est
17 pas possible ». Donc, on a le principe général. La
18 loi permet d'y déroger dans certains cas.

19 Quels sont donc les éléments qui aident les
20 juges à déterminer si le maintien ou le retour de
21 l'enfant dans sa famille sera possible? On les
22 trouve à l'article 3 de la Loi sur la protection de
23 la jeunesse ou à l'article 33 du Code civil. C'est
24 un copier-coller dans les deux cas. Et on dit :

25 Sont pris en considération, outre les

1 besoins moraux, intellectuels,
2 affectifs et physiques de l'enfant,
3 son âge, sa santé, son caractère, son
4 milieu familial et les autres aspects
5 de sa situation.

6 Ces éléments sont complétés par une jurisprudence
7 solide qui a établi que, parmi tous les éléments
8 dont les tribunaux doivent tenir compte, les
9 éléments d'ordre affectifs sont très importants. Et
10 il y a aussi, comme je vous le mentionnais sur la
11 présentation, d'autres éléments que les tribunaux
12 vont prendre en considération. Mais un autre
13 élément très important, c'est la parole de
14 l'enfant. Il est maintenant établi que la parole de
15 l'enfant est un des éléments qui va servir à
16 déterminer son meilleur intérêt.

17 L'intérêt concret de l'enfant s'évalue à un
18 moment donné et selon la nature du litige. C'est
19 une approche individualisée au cas par cas.
20 D'ailleurs, le comité sur les droits de l'enfant
21 insiste beaucoup sur la nécessité d'avoir une
22 approche individualisée lorsqu'on statue sur la
23 situation d'un enfant.

24 Il revient donc au Tribunal de déterminer
25 la pertinence de chacun de ces critères et de les

1 moduler pour déterminer ce qui est dans l'intérêt
2 de l'enfant, évidemment selon la preuve qui lui est
3 présentée. S'il y a des lacunes dans la
4 constitution ou la présentation de la preuve, on
5 comprend que le Tribunal n'est pas suffisamment
6 éclairé dans ce cas-là pour prendre la meilleure
7 décision.

8 J'ajouterais aussi que c'est une discrétion
9 judiciaire et non pas une discrétion personnelle
10 des juges qui peuvent statuer en fonction de leurs
11 propres valeurs. D'ailleurs, la discrétion
12 judiciaire est déjà restreinte à l'article 4
13 puisque la loi nous dit que le résultat de cet
14 arbitrage entre les différents éléments dont il
15 faut tenir compte dans l'intérêt de l'enfant doit
16 tendre vers la stabilité et la continuité. Mais une
17 fois qu'on a dit cela, on voit bien l'exercice
18 délicat auquel les tribunaux doivent se livrer pour
19 déterminer au cas par cas quel est ce fameux
20 intérêt concret de l'enfant.

21 Devant la difficulté que cet exercice
22 représente, on se demande parfois s'il ne faudrait
23 pas modifier la loi, réduire la discrétion
24 judiciaire, modifier l'article 4, introduire un
25 préambule dans la loi. Peut-être. Je crois, et cela

1 dit avec respect pour l'opinion contraire, que la
2 loi actuelle établit un équilibre fragile mais
3 judicieux entre les différents droits de l'enfant.
4 Modifier la loi pourrait rompre cet équilibre. Elle
5 pourrait la rendre contraire à nos obligations au
6 plan international et possiblement la fragiliser au
7 plan constitutionnel. Modifier la loi, c'est ce qui
8 apparaît d'entrée de jeu la chose à faire.

9 C'est d'ailleurs toujours ce qui est
10 immédiatement réclamé lorsqu'on fait face à un
11 drame comme celui qu'on a connu. Parce que modifier
12 la loi, c'est concret, c'est réel. Et c'est
13 probablement ce qui est le plus accessible à court
14 terme pour faire face à l'intolérable. Alors que
15 améliorer la prévention, changer des mentalités,
16 changer des pratiques, exiger et obtenir des
17 budgets, réorganiser des services, c'est vraiment
18 des actions à plus long terme.

19 Ceci étant dit, je ne prétends pas que la
20 loi est parfaite et qu'on ne pourrait pas
21 l'améliorer d'aucune façon. Il y a certainement des
22 améliorations qu'on pourrait faire. Mais on ne
23 pourra jamais faire l'économie de cet exercice
24 juridique extrêmement difficile, voire périlleux,
25 qui consiste à choisir non pas la meilleure

1 solution pour l'enfant, parce qu'en matière de
2 protection, il est déjà trop tard, le préjudice est
3 arrivé, qui consiste à choisir la solution qui sera
4 le moins dommageable à long terme pour l'enfant.

5 Dans cet exercice, à tout prendre, je
6 préfère encore la discrétion judiciaire à
7 l'automatisme de la loi. Parce qu'on peut toujours
8 porter en appel une décision judiciaire mal fondée.
9 On ne peut pas changer la loi au cas par cas. Mais
10 une fois que l'on a pris cette décision de retirer
11 l'enfant de son milieu familial et que le retour
12 n'est plus envisagé, quelles sont les solutions que
13 l'on propose à cet enfant? Parmi toutes les
14 solutions possibles, il y a l'adoption, la tutelle,
15 le placement à majorité. S'agissant plus
16 particulièrement de l'adoption qu'est-ce que
17 l'évaluation de la Loi sur la protection de la
18 jeunesse nous apprend?

19 Je vous ai mis sur le tableau, c'est tiré
20 du rapport d'évaluation mot à mot, dans quelle
21 mesure on considère l'adoption en matière de
22 protection de la jeunesse. La première étape, c'est
23 au moment du plan d'intervention. Et la deuxième
24 colonne, c'est au moment du premier placement
25 judiciaire. Donc, on voit que l'adoption est un

1 projet de vie envisagé pour les enfants de moins de
2 deux ans dans trente-cinq pour cent (35 %) des cas.
3 Ça chute à cinq pour cent (5 %) des cas pour les
4 enfants de deux à cinq ans; et pour les enfants de
5 plus de cinq ans l'adoption n'est plus du tout une
6 option envisagée dans leur cas. Donc, que reste-t-
7 il pour l'enfant dont on sait, par ailleurs, qu'il
8 ne retournera jamais dans sa famille et qu'il ne
9 sera jamais adopté? Il reste soit des placements
10 successifs qui devraient l'être de moins en moins
11 avec l'introduction des délais maximaux de
12 placements, ou le placement à majorité.

13 Or, la chercheure Sonia Hélie a démontré
14 ici même, je crois, que ces placements ne sont pas
15 toujours aussi stables qu'on le voudrait. On peut
16 alors se demander pourquoi l'adoption, qui est la
17 mesure juridique la plus stable, n'est pratiquement
18 plus envisagée pour les enfants de deux ans et
19 plus. Bien sûr la littérature documente largement
20 le fait que l'adoption tardive est plus difficile.
21 On sait que le nombre de consentements parentaux à
22 l'adoption sont extrêmement faibles et que la
23 majorité des enfants adoptés le seront à la suite
24 d'une procédure judiciaire, ce qui a nécessairement
25 aussi pour effet d'allonger les délais.

1 On sait aussi par ailleurs qu'une part très
2 importante de ces procédures-là procèdent par
3 défaut. C'est-à-dire que les parents, au moment de
4 la contestation, ne se présentent pas à la Cour.
5 Alors, plutôt que d'abandonner l'idée de l'adoption
6 pour ces enfants, ne devrait-on pas plutôt remettre
7 en question le seul modèle de l'adoption plénière
8 qui existe encore aujourd'hui dans la loi
9 québécoise. C'était l'hypothèse émise par le groupe
10 de travail sur l'adoption qui avait proposé
11 d'introduire une nouvelle forme d'adoption dans la
12 loi. On pourrait l'appeler additive, complétive,
13 simple, peu importe la façon dont on l'appelle.

14 La principale différence entre la forme de
15 l'adoption qui existe présentement dans le Code
16 civil et celle qu'on avait proposée d'introduire,
17 c'est que l'adoption actuelle dans le Code civil,
18 on l'appelle plénière. Son principal effet est de
19 rompre complètement et définitivement tous les
20 liens de droit qui unissent l'enfant à sa famille
21 d'origine. L'introduction d'une adoption additive,
22 cette forme d'adoption-là constitue également un
23 véritable lien de filiation. Elle crée une
24 véritable filiation entre l'enfant et sa famille
25 adoptive. Mais l'adopté conserve par ailleurs

1 certains liens avec sa famille d'origine.

2 D'ailleurs, dans les pays qui connaissent
3 cette forme d'adoption, l'enfant conserve
4 généralement des droits successoraux à l'égard de
5 sa famille d'origine puisque le lien de filiation
6 en tant que tel n'est pas rompu. La survie de la
7 famille d'origine n'implique pas nécessairement non
8 plus qu'il va y avoir des contacts entre l'enfant
9 et sa famille d'origine. D'ailleurs, tous les
10 droits de l'autorité parentale passent
11 nécessairement entre les mains des adoptants dans
12 cette forme d'adoption.

13 Plusieurs enfants vivent au sein d'une
14 famille d'accueil jusqu'à leur majorité. Ils sont
15 généralement âgés de trois à onze (11) ans. La
16 nature de ces liens est variable. Mais pour la
17 plupart d'entre eux, ils n'ont pas de relation
18 soutenue avec leur famille d'origine. Plusieurs de
19 ces enfants seraient juridiquement adoptables,
20 mais, cliniquement, on considère qu'ils ne sont pas
21 adoptables parce que l'adoption plénière telle
22 qu'on la connaît n'est pas dans leur intérêt.

23 Ces enfants sont le plus souvent bien
24 intégrés dans leur famille d'accueil. Et du point
25 de vue de ces enfants, la famille d'accueil

1 présente aussi une famille, mais une famille en
2 plus qui a pris le relais de leurs parents
3 défaillants. Ces constatations ressortent également
4 de l'évaluation qui a été faite dans la Loi sur la
5 protection de la jeunesse. C'est tiré de la page 4
6 du rapport. Et ce que les jeunes ont dit dans les
7 entrevues qui ont été menées par les chercheurs met
8 très bien en évidence cette double appartenance
9 familiale de certains enfants.

10 Et en faisant la préparation pour la
11 rencontre d'aujourd'hui, je me suis rappelée d'un
12 cas qu'on avait documenté dans le rapport sur
13 l'adoption qui était le cas du petit Mathieu qui
14 était un enfant d'âge de dix (10) ou onze (11) ans
15 et qui vivait dans la même famille d'accueil depuis
16 l'âge de trois ans. Et Mathieu disait : « Je serais
17 d'accord pour être adopté. J'aimerais ça être
18 adopté par ma famille d'accueil, mais il y a juste
19 une condition, il faudrait que ma mère soit
20 d'accord. » Et en réalité, l'adoption sans rupture
21 du lien d'origine vise justement des enfants dont
22 l'intérêt milite en faveur de l'intégration dans
23 une nouvelle famille, mais du maintien de leur
24 appartenance à leur famille d'origine.

25 En ne forçant pas l'appartenance exclusive

1 de l'enfant à l'une ou l'autre des familles, elle
2 pourrait éviter de placer l'enfant au coeur d'un
3 conflit de loyauté et elle pourrait faciliter
4 l'obtention des consentements parentaux à
5 l'adoption. Je dirais qu'elle pourrait ouvrir une
6 voie peut-être un peu plus honorable à des parents
7 qui, parfois, reconnaissent leur défaillance,
8 reconnaissent qu'ils sont dans l'impossibilité de
9 prendre en charge leurs enfants, mais qui ne
10 peuvent se résoudre à les abandonner complètement
11 et définitivement. Bien sûr il y a le placement à
12 majorité, il y a la tutelle, qui sont aussi des
13 mécanismes juridiques relativement permanents. Mais
14 pour un enfant, surtout s'il est jeune, être placé
15 chez, être le pupille de, ce n'est pas la même
16 chose qu'être l'enfant de.

17 Et au moment de remettre notre rapport sur
18 l'adoption, nous l'avions intitulé « Pour une
19 adoption à la mesure de chaque enfant ». Et malgré
20 le fait qu'on vient de vivre une réforme très
21 importante de l'adoption, malheureusement, je pense
22 que, sur cet aspect-là des choses, on ne peut pas
23 encore dire mission accomplie. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup pour votre présentation. Alors, on

1 va débiter la conversation avec Jean-Simon
2 Gosselin.

3 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

4 Q. **[81]** Merci beaucoup. C'est un défi de vous poser
5 des questions. D'abord, merci de votre présence;
6 merci de votre éclairage sur l'intérêt de l'enfant.
7 C'est une question qui préoccupe quand même la
8 Commission cette notion-là d'intérêt de l'enfant.
9 Vous l'avez bien expliqué. C'est quand même le
10 critère qui est dans la législation internationale
11 et qui est intégré dans la plupart des législations
12 nationales.

13 Je suis pas mal d'accord avec vous sur la
14 lecture que vous faites de l'article 3 et de
15 l'article 4. Mais c'est comme si, dans la réalité
16 de l'exercice de la discrétion judiciaire, comme
17 vous dites, ce n'est pas une discrétion personnelle
18 du juge, mais on sait qu'il y a de la recherche sur
19 les marqueurs identitaires chez les juges.

20 R. Absolument.

21 Q. **[82]** Bon. Mettons que je résume un peu ma pensée.
22 C'est peut-être pas les normes ou la formation qui
23 est en cause, mais dans la mise en oeuvre par les
24 juges de cette norme-là il y a comme des écarts
25 importants. Et comment on peut améliorer, amener...

1 c'est vrai qu'il faut individualiser, mais amener
2 quand même que le cadre de référence soit mieux...
3 Parce que pour avoir lu beaucoup de jurisprudences,
4 j'ai été avocat pendant trente-neuf (39) ans, on ne
5 cite pas souvent la Cour suprême, puis on ne cite
6 même pas tant si souvent dans les jugements
7 jeunesse, là, les tribunaux, c'est comme une
8 relation des faits...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[83]** ... puis une courte analyse, puis la décision.
11 Dans le fond, si on respectait la loi -je ne dis
12 pas qu'on ne la respecte pas- mais il y a quand
13 même... C'est ça l'article 3 et l'article 4, c'est
14 important. Alors, le préambule, changer... Quelle
15 serait une façon, la formation peut-être, d'avoir
16 plus de cohérence dans la mise en oeuvre de ces
17 deux articles-là? Avec les tribunaux d'abord, parce
18 que -je complète vite- parce que la façon dont les
19 tribunaux interprètent ça, bien, ça influence les
20 intervenants aussi. On se présente en se disant,
21 bien, on va demander ce que les tribunaux
22 accordent. Je caricature. Je simplifie. Bon. Vous
23 l'avez bien saisi. Votre propos là-dessus?

24 R. Écoutez, c'est une question... Là, c'est un défi
25 pour moi de répondre à cette question-là, parce que

1 c'est un défi... c'est une question extrêmement
2 difficile.

3 Q. **[84]** Oui.

4 R. On voudrait avoir un cadre assez bien établi qui
5 permettrait aux tribunaux d'aller souvent dans la
6 même direction. On le voit en matière
7 d'interprétation de l'article 3 et 4 de la LPJ. On
8 le voit aussi en matière d'adoption sur
9 l'interprétation de l'article 559, un parent qui
10 n'a pas assumé de fait le soin, l'entretien,
11 l'éducation, c'est le critère pour déterminer qu'un
12 enfant peut être adopté. On a la même... un peu la
13 même réalité dans l'interprétation que les
14 tribunaux font de cette notion-là de ne pas assumer
15 de fait le soin, l'entretien, l'éducation. Il y a
16 une certaine variabilité dans les décisions des
17 tribunaux.

18 Est-ce qu'il faudrait que ce soit moins le
19 cas? Peut-être. Mais je dirais peut-être pas tant
20 que ça non plus, parce que ce qu'il faut se
21 demander, je crois, ce n'est pas tellement de
22 savoir, est-ce qu'il y a une grande variabilité
23 dans les décisions, c'est de savoir, est-ce que la
24 décision, elle est rendue dans l'intérêt de cet
25 enfant-là en particulier. Et la situation d'un

1 enfant, souvent, elle est très différente de la
2 situation d'un autre enfant.

3 Alors, il y aura toujours quelque part
4 cette réalité-là qui fait en sorte que les
5 décisions des tribunaux vont varier un peu dans
6 l'interprétation qu'ils font, notamment parce que,
7 vous l'avez dit, ils se fondent beaucoup en
8 Protection de la jeunesse sur les faits. Et les
9 faits peuvent varier. Et même pour un même enfant
10 qui est placé grosso modo dans la même situation
11 qu'un autre, souvent, on va dire, la manière dont
12 il va ressentir le placement, la manière dont il va
13 vivre les relations avec sa famille d'origine ou
14 pas peut faire en sorte que deux enfants
15 sensiblement placés dans la même situation peuvent
16 ne pas ressentir ce vécu-là de la même manière. Et
17 on pourrait décider que, dans le cas de l'un, c'est
18 plutôt telle solution qui est la mieux adaptée dans
19 son intérêt. Et dans le cas d'un autre, ça pourrait
20 être une solution différente.

21 Dans ce contexte-là, pour ma part, je ne
22 vois pas que ce soit une difficulté si grande.
23 Donc, je vois moins peut-être la nécessité d'en
24 arriver à une formule, par exemple, qui viendrait
25 restreindre de façon très importante cette

1 discrétion-là des tribunaux. Parce que, comme je le
2 mentionnais tout à l'heure, une décision qui est
3 profondément mal fondée, puis il y en a souvent
4 d'ailleurs qui sont portées en appel, je suis
5 d'accord que ça allonge les délais. Mais on ne
6 pourra pas faire l'économie de cet exercice-là, je
7 pense, malheureusement, ou heureusement. Ça dépend
8 du point de vue où on se place.

9 Q. **[85]** Un échange qu'on a. Quand on est en... J'ai
10 fait beaucoup d'admissibilités à l'adoption. La
11 plupart du temps, les juges vont citer les
12 décisions importantes de la Cour d'appel.

13 R. De la Cour d'appel.

14 Q. **[86]** Parce que la Cour d'appel est le premier
15 tribunal d'appel. C'est vraiment pas le cas en
16 Protection de la jeunesse. Il y a moins de volume
17 aussi en adoption. Mais si j'ajoute une donnée, là,
18 vous l'avez dit tantôt, l'article 4 s'applique,
19 pour l'alinéa 2 et suivants, aux enfants hébergés.
20 Ce n'est pas un nombre important d'enfants au
21 Québec, là. (Inaudible) important peut-être. Mais
22 c'est quinze mille (15 000) enfants dont certains
23 en centres de réadaptation où, là, c'est des
24 problématiques...

25 R. C'est différent.

1 Q. **[87]** ... quand même bien différentes.

2 R. Oui.

3 Q. **[88]** Alors, c'est peut-être dix mille (10 000)
4 enfants, c'est un petit pourcentage des enfants du
5 Québec à qui s'applique l'article 4. Et quand on
6 parle de... le respect des durées d'hébergement, ce
7 n'est pas... La fillette de Granby, en tout cas, ça
8 n'a pas été le cas dans ce qu'on voit. Est-ce qu'on
9 ne devrait pas ajouter un peu de corps à la loi
10 pour ce un pour cent (1 %) d'enfants-là hébergés?
11 Puis vos statistiques sont quand même aussi
12 troublantes. À partir de cinq ans, il n'y a plus
13 d'adoption pour les enfants. Projet de vie, la
14 famille d'accueil, à majorité, là, ça peut vouloir
15 dire beaucoup de mobilités.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[89]** Comprenez-vous un peu...

18 R. Oui.

19 Q. **[90]** ... notre réflexion, de la mienne
20 particulièrement. Est-ce qu'on ne devrait pas pour
21 ce petit groupe d'enfants hébergés en famille
22 d'accueil avoir plus de cohérence, même s'il faut
23 individualiser? Parce qu'on a eu des témoins qui
24 nous ont dit, on va voir un juge, il y a de la
25 consommation des parents, ce n'est pas si grave; un

1 autre juge, il y a la consommation des parents,
2 c'est très grave. Là, on parle quand même de...

3 R. Oui. Si je reprends l'exemple que vous donnez.
4 C'est sûr que, dans la loi, on ne peut pas prévoir
5 tous les cas de figure non plus.

6 Q. [91] Non. Non.

7 R. Et je vais rebondir un peu sur ce que vous avez
8 dit. Si on pense aux délais maximaux de placements
9 qu'on introduit dans la loi en deux mille sept
10 (2007), je pense qu'il y avait vraiment cette
11 volonté-là de dire, il faut uniformiser les
12 pratiques, il faut essayer dans la mesure du
13 possible de limiter les durées de placements en
14 établissant, bon, vous les connaissez, des âges.
15 Pour chaque enfant, il y a un âge et il y a une
16 durée maximale de placement.

17 Donc, c'était vraiment la même volonté, je
18 pense, en deux mille sept (2007) de le faire. Est-
19 ce que, aujourd'hui, on est vraiment en mesure de
20 savoir si ça a donné les résultats qu'on espérait?
21 On ne le sait pas véritablement. Ce que
22 l'évaluation de la Loi sur la protection de la
23 jeunesse nous démontre, semble-t-il, c'est qu'il y
24 aurait eu une très légère diminution de la durée
25 des placements. Et je pense que les chercheurs sont

1 même pas en mesure d'affirmer hors de tout doute
2 que cette diminution-là est due nécessairement à
3 l'introduction des délais maximaux de placements.
4 Peut-être. Et probablement que, dans la prochaine
5 étape de l'évaluation de la loi, on sera là mieux
6 en mesure de savoir si le fait d'avoir encadré un
7 peu plus cette discrétion-là a donné des résultats.

8 Ce qu'on sait par ailleurs sur les durées
9 maximales de placements, on n'a pas de données
10 probantes exactes, on n'a pas de portrait de la
11 situation. Mais si on regarde les décisions
12 rapportées, on sait que les tribunaux dérogent
13 souvent aux délais maximaux de placements.

14 Et j'entendais justement Sonia le dire, et
15 c'est ce qui ressort de l'évaluation, et on ne sait
16 pas c'est quoi les motifs. Hein, je pense qu'elle a
17 dû vous dire que, dans soixante-six pour cent
18 (66 %) des cas, on ne connaît pas les motifs. Dans
19 soixante-six pour cent (66 %) des cas, on ne
20 connaît pas les motifs quand on regarde dans le
21 dossier administratif, dans le dossier PIJ des
22 intervenants.

23 Mais quand le dossier est judiciairisé,
24 quand le Tribunal statue sur une ordonnance qui
25 aura pour effet de dépasser la durée maximale de

1 placements, il a l'obligation de dire sur quoi il
2 s'appuie, parce que le principe, c'est la durée
3 maximale de placements. Et il ne peut pas
4 simplement dire « c'est dans l'intérêt de
5 l'enfant ». Il faut qu'il nous dise quels sont les
6 éléments sur lesquels il s'appuie pour dire que
7 c'est dans l'intérêt de l'enfant d'outrepasser les
8 délais. Sinon c'est un motif d'appel.

9 Donc, ça montre aussi en lumière... ça met
10 en lumière une autre difficulté que, parfois, on a
11 une partie de l'information dans le dossier de la
12 Protection de la jeunesse puis on a une partie de
13 l'information dans les dossiers judiciaires. Et ces
14 deux ensembles de données-là ne sont jamais, à peu
15 près jamais mis en commun dans des recherches.

16 Mais tout ça pour vous dire que, oui, on
17 pourrait effectivement, pour répondre à votre
18 question, essayer d'uniformiser certaines
19 pratiques, de réduire la discrétion judiciaire.
20 Mais on l'a vu avec les délais maximaux de
21 placements, la loi forcément prévoit des
22 possibilités de déroger. Donc, les articles 91 et
23 suivants, il y a trois, quatre possibilités pour le
24 Tribunal.

25 L'habit qui fait à tout le monde, là, en

1 protection de la jeunesse, on le sait, c'est très
2 difficile, hein, forcément c'est du cas par cas.
3 Puis vous le dites, les décisions sont fondées sur
4 des faits. Je ne suis pas en désaccord avec cette
5 volonté d'essayer de réduire les écarts, mais
6 personnellement je ne crois pas qu'on puisse y
7 arriver aussi facilement. Et si on y arrive aussi
8 facilement, c'est que, forcément, on forcera un peu
9 certains enfants à porter des vêtements qui peut-
10 être ne leur vont pas si bien non plus. Il y a
11 aussi ça. T'sais, il y a ce côté de la médaille,
12 mais il y a l'autre côté, aussi on a des règles qui
13 sont vraiment beaucoup plus strictes et auxquelles
14 on ne peut pas déroger. Comme je le mentionnais
15 tout à l'heure, une fois que la loi est écrite,
16 s'il n'y a pas de possibilité de dérogation, même
17 si la solution n'est pas la meilleure dans le cas
18 de cet enfant-là, il n'y a pas de discrétion
19 possible à ce niveau-là.

20 Q. **[92]** Je vous remercie.

21 R. Je ne suis pas sûre d'avoir bien répondu mais...

22 Q. **[93]** Et la complexité de la situation.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Tout à fait. Alors, on poursuit avec Lise Lavallée.

25

1 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

2 Q. [94] Merci beaucoup pour votre présence. Et je vais
3 vous amener sur le terrain de l'adoption. Dans
4 l'éventualité où le Québec permettrait l'adoption
5 simple, comme vous l'avez présenté, quelles
6 devraient être les grandes lignes de ce régime? Et
7 mon autre question ce serait : Est-ce que ce
8 régime-là ressemblerait à l'adoption coutumière des
9 autochtones?

10 R. Pour la question de l'adoption coutumière, je ne
11 pense pas qu'on puisse dire que ça ressemblerait à
12 l'adoption coutumière autochtone, qui a été
13 introduite d'ailleurs dans le Code civil, dans la
14 dernière réforme en matière d'adoption. L'adoption
15 coutumière autochtone, c'est en soi une question
16 extrêmement complexe parce que les effets de ce
17 type d'adoption-là peuvent varier selon les
18 communautés en présence. Donc, là, on est vraiment
19 dans le cas de... C'est un bel exemple de ce dont
20 on parlait. Il n'y a pas de modèle unique dans le
21 Code pour l'adoption coutumière autochtone. Donc,
22 je dirais, grosso modo, je ne pense pas que ce soit
23 la même chose que l'adoption coutumière autochtone.

24 Une adoption qui serait sans rupture du
25 lien de filiation d'origine, on l'appelle beaucoup

1 maintenant, même en France, on commence à l'appeler
2 une adoption complétive en opposition à l'adoption
3 plénière, c'est assez semblable à l'adoption
4 plénière en réalité parce que cette survie-là du
5 lien de filiation entre l'enfant et sa famille
6 d'origine, dans les faits, produit très peu
7 d'effets. Comme je vous disais, dans la plupart des
8 juridictions, ça maintient des liens successoraux
9 entre l'enfant et sa famille d'origine. Tous les
10 droits de l'autorité parentale passent
11 nécessairement entre les mains des adoptants.

12 Et ensuite sur la question des relations
13 interpersonnelles, dans les cas de figure auxquels
14 on pense, c'est des enfants normalement plus âgés.
15 Ils connaissent déjà leurs parents. Ils ont vécu
16 avec eux pendant parfois certaines périodes. Et les
17 adoptants potentiels connaissent les parents aussi.
18 Donc, c'est des adoptions pour lesquelles il n'y a
19 pas véritablement de confidentialité. Et ça permet
20 le maintien des relations.

21 Donc, c'est finalement les conditions
22 d'ailleurs quand on regarde dans les deux régimes
23 juridiques, les conditions pour prononcer soit
24 l'adoption plénière, soit une adoption sans rupture
25 du lien de filiation, sont assez semblables dans

1 les faits. Donc, c'est soit sur consentement, soit
2 sur une procédure en déclaration d'admissibilité à
3 l'adoption.

4 Mais comme je le mentionnais, l'idée de
5 l'introduire, ce qu'on avait proposé au groupe de
6 travail sur l'adoption, c'était une alternative
7 dans le but aussi d'amener certains parents pas
8 tous, ce n'est pas une panacée l'adoption non plus,
9 ça ne répond pas à tous les besoins, mais de
10 permettre à certains parents de consentir à
11 l'adoption de leur enfant. Parce que, pour
12 l'enfant, savoir que ses parents ont fait l'objet
13 d'une déclaration judiciaire d'admissibilité à
14 l'adoption ou qui ont été déchus de l'autorité
15 parentale, ça peut aussi parfois être lourd à
16 porter.

17 Alors que... Puis je parlais du cas du
18 petit Mathieu tout à l'heure. Je trouve que ça
19 illustre bien le fait que le consentement des
20 parents à l'adoption, c'est souvent ce qui permet à
21 l'enfant... C'est comme si ça l'autorise à
22 s'investir dans une nouvelle relation parentale. Et
23 on disait tout à l'heure, pourquoi on n'envisage
24 plus l'adoption, pratiquement plus, même pour les
25 enfants de deux ans et plus, il n'y a pratiquement

1 plus d'adoptions. Ça tombe à cinq pour cent (5 %)
2 pour les enfants de deux à cinq ans. Et on peut
3 penser que, dans ce cinq pour cent (5 %) là, il y a
4 un certain nombre d'adoptions intrafamiliales.

5 Donc, pour les adoptions là où il n'y a pas
6 de lien familial entre l'adopté et les adoptants,
7 l'adoption, c'est réduit presque à une peau de
8 chagrin, parce que ce modèle-là de l'adoption
9 plénière, je pense, ne répond pas aux besoins de
10 ces enfants-là. Donc, ils restent en famille
11 d'accueil. Ils ne sont pas nécessairement mal en
12 famille d'accueil. Ils ne font pas nécessairement
13 l'objet de placements successifs. Ce n'est pas
14 toutes les familles d'accueil non plus qui seraient
15 prêtes à adopter les enfants qu'ils accueillent
16 chez eux comme famille d'accueil. Mais il y a
17 certains cas qui sont documentés.

18 En fait, c'est juste de dire, ça pourrait
19 être une alternative de plus. Et comme je le
20 disais, l'adoption, c'est le mécanisme juridique le
21 plus stable. Ça va au-delà de la majorité de
22 l'enfant. C'est un lien pour la vie, l'adoption.
23 Alors que le placement à majorité, la tutelle, ça
24 ne veut pas dire que les relations cessent, les
25 relations de fait peuvent se poursuivre par la

1 suite. Mais juridiquement, c'est des mécanismes de
2 protection qui cessent à la majorité de l'enfant.

3 Donc, je vous dirais, grosso modo, c'est à
4 peu près les mêmes conditions pour la prononcer.
5 Ensuite, dans les effets que peut avoir... Il n'y a
6 pas de modèle unique. Hein, on pourrait, par
7 exemple, statuer, est-ce que ça pourrait... Est-ce
8 qu'il pourrait y avoir des droits successoraux?
9 Peut-être. Certains avaient proposé la survie de
10 l'obligation alimentaire. Pas certaine
11 nécessairement. Vous voyez, il y a une discussion à
12 avoir. Et je pense qu'il faut débattre de cette
13 question-là.

14 Mais de façon générale, les conditions et
15 les effets, ce qui est fondamental, c'est qu'on
16 peut dire à cet enfant-là, ta mère d'origine, là,
17 c'est encore ta mère, elle ne peut pas pour X
18 raisons te prendre en charge, s'occuper de toi,
19 s'occuper de toi au quotidien, mais ça va rester ta
20 mère, puis maintenant tu as d'autres parents, tu as
21 d'autres parents qui ont pris le relais de cette
22 famille-là.

23 Et je pense que, pour certains parents
24 biologiques, pas tous, mais ça pourrait favoriser
25 leur consentement. Parce qu'il y en a quand même

1 qui admettent leurs difficultés et qui comprennent
2 qu'ils ne pourront pas reprendre leur enfant au
3 quotidien. On peut penser, par exemple, à des mères
4 qui souffrent d'un handicap mental parfois léger,
5 ou, t'sais, qui fait en sorte malgré tout qu'ils ne
6 peuvent pas assumer au quotidien l'enfant. Mais la
7 relation avec la mère n'est pas nécessairement
8 négative pour l'enfant. Elle est plus ou moins
9 présente.

10 Donc, on se dit pourquoi est-ce qu'il faut
11 rompre la filiation? Et perdez pas de vue non plus
12 que, quand la filiation est rompue avec le parent,
13 elle est rompue avec toute la branche familiale,
14 hein, tous les grands-parents, les oncles, les
15 tantes. Tous ces gens-là deviennent des étrangers
16 pour l'enfant. Donc, l'enfant qui est adopté, il
17 est en réalité complètement coupé de sa famille
18 d'origine, pas juste de ses parents mais des deux
19 branches familiales, sauf le cas de l'adoption de
20 l'enfant du conjoint, qui est un autre cas
21 particulier.

22 Donc, c'est une rupture qui est très
23 importante quand même pour les enfants. Et c'est
24 peut-être ce qui explique que, finalement, quand
25 l'enfant est très jeune, moins de deux ans,

1 d'ailleurs il n'a pas à donner son consentement, il
2 a peut-être pas connu ses parents, ou s'il a été
3 placé, des fois, dès la naissance, donc, là, on
4 peut comprendre dans cette optique-là l'objectif de
5 l'adoption plénière. On est dans une substitution
6 de filiation. Quand l'enfant a trois, quatre, cinq
7 ans, six ans, cette idée-là de la substitution
8 complète de filiation devient beaucoup plus
9 difficile à imaginer. Je parle trop. Je m'excuse.

10 Q. **[95]** Non, vous ne parlez pas trop.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est très intéressant.

13 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

14 Q. **[96]** C'est vraiment intéressant, effectivement. Ça
15 pourrait être une alternative dans le cas, parce
16 que vous m'amenez à réfléchir sur des jeunes qui
17 sont passés ici et qui voulaient être adoptés par
18 la famille, puis plus vieux, là...

19 R. Oui.

20 Q. **[97]** ... adoptés par la famille qui a pris soin
21 d'eux, ne voulaient plus aucun contact avec leur
22 famille, et que ça devenait compliqué l'adoption
23 plénière...

24 R. Oui.

25 Q. **[98]** ... parce que le fameux consentement des

1 parents, et tout ça, ça compliquait, mais alors
2 qu'eux autres étaient vraiment prêts à une coupure
3 totale et finale.

4 R. Oui.

5 Q. [99] Ça pourrait être une alternative dire, bien,
6 on peut peut-être passer par là, tu ne coupes pas
7 tes liens avec les autres membres de la famille
8 envers lesquels tu peux maintenir des bons liens,
9 mais pas nécessairement avoir de liens avec tes
10 parents?

11 R. C'est sûr que la difficulté quand... Là, vous me
12 parlez de, je présume, un adolescent ou d'un enfant
13 plus âgé. La volonté de l'enfant c'est important.
14 T'sais, un enfant qui dit « moi, je ne veux plus
15 avoir aucune relation avec ma famille d'origine »,
16 je ne prétends pas qu'une adoption sans rupture
17 serait nécessairement dans son cas la meilleure
18 solution. T'sais, encore là, c'est du cas par cas.
19 T'sais, l'introduction d'une nouvelle forme
20 d'adoption dans la loi, honnêtement, ça ne va pas
21 faciliter la vie nécessairement des intervenants,
22 parce que ça va leur donner une option de plus.
23 Mais ça pourrait, je pense, faciliter la vie de
24 certains enfants.

25 Donc, il faut voir... C'est l'âge souvent

1 qui va dicter un peu si on va vers l'adoption
2 plénière ou pas. Mais ça ne veut pas dire qu'une
3 adoption sans rupture, dès que l'enfant a deux ans
4 et plus, c'est vers ça, vers quoi il faut aller,
5 là. Il faut vraiment regarder... C'est pour ça que
6 j'insiste sur le cas par cas. Il faut regarder pour
7 chaque enfant c'est quoi sa situation et comment il
8 la ressent cette situation-là, l'enfant. C'est pour
9 ça que sa parole, c'est extrêmement important.
10 C'est pour ça qu'il faut l'entendre. Il faut
11 prendre en considération ce qu'il nous dit, sur le
12 vécu qu'il a, par rapport à sa famille d'origine,
13 mais aussi par rapport à sa famille d'accueil qui
14 souhaite devenir ou pas sa famille adoptive.

15 Q. **[100]** Juste une précision. L'adoption plénière, ça
16 prend automatiquement le consentement des parents
17 d'origine?

18 R. Il y a deux possibilités. La première possibilité,
19 c'est les parents d'origine consentent. Dans les
20 faits, on en a très peu. Hein, il n'y en a presque
21 pas de consentement parental à l'adoption. Il y en
22 a, mais il y en a très peu. La majorité des enfants
23 adoptés le sont à la suite d'une procédure
24 judiciaire qu'on appelle une déclaration judiciaire
25 d'admissibilité à l'adoption.

1 Et, là, il faut faire la preuve que le
2 parent n'a pas assumé de fait, ou les parents si la
3 filiation est établie du côté paternel et maternel,
4 que les parents n'ont pas assumé de fait le soin,
5 l'entretien et l'éducation de leur enfant depuis au
6 moins six mois. Et, là, on peut dire six mois, ce
7 n'est pas si long. Mais la preuve, elle n'est pas
8 si facile à faire non plus, parce que ce n'est pas
9 un six mois ininterrompu.

10 Donc, les parents viennent, ils prennent
11 l'enfant, ils vont en désintoxication parfois. Ils
12 font des efforts réels dans plusieurs cas pour
13 améliorer la situation. Et c'est là que ça devient
14 difficile aussi parfois pour les tribunaux de se
15 statuer. Et le consentement, on ne l'a pas. Et ceux
16 qui ont pratiqué, vous le savez, la déclaration
17 judiciaire d'admissibilité à l'adoption, il n'y a
18 rien de plus déchirant pour un parent que d'aller à
19 l'audience devant le juge et savoir que quand elle
20 va quitter la salle, c'est fini. Le lien de droit
21 si l'adoption est prononcée. Donc, c'est pour ça
22 que je vous dis, on a très peu de consentement.

23 Mais dans les faits quand arrive la
24 procédure, il y en a plusieurs qui ne se présentent
25 pas. C'est comme si, pour certains d'entre eux,

1 c'est l'incapacité de consentir parce que
2 l'abandon, c'est encore jugé socialement
3 extrêmement répréhensible. Et ils ne peuvent pas en
4 toute connaissance de cause accepter cette idée-là
5 de couper le lien de filiation. Mais en réalité,
6 ils savent qu'ils ont très peu de chance d'obtenir
7 gain de cause dans cette contestation-là et que,
8 dans les faits, ils ne vont pas reprendre l'enfant.
9 Mais ils ne peuvent pas se résoudre à consentir à
10 une adoption plénière.

11 Q. **[101]** Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On poursuit avec Gilles Fortin.

14 M. GILLES FORTIN, commissaire :

15 Q. **[102]** Bonjour, Madame.

16 R. Bonjour.

17 Q. **[103]** Je ne peux être que plus d'accord avec tous
18 vos propos sur cette adoption simple, additive ou
19 complétive, peu importe. Ça rencontre tellement ce
20 que j'ai vécu à la clinique d'attachement avec
21 docteur Gauthier. Ça aurait été pour nous une...
22 cette forme d'adoption complétive, ça aurait été
23 une solution à tellement de différends, autant pour
24 les parents que pour les enfants. C'est autant les
25 parents que les enfants qui, face à l'adoption

1 plénière, s'objectent parce que c'est la perte de
2 contacts, de qu'est-ce que mon enfant va devenir et
3 de l'enfant, pourquoi mon parent m'a abandonné.
4 Alors que quand il y a une certaine continuité. Ça,
5 je suis tout à fait d'accord avec ça. Je trouve
6 très regrettable que cette forme d'adoption-là ne
7 soit pas disponible au Québec.

8 Ceci dit, je vais vous ramener à l'article
9 3 et 4 de la loi. Je ne suis pas un légiste, puis
10 c'est peut-être bien naïf de ma part ce que je vais
11 vous présenter. Mais quand on lit l'article 3, on
12 nous dit, l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est ce
13 en vertu de quoi on doit prendre les décisions.
14 Puis tout de suite après, on nous dit, bien, il
15 faut qu'il reste avec sa famille biologique.

16 J'ai l'impression qu'on introduit une
17 antinomie un peu vicieuse, si vous me permettez,
18 qui fait que, pour des gens pas plus formés, je
19 comprends très bien votre raisonnement judiciaire,
20 là, je ne pourrais pas le répéter, mais je saisis
21 ce que vous voulez dire, mais ce n'est pas comme ça
22 que les gens qui n'ont pas une formation en droit
23 voient les choses. Puis des fois, j'ai l'impression
24 que les juges sont peut-être un peu comme nous.
25 C'est un peu comme si l'intérêt de l'enfant, c'est

1 d'abord de le laisser dans sa famille biologique.

2 Juste à ajouter. Est-ce que ce ne serait
3 pas... C'est peut-être très naïf de ma part, mais
4 si on ajoutait un droit dans l'énoncé des droits de
5 l'enfant en disant que tout enfant a droit à un
6 parent compétent. On a la théorie de l'attachement
7 qui nous dit quelles sont les conditions gagnantes
8 pour qu'un enfant se développe bien, quelles sont
9 les conditions, les qualités ou les aptitudes
10 gagnantes du parent pour qu'il se développe bien :
11 la continuité, la présence, l'assiduité, la
12 compréhension, et caetera.

13 Si on avait ça que l'enfant a droit à un
14 parent compétent, est-ce qu'on ne rééquilibrerait pas
15 un peu les choses? Parce que combien de fois on
16 voit des allers-retours. Comme vous avez dit, le
17 parent va... se répare un peu, soit qu'il
18 contrôle... sa maladie mentale est mieux contrôlée,
19 désintoxe, et caetera, peu importe. Puis, là, bien,
20 il va mieux, alors on réessaie, puis on réessaie.
21 Puis on a l'impression que, tant qu'on n'a pas usé
22 quasiment, fait la preuve que le contact avec le
23 parent détériore l'enfant, on n'est pas capable
24 d'aller nulle part.

25 R. Écoutez, je vous répondrais à ça, si vous êtes

1 capable de me donner la définition, qu'on pourrait
2 mettre dans la loi juridiquement de ce que c'est un
3 parent compétent.

4 Q. **[104]** Après-midi non, mais...

5 R. Parce que, forcément, cette définition-là, elle va
6 nécessairement être teintée par différentes
7 valeurs, différents points de vue. Et c'est
8 d'ailleurs un grand spécialiste de l'adoption
9 américain, dont le nom m'échappe temporairement,
10 qui disait, on n'est pas à la recherche du parent
11 le plus compétent, on est à la recherche du parent
12 suffisamment compétent.

13 Q. **[105]** Oui.

14 R. Et c'est sûr que, bon, c'est une question juridique
15 bien évidemment, mais je vous lancerais un peu la
16 question, est-ce qu'on voudrait d'une loi qui
17 dirait, l'objectif de la loi, c'est de sortir les
18 enfants de leur famille. Bien sûr que non. Et c'est
19 ça que dit l'article 4 à l'alinéa 1. Ce que ça dit,
20 c'est que, dans un premier temps, il faut mettre
21 des services, il faut mettre du soutien, il faut
22 aider. Ici, là, on est face à la population qui est
23 probablement la plus vulnérable au plan social qui
24 fait face à toutes sortes de difficultés.

25 D'entrée de jeu, le rôle de l'État dans un

1 premier temps, c'est de soutenir ces parents-là et
2 de les aider. Et l'objectif, c'est de maintenir
3 l'enfant dans sa famille. Personnellement, je suis
4 assez d'accord avec l'idée que ça doit être ça
5 l'objectif de la loi. Bien sûr, après ça, vous avez
6 raison, il y a des fois où peut-être on donne trop
7 d'opportunités à des parents. Mais, ça, on le sait
8 après coup. C'est ça la difficulté. T'sais, si on
9 le savait avant, que, là, c'est la fois de trop,
10 les tribunaux ne la donnerait pas. C'est humain. On
11 a des indices qui nous permettent de dire que le
12 parent va mieux, que... Puis dans les faits, il y
13 en a qui vont mieux et il y en a qui les reprennent
14 leurs enfants aussi. Donc, il ne faut pas non
15 plus...

16 Q. **[106]** Oui, oui.

17 R. ... perdre ce point de vue. T'sais, définir un
18 parent compétent, définir un parent...
19 juridiquement, je vois très mal l'application de
20 ça. Et là, on aurait toutes sortes de décisions qui
21 iraient probablement dans plusieurs directions.
22 Pour un Tribunal, un parent suffisamment
23 compétent... vous voyez, on retomberait dans l'idée
24 il consomme un peu, est-ce que c'est suffisant,
25 c'est pas suffisant?

1 Q. **[107]** Mais en contrepartie, il y a la parole de
2 l'enfant.

3 R. Oui.

4 Q. **[108]** Et chez les tout-petits, ça s'exprime par la
5 qualité de son développement, ses réactions aux
6 visites ou et caetera. Ça m'amène à autre chose.
7 Dans votre texte ou dans les notes qui nous ont été
8 données, je vois que vous êtes impliquée en
9 recherche et quelque part vous dites qu'on
10 manque... il manque de recherche et vous déplorez
11 le fait qu'il n'y a pas suffisamment de recherches
12 qui conjuguent social et judiciaire.

13 R. Oui.

14 Q. **[109]** Qu'est-ce qui fait obstacle au développement
15 de protocoles de recherche? Parce que ce serait
16 peut-être une façon d'aller valider des choses
17 qu'on vient de discuter.

18 R. Oui, absolument, je suis d'accord avec vous. C'est
19 vrai qu'on a très peu de recherches qui allient des
20 chercheurs en droit et des chercheurs en service
21 social. D'ailleurs, dans l'évaluation que la loi...
22 les chercheurs qui ont fait l'évaluation de la loi
23 - puis c'est pas un reproche du tout - mais il n'y
24 a pas de juriste. Il n'y a personne avec une
25 formation, à ma connaissance, là, je pense que je

1 me trompe, mais il n'y a pas de juristes dans
2 l'équipe de chercheurs qui ont... qui se sont
3 penchés sur l'évaluation de la loi. L'intérêt
4 principal d'une équipe multidisciplinaire droit et
5 service social, c'est dans la formulation de la
6 question. Qu'est-ce qu'on regarde?

7 Les juristes, on regarde certains aspects,
8 les travailleurs sociaux regardent d'autres
9 aspects. Moi, ça fait plus de vingt-cinq (25) ans
10 que je fais de la recherche avec des sociologues,
11 des anthropologues, donc j'ai appris à formuler des
12 questions qui tiennent à la fois du côté juridique
13 et du côté anthropologique ou sociologique. Qu'est-
14 ce qui l'explique? Je dirais par ailleurs que des
15 chercheurs en droit qui s'intéressent à la
16 protection de la jeunesse, je pense qu'au Québec on
17 peut nous compter sur les doigts d'une seule main.
18 Il y en a très peu, donc il n'y a pas beaucoup
19 d'équipes qui travaillent sur ces questions-là, et
20 droit, travail social, on dirait que c'est pas des
21 alliances naturelles. Il faut développer... ce qui
22 fait qu'on peut travailler bien en équipe
23 multidisciplinaire, c'est d'abord il faut se
24 connaître, il faut se faire confiance, il faut
25 apprendre à parler le même langage, il faut être à

1 l'écoute de ce que la personne qui a une autre
2 formation va nous dire.

3 Et comme on est très peu nombreux, ça fait
4 en sorte qu'il y en a très peu dans les faits. Et
5 je le déplore parce qu'il y a une complémentarité
6 absolument nécessaire dans cette perspective-là
7 d'étude. Mais on n'a - vous le savez, je suis sûre
8 qu'il y en a plein de chercheurs qui vous l'ont dit
9 - on n'a pas de portrait de la Loi sur la
10 protection de la jeunesse.

11 Par exemple, les délais maximaux de
12 placement, ce serait intéressant de savoir
13 véritablement quelles sont les raisons pour
14 lesquelles les tribunaux outrepassent les délais,
15 c'est dans quelle proportion que les tribunaux
16 outrepassent les délais? Est-ce que c'est si
17 marqué? Nous, on le voit par les décisions
18 rapportées, mais les décisions rapportées c'est
19 juste une partie de la réalité nécessairement.
20 Donc, il manque vraiment à ce niveau-là et même
21 pour modifier, par exemple, en profondeur la loi,
22 je pense qu'on n'a pas, à ce moment-ci, les données
23 probantes qui nous permettraient de dire : il faut
24 aller dans cette direction-là ou pas.

25 Q. [110] Pourtant, la Protection de la jeunesse c'est

1 vraiment un terrain où services sociaux et
2 judiciaires...

3 R. Absolument.

4 Q. [111] ... se côtoient.

5 R. Absolument.

6 Q. [112] Comment on pourrait faire pour promouvoir ces
7 recherches?

8 R. Il faudrait, peut-être dans les offres de
9 financement, en faire une condition. Premièrement,
10 en disant : bien écoutez, il faut avoir pour
11 financer, c'est quand même de l'argent public dans
12 la plupart des cas qui finance la recherche, donc
13 il faudrait peut-être que ce soit une condition
14 d'obtention. T'sais, maintenant on voit que dans
15 les offres de financement ils vont parfois jusqu'à
16 dire : il faut qu'il y ait un volet
17 multidisciplinaire. On pourrait avoir une offre de
18 recherche, par exemple du FQRC, qui serait sur les
19 questions de Protection de la jeunesse ou ça
20 pourrait être une condition d'obtention du
21 financement.

22 Et je pense qu'en mettant les chercheurs
23 ensemble ils vont finir par développer des
24 relations, une relation de confiance qui va faire
25 en sorte qu'on pourra aussi plus facilement

1 travailler les uns avec les autres.

2 Q. **[113]** Merci infiniment.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On poursuit avec André Lebon.

5 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

6 Q. **[114]** Madame, vous devez avoir un talent
7 exceptionnel de pédagogue parce que depuis que vous
8 êtes assise là j'ai l'impression de comprendre les
9 deux affaires complexes de l'intérêt de l'enfant et
10 de l'adoption comme jamais. Merci. Je vais profiter
11 de ce talent-là pour vous poser deux questions. La
12 première on vient de terminer une semaine
13 autochtone. Puis on s'est aperçu que malgré les
14 enjeux de C-92 et l'autodétermination et peu
15 importe, quelles que soient les décisions de
16 chacune des nations, là, d'y recourir ou non, il y
17 aura un temps de flottement pendant lequel les
18 communautés du Québec seront régies par nos lois du
19 Québec, donc la LPJ. Et ils nous faisaient une
20 recommandation, c'est d'intégrer certaines
21 dimensions de C-92 à la Loi de la protection de la
22 jeunesse, notamment sur l'intérêt de l'enfant, en
23 disant que ce serait plus clair.

24 Votre avis de juriste là-dessus, j'imagine
25 que vous la connaissez, la loi, on n'en est pas sur

1 la constitutionnalité ou non de la contester, on en
2 est sur : il y aurait-tu une valeur ajoutée? Parce
3 que quand je vous ai entendu parler de l'intérêt de
4 l'enfant c'est comme si c'était déjà adjugé tant
5 qu'à moi dans votre raisonnement. Est-ce qu'il y a
6 un intérêt ou non?

7 R. Écoutez...

8 Q. **[115]** Puis j'ai une deuxième sur les Autochtones
9 après.

10 R. J'allais vous dire je ne suis pas nécessairement
11 une spécialiste de la question des Autochtones ou
12 de l'adoption autochtone. Par ailleurs, sur la
13 notion d'intérêt de l'enfant je vous dirais que
14 souvent ce qu'on peut voir dans l'interprétation de
15 la notion d'intérêt de l'enfant, c'est qu'il y a
16 les droits individuels et dans notre conception à
17 nous, non autochtone, on fait prévaloir, dans la
18 notion d'intérêt de l'enfant, les droits
19 individuels de l'enfant. L'enfant a le droit à la
20 protection - puis là, je peux peut-être dire des
21 bêtises puis certains me corrigeront - mais ce que
22 je comprends souvent, dans la manière dont on va
23 interpréter l'intérêt de l'enfant chez les nations
24 autochtones, on va le voir plus en termes de droit
25 collectif. Par exemple, l'intérêt de l'enfant c'est

1 de rester au sein de sa communauté, c'est d'être
2 élevé par une famille d'accueil, et caetera. Donc,
3 il y a déjà, a priori, une... vous voyez, je disais
4 il y a plusieurs niveaux de l'intérêt de l'enfant.

5 Q. **[116]** Tout à fait.

6 R. Là, on est ailleurs. Et la question que ça pose
7 c'est : est-ce que les droits collectifs dans ce
8 cas-là doivent prévaloir sur le droit individuel de
9 l'enfant? Parce que si on ne l'a pas, la famille
10 d'accueil autochtone, qu'est-ce qu'on fait? On le
11 place, l'enfant, dans une famille non autochtone?
12 On ne le déplace pas? On le laisse... voyez-vous,
13 l'interprétation de l'intérêt de l'enfant, il y a
14 une... dans ce cas-là, il y a un élément qui est
15 culturel qui est extrêmement important et qui, je
16 pense, serait difficile à concilier si on le
17 plaçait dans la loi, mais je vous dis ça sous toute
18 réserve, là, vraiment je ne suis pas une
19 spécialiste de ça.

20 Q. **[117]** Bien votre réflexion, là, elle introduit ma
21 deuxième question, parce qu'une des choses sur
22 lesquelles ils insistent tous, c'est de dire :
23 étant donné cette dimension-là culturelle et
24 communautaire, famille élargie, ils insistent
25 beaucoup pour qu'ils soient exemptés, si on

1 applique 37.5 et l'adaptation de la loi, ils
2 veulent être exemptés des durées maximum de
3 placement, maximales de placement parce justement
4 dans l'enjeu qui est moins individuel, il ne s'agit
5 pas de statuer si le parent est, comme individu,
6 capable, mais si la situation est portée par une
7 soeur, par une grand-mère et que finalement ça fait
8 la job, ils disent : bien appliquez pas les durées
9 maximales de placement parce que finalement c'est
10 comme si, collectivement, on assume la tâche et
11 donc ça ne peut pas être sur la seule base de la
12 capacité maternelle ou, bon, peu importe. Ça fait
13 que donc, ils nous demandent cette exemption-là,
14 ils disent : il faudrait que ce soit clair que,
15 nous, on est exemptés étant donné tout ce que vous
16 venez d'expliquer, que la prise en charge est
17 davantage collective qu'individuelle. Réflexion là-
18 dessus peut-être?

19 R. Bien écoutez, si vous me faites encore une fois la
20 démonstration que la prise en charge de l'enfant se
21 fait dans la communauté. Parce que c'est aussi ça,
22 le défi, t'sais. C'est une chose de dire,
23 théoriquement, dans nos communautés, on est
24 capables de s'occuper de nos enfants. Est-ce que
25 dans les faits c'est ça qui se produit? Si vous me

1 dites : oui, on est à même de constater, on a des
2 données, on sait que chez les communautés
3 autochtones, quand l'enfant est pris en charge par
4 une soeur, par une grand-mère, cet enfant-là, il
5 est en sécurité. Je vous dirais : peut-être. Mais
6 je ne pense pas, à ma connaissance, que cette
7 démonstration-là ait été faite. Mais ce que je vous
8 dis c'est sous toute réserve. J'oserais pas aller
9 plus loin sur ces questions-là parce que,
10 honnêtement, je sors de mon champ de compétence.

11 Q. **[118]** Une dernière question vraiment rapide, c'est
12 tellement reluisant votre proposition d'adoption
13 complétive, puis mon collègue l'a bien exprimé,
14 puis même pour des jeunes adultes qui sont venus
15 nous dire que, eux, l'adoption, ils l'auraient
16 rêvée, mais ils voulaient, eux aussi, garder le
17 lien. T'sais, vous avez parlé des parents, puis ils
18 étaient capables de reconnaître la non-capacité,
19 mais ils ne voulaient pas couper ce lien-là en
20 disant : « Ma mère, même si elle est tout croche,
21 ça reste ma mère ». C'étaient les phrases qu'ils
22 nous disaient.

23 R. Absolument.

24 Q. **[119]** Alors c'est quoi les perspectives? Il y a un
25 espoir ou ça a été adjugé?

1 R. Bien votre question : est-ce que c'est... pourquoi
2 pensez-vous qu'on ne l'a pas intégré? Parce que
3 c'est l'une des rares, il y en a peut-être
4 d'autres, où on a modifié certaines recommandations
5 qu'on avait faites, là, mais elles ont été
6 intégrées dans la loi. Il faut quand même voir que
7 ça fait plus de dix (10) ans. On a mis le
8 rapport... en deux mille sept (2007) qu'on a mis le
9 rapport sur l'adoption. Je pense, puis il faut voir
10 qu'il y a eu un avant-projet de loi, il y a eu
11 trois projets de loi qui ont été déposés, c'est une
12 période où il y a eu plusieurs changements de
13 gouvernement, il y a plusieurs ministres qui se
14 sont saisis de la question de la réforme de
15 l'adoption.

16 Première... premier élément qui peut
17 expliquer qu'on ne l'a pas fait, je pense bêtement
18 qu'on a perdu le fil. On a perdu quelle était la
19 problématique à laquelle on voulait répondre. Et
20 quand on lit, là, avec ma collègue Romaine
21 Ouellette on a publié un article qui relate, là,
22 tous les tenants et aboutissants de tous ces
23 projets de loi-là. Quand on le regarde, on voit
24 qu'on a continué de garder le discours autour de la
25 problématique des enfants plus âgés qui sont en

1 famille d'accueil, pour qui l'adoption ne répond
2 pas. Et on a fini par introduire dans la loi une
3 adoption avec reconnaissance des liens préexistants
4 de filiation. C'est ça qu'il y a présentement dans
5 la loi.

6 Et si vous me demandez c'est quoi ça, une
7 adoption avec reconnaissance des liens préexistants
8 de filiation, c'est une adoption plénière, comme
9 toutes les autres, mais pour laquelle on va dire :
10 dans le cas de cet enfant-là, on va reconnaître sur
11 son acte de naissance sa filiation d'origine, donc
12 il n'y aura pas de confidentialité de la filiation.

13 Et où je dis qu'on a perdu le fil, c'est
14 que ça ne répond pas, cette adoption... c'est une
15 adoption plénière, donc c'est une petite... je
16 dirais un petit ajout qu'on a fait à l'adoption
17 plénière. Les enfants dont on parle depuis tout à
18 l'heure, ils ne sont pas adoptés de toute façon,
19 donc ils ne seront pas non plus plus adoptés sous
20 une adoption avec reconnaissance du lien
21 préexistant de filiation. Et ces enfants-là, ils
22 n'ont pas besoin de savoir c'est qui leurs parents,
23 ils savent parfaitement qui sont leurs parents, ils
24 les connaissent. On est plus dans la logique de
25 l'accès aux origines, avec l'adoption... avec la

1 reconnaissance des liens préexistants de filiation.
2 Donc, c'est pour ça que je vous dis : je pense
3 qu'on a perdu le fil.

4 Deuxième élément qui peut expliquer, c'est
5 sûr que cette adoption-là quand on l'a proposée,
6 elle a eu une certaine résistance. Si on recule
7 déjà il y a dix (10) ans - puis dix (10) ans
8 maintenant c'est une éternité, vous le savez -
9 l'idée qu'un enfant pouvait avoir plus que deux
10 parents n'a pas été reçue par tout le monde avec
11 beaucoup d'enthousiasme. Même en commission
12 parlementaire il y avait une parlementaire qui a
13 dit : mais quel est cet animal juridique que vous
14 nous proposez?

15 Donc, on est ailleurs maintenant. La
16 pluriparenté, on en parle beaucoup, il y a déjà
17 deux provinces au Canada qui ont reconnu la
18 possibilité qu'un enfant puisse avoir plus que deux
19 parents. Et je vous dirais même que cette forme
20 d'adoption-là, elle a déjà existé au Québec, elle a
21 existé dans le cas de l'adoption de l'enfant du
22 conjoint. Entre mil neuf cent soixante-neuf (1969)
23 et mil neuf cent quatre-vingts (1980), la Loi sur
24 l'adoption disait que lorsqu'on procédait à
25 l'adoption de l'enfant de son conjoint, par

1 exemple, il fallait rédiger l'acte de naissance en
2 disant : « Né de », on mettait le nom des parents
3 et on mettait en marge « Adopté par ». Et toute la
4 doctrine de l'époque - et pas parmi les moindres,
5 là, Trudel, Beaudoin, et caetera - disait que
6 l'enfant conservait ses droits successoraux à
7 l'égard de sa famille d'origine. Donc, ça a déjà
8 existé.

9 En mil neuf cent quatre-vingts (1980),
10 l'Office de révision du Code civil proposait de la
11 maintenir dans le Code civil. Mais il faut se
12 rappeler qu'en mil neuf cent quatre-vingts (1980)
13 c'est l'époque où on a mis fin à la différence de
14 traitement entre les enfants nés dans le mariage ou
15 pas. On était porté par une grande volonté de
16 traiter tous les enfants de la même façon. Je pense
17 que c'est ça qui a pu expliquer qu'en mil neuf cent
18 quatre-vingts (1980) on ne l'a pas conservé, qu'en
19 deux mille sept (2007) on n'a pas voulu
20 nécessairement la réintroduire dans la loi. Peut-
21 être que c'est le temps de le faire maintenant.
22 Peut-être.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[120]** Il nous reste moins d'une minute, mais je ne
25 peux pas m'empêcher de profiter de votre présence,

1 puis je ne suis juriste, là, je demande votre aide.
2 Qu'est-ce qui, dans la loi, fait qu'on se pose la
3 question - ou je me la pose depuis le début de la
4 Commission - comment ça se fait que parce qu'on
5 veut maintenir les liens familiaux, maintenir les
6 liens avec la famille biologique, qu'on va prendre
7 du temps, du temps, du temps, du temps avec
8 l'enfant, puis il va être rendu à trois, quatre,
9 cinq ans, c'est quoi... c'est quoi qu'il y a dans
10 la loi qui fait ça? C'est tannant parce que
11 jusqu'où est-ce qu'on force pour maintenir le lien
12 biologique? Jusqu'où on force pour maintenir les
13 liens familiaux?

14 R. Écoutez, je vous dirais que... c'est un peu la même
15 chose que tout à l'heure. C'est une question de cas
16 par cas. Et si on se compare - puis vous allez me
17 dire que c'est peut-être pas une consolation de se
18 comparer, mais moi je travaille avec des chercheurs
19 français, des chercheurs belges, écoutez, notre Loi
20 sur la protection de la jeunesse, là, ils la
21 prendraient demain matin. Ils trouvent que vraiment
22 on met de l'avant l'intérêt de l'enfant. Et cette
23 idée-là, je trouve qui est portée beaucoup, elle
24 est portée par du... t'sais, des cas où on dit :
25 après coup, dans ce cas-là, on le voit bien qu'on a

1 trop attendu pour retirer l'enfant, bien sûr. Mais
2 ça reste... puis je ne suis pas en train d'excuser
3 quoi que ce soit, là, c'est des cas dramatiques,
4 intolérables, je suis parfaitement d'accord avec
5 vous, mais dans la majorité des cas les enfants
6 retournent dans leur famille. Dans la majorité des
7 cas, l'intervention de la direction de la
8 Protection de la jeunesse, elle atteint son
9 objectif. L'enfant reste dans sa famille.

10 Je pense que la société québécoise, de
11 façon générale, est quand même soucieuse du fait
12 qu'il faut laisser autant que possible les enfants
13 avec leurs parents. C'est vraiment dans la mesure.
14 Et est-ce qu'on insiste tant que ça pour maintenir
15 les enfants auprès de leur famille? Dans certains
16 cas, on insiste trop, je suis d'accord avec vous,
17 mais...

18 Q. **[121]** Mais c'est pas en changeant la loi.

19 R. ... l'inverse est risqué.

20 Q. **[122]** O.K.

21 R. Bien à mon avis...

22 Q. **[123]** O.K. Je comprends.

23 R. ... j'aurais peur qu'en changeant la loi, on rompe
24 cet équilibre-là. Et que si on tombe un peu de
25 l'autre côté, bien là, la loi pourrait être

1 contestée.

2 Q. **[124]** Hum, hum.

3 R. Et si on tombe beaucoup dans l'autre côté, peut-
4 être dans quinze (15) ans quand on va se repencher
5 sur la Loi sur la protection de la jeunesse - c'est
6 aux quinze (15) ans à peu près qu'on le fait - bien
7 il y aura peut-être des enfants qui viendront nous
8 dire : j'ai été arraché à mes parents par la force
9 parce que je... Voyez-vous? On ne peut pas aller...
10 il faut rester... c'est un fil, pardon, c'est un
11 fil. On marche sur le fil.

12 Q. **[125]** C'est dans l'application.

13 R. Et parfois, malheureusement, on se rend compte
14 après coup qu'on a pris la mauvaise décision. Mais
15 moi, peut-être que je suis particulièrement
16 optimiste.

17 Q. **[126]** Hum, hum.

18 R. Je continue quand même de penser que dans la
19 majorité des cas où les enfants ont... sont en
20 relation avec la direction de la Protection de la
21 jeunesse, malgré tous les défis qu'on a à relever,
22 dans la majorité des cas c'est la bonne décision
23 qui est prise pour eux et le retour dans leur
24 milieu familial est la bonne décision. Est-ce qu'on
25 pourrait, dans la loi, avoir l'assurance de ne pas

1 se tromper? J'aimerais ça vous dire oui. Je serais
2 la première à dire... si je le savais, là, je
3 serais la première à vous dire : voici, c'est ça
4 qu'il faudrait faire. Je pense qu'on va devoir
5 vivre avec ce risque-là, malgré tout. Et on vit
6 mieux, nous, ici au Québec, avec ce risque-là, à
7 mon avis, qu'à bien d'autres endroits ailleurs dans
8 le monde.

9 Q. **[127]** Merci de votre réponse, puis ça permet de
10 partager avec l'ensemble des gens qu'il y a un
11 niveau de risque...

12 R. Bien sûr.

13 Q. **[128]** ... puis il faut vivre avec.

14 R. Bien sûr.

15 Q. **[129]** C'est ça que je comprends.

16 R. Bien sûr.

17 Q. **[130]** D'accord. Merci infiniment, Madame Lavallée.

18 R. Merci à vous.

19 Q. **[131]** Merci beaucoup, merci pour votre
20 contribution. Alors dix (10) minutes de pause avant
21 d'installer... le temps d'installer l'autre témoin.
22 Merci encore pour votre présence.

23 R. Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame
3 Marie-France Bélanger qui est une des coprésidentes
4 de la Table estrienne de concertation interordres
5 en éducation. Bienvenue. Et vous êtes également
6 directrice générale du cégep de Sherbrooke.

7 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Monsieur Martial Gaudreau.

11 M. MARTIAL GAUDREAU :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Directeur général de la Commission scolaire des
15 Hauts-Cantons. Bienvenue. Et vous êtes accompagné,
16 aussi, de madame Josiane Bergeron, qui est
17 coordonnatrice du projet Partenaires pour la
18 réussite éducative en Estrie. Bienvenue.

19 Mme JOSIANE BERGERON :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, aujourd'hui, vous allez nous présenter,
23 vraiment, cet exemple, ce modèle de collaboration
24 et de concertation régional que vous avez mis en
25 place pour favoriser la réussite éducative des

1 jeunes. On a soixante (60) minutes ensemble, quinze
2 (15) minutes de présentation, ensuite c'est échange
3 avec les commissaires. Ça va?

4 M. MARTIAL GAUDREAU :

5 Parfait.

6 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

7 Parfait.

8 Mme JOSIANE BERGERON :

9 Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Avant de vous laisser la parole, je vais demander
12 au greffier de vous assermenter, s'il vous plaît.

13

14 TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION

15 INTERORDRES EN ÉDUCATION

16

17 **MARIE-FRANCE BÉLANGER,**

18 **MARTIAL GAUDREAU,**

19 **JOSIANE BERGERON,**

20 (Sous serment)

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. La parole est à vous. Je vois que notre
24 greffière est en train de nous distribuer un
25 document que vous nous avez apporté, de plus? C'est

1 ça? D'accord. Donnez-nous un petit instant, avant
2 de commencer, qu'on puisse vous suivre. Merci.

3 Alors, à vous la parole, je vous en prie.

4 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

5 Merci beaucoup, Madame Laurent. Au nom des membres
6 de la Table estrienne de concertation interordres
7 en éducation. On utilisera TECIE, ça va être un
8 petit peu plus rapide.

9 On voudrait vous remercier de nous
10 recevoir, aujourd'hui. On se présente avec humilité
11 parce que notre champ d'intervention ne se situe
12 pas directement en lien avec, par exemple, la Loi
13 sur la protection de la jeunesse. On est beaucoup
14 plus en amont. Alors, c'est un peu ce qu'on va vous
15 présenter.

16 Donc, d'abord, vous présenter, un petit
17 peu, la Table... la TECIE et le projet Partenaires
18 pour la réussite éducative en Estrie. La TECIE
19 existe depuis deux mille cinq (2005) et elle agit,
20 par les voix de ses coprésidents, à titre de porte-
21 parole de la région en matière d'éducation sur des
22 enjeux régionaux ou interordres.

23 Elle s'est donné, depuis plus de dix (10)
24 ans, comme mission, de mobiliser l'ensemble de la
25 collectivité estrienne pour faire de la réussite

1 éducative un enjeu prioritaire du développement des
2 jeunes Estriens et du développement social,
3 économique et culturel de notre région.

4 C'est une instance qui regroupe les hauts
5 dirigeants des établissements d'enseignement de la
6 région, soit les quatre commissions scolaires, les
7 deux cégeps, les deux universités ainsi que les
8 écoles privées.

9 Elle regroupe, également, plusieurs
10 partenaires intersectoriels, tels la Direction de
11 la santé publique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, et
12 Services Québec ainsi que des ministères. Le
13 ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
14 supérieur, le ministère de la Famille, le ministère
15 des Affaires municipales, le ministère de
16 l'Économie et de l'Innovation.

17 La TECIE s'est doté d'un organe
18 opérationnel qui agit à titre d'instance régionale
19 de concertation sur la persévérance scolaire et la
20 réussite éducative. Le projet « Partenaires pour la
21 réussite éducative en Estrie », le projet PRÉE.

22 C'est d'ailleurs le projet PRÉE qui porte
23 la grande majorité des actions de la TECIE dans
24 notre région, en ce moment. Le projet PRÉE a pour
25 mission de favoriser la persévérance scolaire et la

1 réussite éducative des jeunes Estriens par la
2 mobilisation des acteurs interordres et
3 intersectoriels, par le développement d'initiatives
4 concertées et en fondant ses actions sur les
5 données issues de la recherche.

6 Un « comité de la réussite éducative »
7 élargi regroupe les mêmes organisations que la
8 TECIE, mais également d'autres partenaires tels des
9 partenaires en petite enfance, en saines habitudes
10 de vie, des organismes communautaires, des
11 carrefours jeunesse-emplois, le programme jeunesse
12 du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

13 Mme JOSIANE BERGERON :

14 Alors, des instances comme le projet PRÉE, il y en
15 a dans toutes les régions du Québec. On les appelle
16 les instances régionales de concertation sur la
17 persévérance scolaire et la réussite éducative.
18 Elles sont nées d'une volonté commune d'un ensemble
19 de partenaires de soutenir la lutte au décrochage
20 scolaire, sur leurs territoires.

21 Elles sont le carrefour des acteurs
22 oeuvrant à la réussite éducative des jeunes, dans
23 chacune des régions du Québec. Alors, on
24 accompagne, on soutient des centaines de projets
25 qui permettent d'intervenir auprès de plusieurs

1 jeunes et de leurs familles.

2 En collaboration avec leurs partenaires,
3 elles participent à maintenir la persévérance
4 scolaire et la réussite éducative à un haut niveau
5 de priorité à l'échelle régionale, mais également à
6 l'échelle nationale via le réseau québécois pour la
7 réussite éducative qui regroupe l'ensemble des IRC
8 en persévérance scolaire du Québec.

9 La réussite éducative, vous le savez, elle
10 prend ancrage dès la petite enfance. Alors, on agit
11 auprès des zéro, vingt (20) ans et de leurs
12 parents. Les différentes actions soutenues vont
13 donc de la petite enfance jusqu'à l'intégration
14 socioprofessionnelle.

15 Le but du projet PRÉE et des autres IRC au
16 Québec, est d'agir comme un déclencheur d'un
17 changement durable de valeurs, de croyances,
18 d'attitudes et de pratiques, de manière à ce que
19 les différents acteurs de la communauté s'engagent,
20 dans un souci de continuité et de complémentarité
21 de services, à prioriser l'éducation, à agir pour
22 prévenir l'abandon des études des jeunes dans leurs
23 milieux et à coordonner les actions en ce sens.

24 Vous le savez, en raison de ses impacts et
25 du caractère multifactoriel de ses causes, la

1 problématique du décrochage scolaire ça ne peut pas
2 être l'affaire que des écoles. Chacun est
3 interpellé à participer à sa solution.

4 Il y a plusieurs acteurs de la communauté
5 qui offrent des activités et des services très
6 performants pour soutenir les jeunes dans leurs
7 parcours éducatifs, mais sans le travail collectif,
8 la portée de ces interventions limitent les
9 impacts.

10 Donc, en coordonnant les actions de
11 nombreuses organisations qui gravitent autour des
12 jeunes, bien, on s'assure que ceux-ci sont
13 accompagnés, et ce, de la naissance jusqu'à la vie
14 adulte et que chacun des gestes posés font une
15 différence dans leurs parcours éducatifs.

16 M. MARTIAL GAUDREAU :

17 Notre approche s'appuie donc sur les travaux en
18 sociologie de l'action collective et en
19 intervention communautaire qui préconisent la
20 mobilisation de la communauté comme une base
21 d'action pour résoudre les problèmes dans un milieu
22 donné.

23 Il y a plusieurs déterminants qui
24 influencent la réussite éducative. Il faut donc
25 plusieurs stratégies pour agir. C'est en arrimant

1 les actions qu'on parvient à tisser un filet de
2 protection autour du jeune et de la famille.

3 Notre approche vise à agir en
4 complémentarité, tout au long de la vie du jeune et
5 dans toutes les sphères de sa vie. Au final, la
6 mobilisation crée un résultat qui est plus que la
7 somme de chacun des gestes posés.

8 La recherche met en évidence qu'agir sur la
9 réussite éducative et la persévérance scolaire est
10 un puissant levier pour contrer les inégalités
11 sociales et favoriser le bien-être du plus grand
12 nombre de jeunes Québécois.

13 En agissant sur la réussite éducative, on
14 réduit ainsi plusieurs facteurs de risques liés à
15 la situation socioéconomique des familles. On
16 participe à la formation de citoyens davantage
17 impliqués dans leurs milieux. On réduit l'isolement
18 social et le manque de soutien.

19 Bref, en augmentant collectivement la
20 scolarisation de notre population, on contribue à
21 travailler à plusieurs enjeux socio et économiques,
22 incluant indirectement les contextes de négligence.

23 Par exemple, les écrits scientifiques sont
24 nombreux à établir les liens entre le fait
25 d'améliorer la scolarité des mères et les bienfaits

1 pour les enfants.

2 Les enfants de milieux défavorisés, nés de
3 mères qui ont poursuivi leurs études après la
4 naissance, présentent de meilleures habiletés
5 cognitives et de meilleurs résultats scolaires en
6 mathématiques et en langues.

7 Une scolarité plus élevée de la mère lui
8 permettrait de stimuler plus adéquatement son
9 enfant et de l'exposer à de meilleurs outils
10 pédagogiques, favorisant ainsi son développement
11 cognitif.

12 Les bénéfices socioéconomiques engendrés
13 par un niveau plus élevé de la scolarité
14 constituent un atout non négligeable pour le
15 développement et le bien-être de nos jeunes
16 enfants.

17 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

18 Comme nous venons de le démontrer, notre action se
19 situe en amont de l'apparition des problématiques.
20 On sait que la prévention est propice au
21 développement, à l'apprentissage et à la réussite
22 éducative des jeunes.

23 Et puisque notre approche, comme mon
24 collègue l'a mentionné, prend appui sur la
25 mobilisation, le déploiement de nos chantiers se

1 fait de la même façon. Pour chacun des chantiers
2 que nous déployons, nous préconisons toujours la
3 mise sur pied d'un comité intersectoriel régional,
4 regroupant une variété d'acteurs terrain concernés
5 par l'enjeu.

6 À partir des données de la recherche, à
7 partir de statistiques et de l'expérience terrain
8 des partenaires, tant à l'échelle régionale que
9 locale, nous identifions avec eux les grandes
10 priorités d'actions à portée régionale sur
11 lesquelles nous pourrions agir ensemble.

12 C'est donc de cette façon que nous devenons
13 plusieurs à porter les mêmes préoccupations et les
14 mêmes priorités.

15 De plus, par la représentation variée des
16 partenaires, ceci nous permet un ancrage local.
17 Nous allons même à soutenir les partenaires à
18 l'échelle directement locale des territoires via
19 des comités déjà existants, ou en mettant en place
20 de nouveaux comités autour d'enjeux précis.

21 De plus, dans le cadre d'un chantier, en
22 particulier, par exemple, celui de la littéracie,
23 nous avons accès à un levier financier qui nous
24 permet de soutenir plusieurs projets locaux qui
25 mobilisent des acteurs de différents secteurs, qui

1 visent une action de proximité, pour les jeunes ou
2 leurs parents, et qui présentent des actions
3 démontrées efficaces.

4 Je laisse donc mes collègues vous parler
5 davantage de quelques exemples de stratégies
6 gagnantes dans notre région. Nous croyons que, dans
7 une perspective de prévention de la protection de
8 nos enfants, il pourrait être intéressant de
9 prendre appui sur certains éléments de notre
10 déploiement estrien.

11 Mme JOSIANE BERGERON :

12 Alors, le premier chantier que nous souhaitons
13 aborder avec vous est celui de la première
14 transition scolaire.

15 C'est un chantier qu'on a mis en place
16 après qu'on ait identifié, avec nos partenaires, un
17 certain nombre de défis à relever : Favoriser une
18 vision commune de la première transition scolaire,
19 entre les acteurs intersectoriels. Poursuivre les
20 efforts de communications et de collaborations
21 entre les acteurs intersectoriels.

22 Mieux rejoindre et soutenir la
23 participation de certains enfants et familles,
24 particulièrement ceux isolés des services, vivant
25 en contexte de vulnérabilité, qui n'ont pas

1 fréquenté un service de garde éducatif à l'enfance
2 non francophone et issue de l'immigration. On s'est
3 d'abord dotés d'un outil commun pour avoir un
4 langage commun, qui est le Guide d'accompagnement à
5 la première transition scolaire, à l'intention des
6 acteurs intersectoriels. On vous a d'ailleurs remis
7 une copie, Madame Laurent, du guide au complet, et
8 vous avez une version abrégée de ce guide-là, là, à
9 l'intérieur de votre pochette.

10 Donc, c'est un outil qui a été rédigé grâce
11 à la collaboration d'un comité de travail qui était
12 composé d'acteurs de différents milieux. Donc, par
13 la suite, avec les partenaires locaux, on a
14 organisé des ateliers intersectoriels
15 d'appropriation de cet outil-là, dans les
16 différents territoires, qui nous a permis de
17 rejoindre plus de trois cents (300) acteurs qui
18 agissent, de près ou de loin, dans le cadre de la
19 première transition scolaire.

20 Chacun des ateliers qu'on a déployés dans
21 les différents territoires ont été adaptés en
22 fonction du besoin des acteurs du milieu ou en
23 fonction d'où ils étaient rendus sur le sujet.

24 Ces ateliers ont contribué à pousser plus
25 loin les travaux autour de la première transition

1 scolaire sur certains territoires ou même à agir
2 comme bougie d'allumage, dans d'autres.

3 Pour plusieurs partenaires, ces ateliers
4 ont été l'occasion de faire de nouvelles
5 rencontres, de développer de nouvelles
6 collaborations, notamment entre le milieu scolaire
7 et les partenaires de la petite enfance et des
8 organismes communautaires Famille. Les
9 collaborations qui sont nées de ces ateliers-là
10 percolent déjà bien au-delà de la première
11 transition scolaire, dans plusieurs de nos milieux.

12 Alors ces ateliers ont permis de mettre en
13 valeur l'importance du travail intersectoriel, dans
14 le cadre de l'atteinte d'un objectif commun. On
15 sait que la première transition scolaire, c'est un
16 moment clé qui permet une continuité entre les
17 expériences éducatives. Les acteurs ont reconnu
18 l'importance de mettre en commun leurs ressources
19 afin de rejoindre des familles plus difficiles
20 d'approche.

21 C'est d'ailleurs le deuxième angle qui a
22 été abordé collectivement dans ces ateliers-là :
23 comment rejoindre ces familles qu'on ne rejoint pas
24 autrement, et comment lever les barrières pour
25 favoriser l'accès à toutes ces familles. Donc,

1 c'est un bel exemple d'un chantier qui nous montre
2 comment la mobilisation d'une communauté peut
3 contribuer à travailler à résoudre un enjeu
4 collectivement identifié.

5 Un deuxième chantier sur lequel on souhaite
6 attirer votre attention, cet après-midi, concerne
7 notre chantier de mise en valeur de la littéracie.
8 En fait, toutes les instances comme la nôtre, donc
9 toutes les IRC en persévérance scolaire et réussite
10 éducative, ont reçu un mandat du gouvernement du
11 Québec de développer le goût de la lecture chez les
12 zéro-vingt (20) ans et leurs parents.

13 Vous savez, la science démontre qu'un
14 faible niveau de littéracie est associé à des
15 problèmes tels que la pauvreté, une santé précaire,
16 un faible niveau de scolarité et un accès plus
17 restreint à des logements et à des emplois
18 convenables. Il affecte disproportionnellement la
19 population dite « vulnérable ».

20 Donc, les projets que nous soutenons dans
21 le cadre de notre chantier en littéracie visent à
22 développer le goût de lire. Alors, on a conservé
23 une partie de notre financement pour soutenir des
24 actions directement auprès des jeunes et des
25 familles dans les différents territoires, des

1 projets qui vont bien au-delà de la littéracie, et
2 on souhaitait vous en parler de deux projets en
3 particulier.

4 Le projet Books to Belly! à l'intention des
5 familles d'expression anglaise, et le projet Lire,
6 j'en mange! à l'intention des familles issues de
7 l'immigration, permettent de travailler avec des
8 familles plus difficiles à rejoindre. On les attire
9 par des ateliers de cuisine.

10 À la base, les partenaires avec lesquels on
11 travaillait souhaitaient répondre à un enjeu de
12 sécurité alimentaire. De notre côté, on avait un
13 levier financier pour la littéracie. Donc, c'est à
14 ce moment-là qu'on a pensé développer un projet où
15 les familles étaient invitées à venir cuisiner
16 autour d'une recette, à partir de la lecture d'un
17 album jeunesse.

18 Donc, ce projet-là permet de briser
19 l'isolement des familles, d'aborder des questions
20 de sécurité alimentaire, en plus de faire, même,
21 une certaine éducation sur la préparation du menu
22 santé pour la boîte à lunch, à l'école. Il permet
23 également un contact positif dans un environnement
24 scolaire, parce que les ateliers se passent à
25 l'école, donc ce qui contribue également à briser

1 les préjugés et diminuer les craintes envers
2 l'école, en plus, bien entendu, de traiter de la
3 littéracie familiale.

4 Un autre exemple, c'est le projet Histoire
5 de famille. L'objectif de ce projet-là, c'était de
6 développer des outils clés en main très simples, à
7 l'intention des organismes communautaires Famille
8 de notre région, afin qu'ils intègrent dans leur
9 programmation des activités de littéracie
10 familiale. Donc, ces ateliers-là ont été
11 développés, comprennent une activité de littéracie
12 à faire en famille, incluant une activité de
13 bricolage et de psychomotricité.

14 Donc, ça permet d'offrir à des organismes
15 communautaires de la région des outils clés en
16 main, ça nous permet de rejoindre des familles
17 qu'on ne rejoint pas facilement, ça brise, encore
18 une fois, l'isolement de ces familles-là, ça crée
19 des liens entre ces familles-là, entre elles, et ça
20 permet aussi de mettre des ressources... mettre ces
21 familles-là en contact avec des ressources
22 nécessaires, notamment lorsque certaines lacunes
23 sont identifiées par les intervenants, au niveau du
24 développement de l'enfant.

25 Donc, indirectement, ce projet-là contribue

1 également à soutenir les parents dans leur rôle
2 parental.

3 M. MARTIAL GAUDREAU :

4 R. Madame Bergeron vient de vous parler des chantiers
5 qu'on a pour les zéro-douze (12) ans, on a aussi
6 des chantiers ou des projets qui touchent les
7 adolescents.

8 On sait qu'au Québec, la moitié des
9 décrocheurs ont moins de quinze (15) ans, hein,
10 même si la loi prévoit une scolarisation
11 obligatoire jusqu'à seize (16) ans, là. Un jeune
12 sur deux quitte à quatorze (14), à quinze (15) ans.

13 Donc, et on sait aussi que les jeunes qui
14 continuent à l'école, il y a ici, en Estrie,
15 soixante-deux pour cent (62 %) des jeunes qui
16 travaillent en même temps qu'ils font leurs études
17 - c'est une enquête, là, récente, qu'on a menée -
18 dont, chez nos garçons, vingt pour cent (20 %) qui
19 travaillent plus de quinze (15) heures.

20 Donc, ça devient une problématique, là, ce
21 qui fait en sorte que le taux de décrochage chez
22 les garçons est élevé ici, entre autres, en Estrie.

23 Alors, on a développé une initiative
24 régionale qui s'appelle Conciliation
25 études-travail, qui se déroule à l'échelle locale,

1 en collaboration avec les carrefours
2 jeunesse-emploi. Dans ce cas-ci, on est parti d'un
3 besoin, qui était présent dans plusieurs
4 territoires, on a uni les forces de chacun, puis on
5 a mis en place, là, un programme qui va répondre
6 aux besoins des différentes MRC. Et présentement,
7 on continue de soutenir financièrement les
8 carrefours jeunesse-emploi, là, dans l'atteinte de
9 cet objectif-là.

10 Un autre projet - parce que je vois le
11 temps qui file - un autre projet qui nous tient
12 vraiment à coeur, c'est la scolarisation des jeunes
13 mères. Donc, il s'agit d'un programme, là, qu'on a
14 mis en place il y a près de onze (11) ans dans la
15 MRC des Sources, en collaboration... Nous autres,
16 on avait soutenu le démarrage, là, en collaboration
17 avec la Commission scolaire des Sommets et le
18 Carrefour jeunesse-emploi.

19 Aujourd'hui, ce programme se déploie sur
20 quatre plateaux, notamment dans la MRC du Granit,
21 Memphrémagog et Coaticook. Il s'agit d'un programme
22 exceptionnel, je vous le dis, où on attire les
23 jeunes mères qui ont lâché l'école, qui sont à la
24 maison avec leur enfant, qui ne sont pas en
25 situation de travail, et on les ramène sur les

1 bancs d'école pour travailler les compétences
2 parentales, travailler aussi leur habilités.

3 Et, présentement, ce projet-là, on voit des
4 miracles. Je vous le dis là. On voit des jeunes
5 mères qui, bon, au début, arrivaient, ne
6 s'habillaient pas trop, puis plus ça va, plus
7 l'estime d'elles, plus il y a une reprise en
8 charge, et ça conduit certaines de ces mamans-là -
9 je dis les mères, parce qu'on a eu un père depuis
10 le début du projet - donc on voit plusieurs de ces
11 mères-là qui ont finalement complété des études et
12 même se sont inscrites au collégial.

13 Alors, ça a été des beaux succès, puis ça
14 se décline en trois volets, là : le scolaire,
15 l'entrepreneurial, puis le socioprofessionnel.
16 Donc, il y a une intervenante, aussi, de la DPJ,
17 qui disait qu'elle était en intervention avec une
18 famille, d'une maman qui s'était inscrite à ce
19 programme-là, et avec le soutien intensif, là, les
20 mères qui se réunissent trois fois par semaine,
21 puis qui étaient accompagnées dans toutes les
22 sphères de leur vie, elles ont créé des nouveaux
23 liens puis là, la personne de la DPJ nous disait
24 qu'ils ont pu se retirer de cette famille-là. Donc,
25 ça a été un beau succès.

1 Ça fait que présentement, en Estrie, ce
2 sont quarante (40) mamans puis, indirectement, cent
3 cinq (105) enfants qu'on rejoint par ce genre de
4 programmes-là.

5 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

6 R. En conclusion, on a émis des souhaits. On était...
7 on ne se sentait pas légitimés de formuler des
8 recommandations, compte tenu de notre champ
9 d'action.

10 Alors, il y en a cinq, vous les avez. J'y
11 vais rapidement, mais on se disait que la
12 Protection de la jeunesse... si la Protection de la
13 jeunesse pouvait s'ancrer dans un leadership
14 interministériel permettant d'agir en amont, on
15 pense que ça pourrait être aidant. La
16 responsabilité des enfants ne devrait pas incomber
17 à un seul ministère. Il serait intéressant de
18 prendre appui sur la Stratégie zéro-huit ans - Tout
19 pour nos enfants, qui était vraiment
20 interministérielle.

21 Le deuxième souhait qui nous tient beaucoup
22 à coeur, que ce leadership interministériel-là
23 trouve écho dans chacune des régions du Québec, via
24 des instances de concertation intersectorielles
25 déjà existantes. Ça fait plus de dix (10) ans qu'on

1 travaille dans notre région, il y a des résultats
2 concrets. Alors, créer autre chose, bien, je me
3 dis : peut-être qu'on peut prendre appui au moins
4 pour le... ce qui relève de notre champ
5 d'intervention, au lieu d'essayer de construire
6 toujours des nouvelles choses. C'est long, établir
7 des concertations.

8 Que la direction de la Protection de la
9 jeunesse utilise son pouvoir d'intervention auprès
10 des jeunes de moins de seize (16) ans qui
11 abandonnent l'école, afin que ces derniers
12 réintègrent un contexte éducatif, en collaboration
13 avec les partenaires du milieu. Les partenaires
14 sont, en ce sens, prêts à mettre en place les
15 conditions nécessaires pour faciliter cette
16 réintégration.

17 Nous travaillons déjà bien, tous ensemble,
18 en prévention, au niveau de la réussite éducative,
19 dans le but de créer un filet de sécurité autour
20 des jeunes et de leurs familles. Alors, pourquoi ne
21 pas s'appuyer sur ce modèle pour la protection de
22 nos enfants?

23 Par conséquent, nous souhaitons que le
24 gouvernement fournisse les leviers nécessaires afin
25 d'agir davantage en prévention, davantage en amont,

1 auprès des jeunes et de leurs familles, pour
2 diminuer le nombre d'enfants nécessitant les
3 services de la Protection de la jeunesse.

4 Et enfin, aller à la rencontre des
5 familles, là où elles se trouvent, c'est une
6 stratégie efficace qui permet de rejoindre des
7 familles qu'on ne joint pas facilement. Favoriser
8 une approche de proximité, que ce soit via des
9 travailleurs de proximité ou des projets ancrés
10 dans la communauté, comme nous l'avons fait, en
11 Estrie, avec les projets de littéracie ou avec le
12 programme de scolarisation des jeunes mères. Ça
13 nous semble un gage de réussite. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci pour votre présentation. On va débiter la
16 discussion avec Andrés Fontecilla.

17 Mme ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

18 Bonjour, mesdames, monsieur.

19 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

20 R. Bonjour.

21 Q. **[132]** Bien, tout d'abord, je voudrais vous
22 féliciter, vous remercier pour l'effort des
23 concertations qui perdurent à travers le temps, là.
24 C'est vraiment remarquable, un effort de
25 créativité, de compréhension des enjeux et de la

1 réalité des populations vulnérables. Et en même
2 temps, ce que vous faites, ça exige beaucoup de
3 temps. C'est un travail de concertation, ça exige
4 des personnes qui sont « à temps plein », comme on
5 dit, qui s'adonnent à cette tâche-là. Donc, ça
6 implique du financement.

7 J'aimerais vous entendre parler de votre
8 financement, parce que c'est un enjeu, dans
9 différentes régions du Québec, nous l'avons
10 entendu, en particulier pour les concertations
11 zéro-cinq ans financées par Avenir d'enfants, dont
12 le financement est compromis. Et comment vous
13 faites, là, pour passer à travers dix (10) ans et
14 financer votre fonctionnement, vos actions, et
15 caetera?

16 M. MARTIAL GAUDREAU :

17 R. Oui. Mais, il y a plusieurs années, hein, il faut
18 savoir qu'il y avait une entente, là, avec la
19 Fondation Chagnon et aussi le gouvernement, qui
20 soutenait le financement.

21 Depuis deux mille quatorze (2014), ce
22 financement-là a tombé et on a accès à du nouveau
23 financement, mais qui est fait sur une base
24 annuelle. Alors ça, ça complexifie notre travail,
25 parce que c'est difficile d'avoir une vision à long

1 terme.

2 Présentement, le ministère de l'Éducation
3 finance environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %)
4 de notre projet. Le total, le budget total, chez
5 nous, c'est sept cent mille dollars (700 000 \$).
6 L'autre quinze pour cent (15 %), on va le chercher
7 chez les partenaires, entre autres les maisons
8 d'enseignement, là, des différents ordres, autant
9 au collégial, université, des commissions scolaires
10 et des maisons d'enseignement privé, également.

11 Il faut dire, aussi, que de ce sept cent
12 mille (700 000)-là, il y a quand même deux cent
13 mille (200 000) qu'on redonne pour les projets
14 locaux. Je vous parlais tantôt de la Conciliation
15 études-travail, bien c'est les sommes qu'on remet
16 dans les milieux pour soutenir les agents, disons,
17 de développement dans les régions.

18 Donc, notre budget propre à notre
19 fonctionnement pour payer nos agents, les gens qui
20 font les liaisons, c'est environ cinq cent mille
21 dollars (500 000 \$), là, qu'on a besoin, comme
22 roulement, comme organisme.

23 Q. **[133]** Donc, c'est fondamentalement... vous financez
24 des agents qui se déploient dans les différents
25 milieux, là?

1 R. Nous... bien Josiane, tu peux peut-être prendre le
2 relais.

3 Mme JOSIANE BERGERON :

4 R. Bien en fait, notre modèle de déploiement, de la
5 façon qu'on a toujours fonctionné, ici, en Estrie,
6 c'est qu'on a un alignement stratégique régional
7 avec des grandes priorités d'action et des
8 chantiers régionaux. Ces chantiers-là régionaux
9 sont travaillés de façon régionale, comme madame
10 Bélanger le nommait tantôt, avec des partenaires du
11 milieu, donc j'ai des agents de développement qui
12 soutiennent chacun de ces chantiers-là. Et ensuite,
13 les chantiers se déploient à l'échelle locale, via,
14 également, des agents de liaison et de
15 développement.

16 Donc, on a actuellement, là, trois agents
17 de liaison et de développement, l'équivalent,
18 environ, de deux temps plein...

19 Q. **[134]** Hum, hum.

20 R. ... qui travaillent avec les différentes
21 concertations à l'échelle locale.

22 Q. **[135]** Vous parlez d'un financement annuel. Est-ce
23 que ça a déjà été différent? C'est ça, éminemment,
24 il y a une fragilité certaine. À chaque année, vous
25 devez vous battre pour obtenir les budgets de

1 fonctionnement.

2 Est-ce qu'il y a des perspectives d'avoir
3 un financement triennal ou quinquennal, même pour
4 pouvoir se projeter à plus long terme?

5 M. MARTIAL GAUDREAU :

6 R. Bien, je vous dirais que c'est un souhait, hein,
7 éminemment, et surtout que le décaissement ne se
8 fait pas toujours, non plus, au début de l'année,
9 hein? Il faut... Là, on est chanceux, on vit avec
10 les subsides qui restent un peu d'année en année,
11 mais on est toujours en attente de : quand est-ce
12 qu'il va rentrer, le financement? Ça fait que c'est
13 un enjeu.

14 C'est certain de nous, notre souhait, puis
15 c'est une des recommandations, là, comme madame
16 Bélanger en parlait, ça serait d'avoir une
17 perspective un peu plus long terme et de se dire :
18 bien oui, sur un plan de cinq ans, voici les
19 partenaires, on s'engage, on contribue, le
20 Ministère vient faire sa part, et ça nous permet,
21 là, de conserver ce tissu social là, là, cette
22 toile de protection.

23 Mme JOSIANE BERGERON :

24 R. À l'époque des conférences régionales des élus, on
25 avait ce qu'on appelait des « ententes

1 spécifiques ». Donc nous, là, nos dix (10)
2 premières années, on a vécu sur ces ententes
3 spécifiques-là, donc on avait une perspective dans
4 une première entente de cinq ans, une deuxième
5 entente de cinq ans.

6 Quand il y a eu du « rebougeage » au niveau
7 des structures de l'État, là, on a perdu cette
8 opportunité-là, là, d'avoir des ententes de cette
9 façon-là, et c'est là qu'il y a eu des travaux de
10 faits, là, avec le ministère de l'Éducation pour,
11 notamment, obtenir du financement de leur part.

12 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

13 R. J'oserais ajouter que bâtir des concertations comme
14 on vient de vous en parler, ça demande du temps. Il
15 faut bâtir des relations de confiance avec ces
16 gens-là, il faut avoir une perspective beaucoup
17 plus longue. Bon, on a eu la chance d'en avoir, là,
18 pendant un certain temps, une perspective
19 temporelle plus longue qu'une année pour bâtir ces
20 relations-là, les maintenir, les entretenir, faire
21 en sorte que...

22 Vous savez, quand on est trop à courte vue,
23 ça peut engendrer aussi du cynisme, puis après, il
24 faut travailler fort pour récupérer ça et faire en
25 sorte que les gens acceptent de mettre du temps,

1 parce que créer des concertations comme celle-là,
2 ça demande du temps de beaucoup de monde, mais ça
3 donne des résultats. Mais avant que ça donne des
4 résultats, il faut placer les choses, et quand on
5 place les choses, il n'y a pas de résultats
6 concrets toujours très, très rapidement.

7 Donc, on est pris un petit peu dans cette
8 logique-là, on aimerait ça être capable de se
9 dire : bien, on a un horizon temporel un peu plus
10 long qui nous permet de bien installer les choses
11 puis de dire à nos partenaires : « O.K., on va
12 travailler dans une perspective pluriannuelle, ça
13 serait beaucoup plus confortable pour nous. »

14 Et Josiane en a parlé, là, le personnel,
15 actuellement, de l'équipe du Projet PRÉE, c'est une
16 petite équipe. On fait des merveilles, parce qu'on
17 est bien ancrés dans notre communauté, parce qu'il
18 y a beaucoup d'acteurs qui participent, beaucoup de
19 gens qui contribuent, mais ça reste une petite
20 équipe, puis quand on est fragilisés de devoir
21 négocier, signer des ententes, puis bon, il y a
22 quand même une lourdeur gouvernementale qu'on
23 comprend bien, mais qui reste difficile pour des
24 petites organisations comme celle-là. Et j'insiste
25 à nouveau sur l'importance de l'intersectorialité,

1 puis si on veut que cette intersectorialité-là vive
2 et qu'elle soit un peu organique, bien ça demande
3 un peu de perspective.

4 Q. **[136]** Vous appelez un leadership interministériel
5 national. Est-ce que, pour vous, le financement
6 annuel est un... est la preuve d'un leadership, en
7 cette matière?

8 R. C'est sûr que... Je pense que le financement qu'on
9 a reçu en littéracie, par exemple, c'est un
10 financement quand même substantiel qui nous a
11 permis de faire des choses très intéressantes.
12 Alors, il y a un signe là qu'il y a de l'intérêt,
13 puis je pense que le gouvernement comprend bien ce
14 qu'on est en train de faire dans chacune des
15 régions du Québec, a confié ça, justement, aux
16 instances régionales de concertation.

17 Donc, je pense qu'il y a là une
18 reconnaissance du travail qui est fait sur le
19 terrain. Nous, ce qu'on dit, c'est que ça va
20 peut-être prendre un petit peu plus pour être
21 capable de se projeter un peu plus loin puis de...
22 qu'on soit de... je dirais de... qu'on soit
23 reconnus comme des partenaires, d'une certaine
24 manière. Je comprends qu'on a... Si on nous donne
25 du financement de l'État, on a des comptes à

1 rendre, c'est... on comprend ça, mais être
2 considérés davantage comme des partenaires pour
3 pouvoir tabler, pour pouvoir... qu'on puisse faire
4 partie des solutions.

5 Parce que, parfois, il y a... Bon, il y a
6 toutes sortes de réflexions qui se font, puis c'est
7 correct aussi, mais on en a une expertise de notre
8 terrain, de notre communauté, des besoins qu'on
9 identifie, et ça serait intéressant qu'on puisse
10 prendre en considération notre avis là-dessus, puis
11 de voir comment on peut nous soutenir dans nos
12 efforts, puis voir qu'est-ce qui donne des
13 résultats.

14 Parce qu'on l'a dit, on est basés sur la
15 recherche, c'est très important pour nous, et on a
16 mis beaucoup d'énergie, comme instance régionale,
17 pour soutenir l'évaluation des projets.

18 C'est beau de mettre en place des choses
19 basées sur la recherche, encore faut-il encore
20 évaluer les impacts puis voir : est-ce que ça donne
21 vraiment quelque chose dans notre milieu, avec les
22 conditions dans lesquelles on les a mises en place?

23 Donc, si ça donne des résultats puis qu'on
24 l'évalue, bien on apprécierait être davantage
25 soutenus. Je pense que ça serait aidant pour nos

1 communautés.

2 M. MARTIAL GAUDREAU :

3 R. Puis pour faire un peu du pouce, t'sais,
4 présentement, c'est le ministère de l'Éducation qui
5 donne l'enveloppe, O.K., de façon annuelle. Ce
6 qu'on citait un peu plus tôt, c'était, par exemple
7 avec la Stratégie zéro-huit ans, c'est
8 interministériel. Quand on vous dit qu'on agit en
9 prévention avec les zéro-quatre ans, la première
10 transition scolaire, je pense c'est au ministère de
11 la Famille. Je parlais de Conciliation
12 études-travail tantôt, oups! l'Emploi.

13 T'sais, je pense que ça touche plusieurs
14 ministères, puis il y aurait tout intérêt à avoir
15 une concertation des différents ministères pour
16 dire : « Bien, on croit à ce genre de démarche-là
17 dans nos milieux. » Je pense que c'est un peu ce
18 qu'on vise, puis c'est un peu ce qu'on veut
19 témoigner aujourd'hui, là.

20 Mme JOSIANE BERGERON :

21 R. On peut avoir... Je rajouterais, je renchérisserais
22 juste en disant : on a un peu certains niveaux de
23 reconnaissance à l'échelle régionale. Par exemple,
24 le réseau de la santé est quand même un partenaire
25 financier de notre instance. On travaille aussi à

1 avoir des collaborations au niveau de Service
2 Québec. Mais ce qui serait souhaité, c'est que
3 cette reconnaissance-là, elle soit également au
4 niveau du gouvernement.

5 Q. **[137]** Je vous remercie.

6 M. MARTIAL GAUDREAU :

7 R. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill.

10 Mme LESLEY HILL, commissaire :

11 Q. **[138]** Alors, bienvenue. Ce que j'entends, c'est
12 vraiment un bon coup. Je ne sais pas si c'est un
13 bon coup estrien ou s'il y a des instances comme
14 vous partout au Québec, dans toutes les régions?

15 Mme JOSIANE BERGERON :

16 R. Oui. Bien comme je le nommais un petit peu plus
17 tôt, dans le fond, nous, les instances régionales
18 de concertation en persévérance scolaire et
19 réussite éducative, il y en a dans toutes les
20 régions du Québec, actuellement. Il y en a même
21 dix-neuf (19), parce que dans le Nord-du-Québec,
22 ils sont trois.

23 Q. **[139]** O.K.

24 R. À cause des communautés autochtones. Donc, les plus
25 vieilles instances comme la nôtre existent depuis

1 près de maintenant vingt-cinq (25) ans. On parle du
2 Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et
3 depuis le milieu des années... autour de deux mille
4 cinq (2005), deux mille six (2006), là, sont nées
5 les autres instances régionales de concertation, et
6 on est réunis sur un même réseau national, qui est
7 le Réseau québécois pour la réussite éducative.

8 Q. **[140]** Mais c'est vraiment un bon coup, parce que
9 vous partez des besoins de vos régions...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[141]** ... de vos populations et de données
12 probantes pour tenter de mettre en place des
13 choses, et je vois bon nombre de projets concrets
14 avec des résultats concrets, aussi, j'imagine, pour
15 la population. Qui est présent autour de la table
16 de santé et services sociaux? Je sais que la
17 direction de Santé publique est là, monsieur
18 Poirier a parlé, justement, de la scolarisation...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[142]** ... des jeunes mères comme bonne pratique.
21 Est-ce que la DPJ est là? Est-ce que la direction
22 du Programme jeunesse est présente?

23 M. MARTIAL GAUDREAU :

24 R. Vas-y.

25

1 Mme JOSIANE BERGERON :

2 Q. **[143]** Donc, au niveau de la Table interordres,
3 c'est la direction de Santé publique. Ensuite, au
4 niveau de notre comité élargi, qui est un peu notre
5 comité qui gouverne notre plan d'action du Projet
6 partenaire pour la réussite éducative, on retrouve
7 la direction du programme jeunesse et, toujours la
8 santé publique. Et ensuite de ça, par contre, dans
9 la déclinaison de nos chantiers, par exemple, le
10 chantier de la première transition scolaire, la
11 santé publique est toujours là, mais on a également
12 périnatalité et petite enfance, on a déficience
13 intellectuelle et déficience physique, qui est
14 également autour de la table, là.

15 Je vous dirais que, actuellement, on n'a
16 pas la direction de la Protection de la jeunesse
17 autour d'une de nos instances que nous, on
18 gouverne. Par contre, on va les retrouver, des
19 fois, à l'échelle locale, par contre, dans des
20 concertations locales.

21 Q. **[144]** Donc, je vois que vous inscrivez la réussite
22 éducative dans une perspective de trajectoire
23 développementale dès la petite enfance, puis durant
24 toutes les étapes, toutes les transitions,
25 finalement. On avait Nadia Rousseau, un peu plus

1 tôt dans la journée, aujourd'hui, qui est
2 exceptionnelle, qui nous parlait de la voix des
3 jeunes et l'importance d'adapter les stratégies, en
4 fait, ou permettre aux jeunes d'influencer les
5 stratégies qu'on met en place, qui leur sont
6 destinées, puis elle nous invitait à passer d'une
7 pensée sur la réussite exclusivement académique à
8 une participation, à l'apprentissage, à une hausse
9 de l'engagement de l'enfant ou du jeune dans son
10 propre parcours, et de vraiment s'attarder au
11 bien-être global ou à l'expérience des jeunes dans
12 leur parcours scolaire. Je ne sais pas si vous
13 aviez des commentaires par rapport à ça ou si vous
14 avez adapté ce type d'approche à l'intérieur des
15 projets?

16 M. MARTIAL GAUDREAU :

17 R. Bien, je vais juste faire une pause sur ce que vous
18 dites : on y croit beaucoup. T'sais, la réussite
19 éducative, c'est au-delà de la note en français
20 puis en math. C'est beaucoup dans les stratégies
21 qu'on déploie avec les employeurs.

22 Je regarde, il y a certaines de nos écoles
23 secondaires, présentement, qui sont assises avec
24 les chambres de commerce, les carrefours
25 jeunesse-emploi, oui pour travailler sur : Bien, on

1 va essayer de limiter le nombre d'heures passées au
2 travail pour que l'énergie du jeune, bien, puisse
3 être aussi sur ses études. Mais en même temps, il y
4 a un volet où on travaille l'employabilité, on
5 travaille les compétences. Parce que les
6 employeurs, souvent, nous disent : « Bien, quand on
7 embauche des étudiants, ils sont là sur leur
8 cellulaire, ils sont là à se jaser, ils ne sourient
9 pas trop aux clients. »

10 Qui va nous aider à développer ça? Et on
11 contribue à ça, dans notre déploiement, dans le
12 partenariat. On est à l'écoute de ces choses-là.
13 Mais vous avez raison; la réussite éducative, c'est
14 au-delà des seules notes. Puis, par contre, ce
15 qu'on a pu démontrer, puis on le sait, au niveau du
16 niveau d'analphabétisme, il est assez important
17 chez les adultes, hein, on a vu les études.

18 Q. [145] Hum.

19 R. Un adulte sur deux qui a de la difficulté à avoir
20 une littéracie fonctionnelle. Et c'est aussi à ça,
21 nous, qu'on veut s'attaquer pour faire des citoyens
22 un peu plus engagés. Puis quand qu'on va faire
23 la... on va soutenir des mères à faire lire les
24 enfants, bien oui, on travaille sur la mère, mais
25 on travaille aussi pour briser le cercle puis

1 d'amener nos enfants, élever nos enfants. C'est
2 beaucoup ce qu'on veut faire. Je ne sais pas...

3 Mme JOSIANE BERGERON :

4 R. Bien, je rajouterai par rapport à la voix des
5 jeunes. On a un bel exemple d'un projet dans un
6 milieu qu'on a soutenu financièrement, qui visait à
7 développer le goût de la lecture chez nos jeunes
8 adolescents. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
9 donné la responsabilité à un groupe d'adolescents
10 de consulter leurs amis, leurs collègues scolaires,
11 et de trouver des projets à faire pour développer
12 le goût de la lecture, puis on leur a rendu
13 disponible une petite enveloppe pour leur permettre
14 de développer ces activités-là dans leur milieu.

15 Donc, on a plusieurs projets comme ça qui
16 visent à engager vraiment je vous dirais peut-être
17 un petit peu plus au niveau des adolescents qu'avec
18 des plus petits, là, mais qui cherchent vraiment à
19 engager le jeune, là, dans les projets qui sont mis
20 en place.

21 M. MARTIAL GAUDREAU :

22 R. D'ailleurs, vous voyez nos rubans de la
23 persévérance, hein. C'est la Semaine de la
24 persévérance scolaire, là, c'est cette semaine,
25 puis à l'intérieur de cette semaine-là, cette

1 année, c'était le concours Mon boss c'est le
2 meilleur! On demandait aux jeunes de dire : bien,
3 c'est quoi un bon boss pour un étudiant? Donc, on
4 laisse la place aux jeunes, aussi. Et d'ailleurs,
5 notre lancement est animé. C'est un forum animé par
6 deux jeunes, là, qui sont grands frères, là, le
7 projet des Grands frères, donc un peu vieux avec un
8 plus jeune, c'est eux qui animaient le lancement,
9 aussi. Ça fait qu'on fait... on a ce souci-là,
10 aussi.

11 Q. **[146]** C'est vraiment extraordinaire. Monsieur
12 Poirier parlait, comme vous, de travailleurs de
13 proximité et de l'importance de ne pas perdre je
14 pense que c'est dix-neuf (19) personnes,
15 présentement, en Estrie, qui jouent au rôle-là.
16 Est-ce que vous pouvez nous donner un peu une idée
17 concrète de ce qu'un travailleur de proximité va
18 faire, en ce qui concerne la réussite éducative? Ou
19 comment il rejoint, il accroche les familles à vos
20 projets ou à vos services?

21 Mme JOSIANE BERGERON :

22 R. Bien, c'est sûr que la réussite éducative,
23 d'emblée, souvent, on l'a nommé tantôt, c'est
24 multifactoriel, hein. Donc, qu'on agit sur des
25 déterminants de la réussite éducative, puis un de

1 ces déterminants-là, en fait il y a deux des
2 déterminants qui sont des déterminants plus
3 sociaux, qui sont les ressources du milieu et le
4 quartier de résidence, puis c'est là que les agents
5 de proximité prennent tout leur sens, parce qu'eux,
6 ils sont dans la communauté, là où les familles
7 sont, et ils servent à aller à la rencontre de ces
8 familles-là, d'être à l'écoute de leurs besoins et
9 ensuite de les mettre en lien avec les ressources
10 du milieu, peu importe, quelles qu'elles soient,
11 là, que ce soit de la Maison de la famille, que ça
12 soit peut-être la Maison des jeunes, que ce soit le
13 Réseau de la santé et des services de premières
14 lignes.

15 Donc, ils n'agissent pas nécessairement
16 directement sur... de façon directe sur la réussite
17 éducative, mais ils contribuent à la réussite
18 éducative, parce qu'ils agissent sur des
19 déterminants de la réussite éducative.

20 Ça fait qu'on sait que ces familles-là, si
21 elles sont accompagnées, si elles sont mieux
22 outillées, si elles savent où aller chercher de
23 l'aide, bien c'est un gage de réussite pour la
24 persévérance scolaire de leurs enfants.

25 Donc, c'est un peu de cette façon-là que

1 les agents de proximité, on y croit, nous aussi,
2 puis on croit qu'ils peuvent faire une différence,
3 là, pour les jeunes de l'Estrie et les familles de
4 l'Estrie.

5 Q. [147] Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Super. Ce n'est pas par... pas parce que je suis
8 impolie, c'est parce que c'est beau, ce que vous
9 nous avez remis. Je vous écoutais tout en
10 feuilletant. Tout ça pour dire que vous êtes
11 l'exemple que la concertation, ça se peut. Ça prend
12 du temps, vous l'avez dit, il faut établir la
13 confiance, il faut se connaître, et caetera, mais
14 ça donne des choses extraordinaires. Parce que
15 quand je vois - j'ai oublié Gilles, ne ça sera pas
16 long, mon petit commentaire achève. Merci.

17 T'sais, quand on voit que vous êtes avec le
18 milieu scolaire, la petite enfance, les organismes
19 communautaires Famille... D'ailleurs, c'est ce que
20 je cherchais, parce que je me disais : vous devez
21 forcément être avec les organismes communautaires
22 Famille, le municipal et tout ça, donc ça fait
23 quand même pas mal de monde autour de la table.

24 Puis quand on parle de « filet », bien
25 c'est tout ce monde-là ensemble, alors je voulais

1 vous lever mon chapeau pour votre travail et votre
2 patience, parce que je pense que c'est madame
3 Bélanger qui disait : « Ça prend du temps, prend de
4 la patience. » Bravo.

5 M. MARTIAL GAUDREAU :

6 R. Oui, puis on parlait de budget, tantôt, t'sais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 M. MARTIAL GAUDREAU :

10 R. ... le budget, c'est pour la coordination...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Hum, hum.

13 M. MARTIAL GAUDREAU :

14 R. ... les acteurs, mais tous les gens que vous avez
15 nommés, c'est tous du bénévolat, c'est tous des
16 gens qui...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Tout à fait.

19 M. MARTIAL GAUDREAU :

20 R. ... prennent, qui viennent prendre de leur temps
21 pour animer ça et, après ça, qui ramènent ça dans
22 leur organisation.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Hum.

25

1 M. MARTIAL GAUDREAU :

2 R. Ils l'incluent à la planification stratégique,
3 là...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Tout à fait.

6 M. MARTIAL GAUDREAU :

7 R. ... pour travailler de façon concertée.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Super. Super.

10 Mme JOSIANE BERGERON :

11 R. Au verso de notre rapport annuel, là, vous avez
12 toute la liste des partenaires qui sont sur nos
13 différents chantiers.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Hum. Merci. Alors, vous voyez comment j'étais
16 distraite, j'ai oublié mon ami Gilles Fortin.

17 M. GILLES FORTIN, commissaire :

18 Il n'y a pas de faute, il n'y a pas de faute.

19 Q. **[148]** Écoutez, moi ce qui m'impressionne
20 effectivement aussi dans ça, c'est qu'il y a une
21 multitude de partenaires de différents niveaux.
22 J'ai un peu de difficulté à comprendre comment
23 naissent vos projets. Quand vous parlez, par
24 exemple, des chantiers, c'est des choses qui sont
25 développées de haut vers le bas ou du bas vers le

1 haut?

2 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

3 R. Je commencerais peut-être par... Quand on a établi
4 notre alignement stratégique ou... En fait, on
5 avait un premier plan d'action, dix (10) ans...

6 Q. **[149]** O.K.

7 R. ... qu'on a décliné en une première période de cinq
8 ans, une deuxième période de cinq ans. Et quand le
9 dix (10) ans a été terminé, on s'est donné une...
10 on a fait un exercice de planification stratégique
11 qu'on a appelé plutôt « un alignement », parce
12 qu'il se voulait transitoire, mais on a consulté
13 très largement nos partenaires, là, partout sur le
14 territoire, on a convié les gens à une réflexion en
15 profondeur sur : voici le bilan dix (10) ans,
16 qu'est-ce qu'on a réussi à faire, on a nos taux de
17 diplomation, et bon, se sont améliorés, les taux de
18 décrochage ont diminué. Mais il y en a encore trop
19 de jeunes qui quittent l'école sans avoir obtenu
20 une qualification.

21 D'ailleurs, j'entendais une statistique :
22 on dit que dans l'Enquête de la santé publique,
23 trente pour cent (30 %) des parents de l'Estrie
24 estiment que leurs jeunes peuvent... sont en mesure
25 de réussir sans un diplôme de secondaire V. Vous

1 comprenez qu'on est extrêmement préoccupés, surtout
2 dans le contexte de plein emploi, actuellement.
3 Alors une de nos actions des Journées de la
4 persévérance scolaire visent à sensibiliser les
5 employeurs, mais aussi les parents et les jeunes à
6 l'importance. Bref, c'est une petite parenthèse.

7 Mais tout ça pour dire qu'on a consulté
8 très largement les gens. Ce n'est pas nous qui
9 avons décidé : voici, ce seront nos priorités; on
10 les a fait émerger puis ensuite, bien, on regarde
11 comment on les travaille, là.

12 Je te laisserais peut-être poursuivre,
13 Josiane ou Martial?

14 M. MARTIAL GAUDREAU :

15 R. Bien, puis la base actuelle, on travaille beaucoup
16 aussi avec la Santé publique, là, où est-ce qu'on a
17 des enquêtes, aussi, auxquelles on participe puis
18 on contribue, pour aller justement se chercher un
19 portrait diagnostic des zones de vulnérabilité,
20 puis après ça, on va travailler avec les gens en se
21 disant : « Bien, on a ces zones-là, comment on
22 pourrait travailler avec vous pour améliorer le
23 portrait, finalement? »

24 Mme JOSIANE BERGERON :

25 R. Donc, quand on a fait cet alignement stratégique

1 là, nous, on s'est... avec la Santé publique, on a
2 réalisé des portraits de la réussite éducative dans
3 nos sept territoires, dans nos sept MRC, et on a
4 organisé des consultations locales dans nos sept
5 territoires. Ça fait qu'on a rencontré près de cent
6 cinquante (150) acteurs terrain, dans lesquelles on
7 a eu des discussions avec eux, puis eux on
8 identifié des priorités pour leur territoire, et en
9 fonction des priorités qui étaient communes dans
10 plusieurs territoires, c'est là qu'on s'est dit : «
11 Bien, on va agir ensemble, régionalement, sur ces
12 priorités-là.

13 Donc, de là est venu, entre autres, le
14 chantier sur la première transition scolaire. Ce
15 n'était pas un chantier sur lequel on avait
16 travaillé dans les dix (10) années précédentes,
17 donc si je prends l'exemple de celui-là, on a
18 décidé de travailler sur ça, on s'est dit : « O.K.,
19 bon, concrètement, où est-ce que ça serait une
20 plus-value pour moi, instance régionale, d'agir sur
21 la transition scolaire? »

22 Donc là, on est vraiment retournés sonder
23 nos partenaires, mais d'une façon beaucoup plus
24 précise sur : qu'est-ce que vous faites, déjà, dans
25 les milieux? C'est quoi, les contraintes que vous

1 rencontrez? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour
2 améliorer la première transition scolaire? Donc, on
3 a consulté nos directions d'écoles primaires de nos
4 quatre commissions scolaires, les directions des
5 centres de la petite enfance, les regroupements
6 locaux de partenaires en petite enfance, les
7 organismes communautaires Famille et différents
8 programmes du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, et à partir
9 de ça, on a identifié certains constats. Et là, on
10 a réuni un petit groupe de travail intersectoriel,
11 qui était composé d'une dizaine de partenaires,
12 pour venir ressortir des facteurs qui facilitaient
13 ou qui contraignaient la première transition
14 scolaire, et identifier là où il était plus
15 judicieux d'agir.

16 Et c'est là qu'est venu, entre autres, le
17 premier flag de : O.K., on ne parle pas de la même
18 affaire quand on parle de « la première transition
19 scolaire », donc c'est là qu'est venue l'idée de ce
20 doter d'un guide, d'un outil commun, et de faire en
21 sorte de transmettre cet outil-là commun-là dans
22 les différents milieux, et de mettre sur pied un
23 Comité régional intersectoriel au regard de la
24 première transition scolaire.

25 Donc, derrière notre rapport annuel, vous

1 avez la liste de tous les gens qui sont impliqués
2 sur ce comité-là, et ce comité-là est un lieu où
3 est-ce qu'on échange de l'information dans le cadre
4 de la première transition scolaire. Mais pour
5 vraiment être en lien avec le terrain, dans le
6 cadre de ce chantier-là, mon agent de
7 développement, qui a le chantier de la transition
8 scolaire, s'est associé avec des concertations déjà
9 existantes dans chacun des territoires, qui
10 adressaient des fois la transition scolaire, des
11 fois pas encore la transition scolaire, et avec
12 eux, il a travaillé à mettre sur pied un atelier où
13 est-ce qu'on est venus présenter le guide, et
14 ensuite, on s'accroche là où les gens sont rendus.

15 Donc, je vous dirais qu'on est partis
16 vraiment des besoins communs à plus d'un
17 territoire, une grande priorité régionale, ensuite
18 on est redescendus aller consulter encore plus
19 chacun des partenaires sur cet enjeu-là, pour
20 savoir où il était judicieux pour nous d'agir, et
21 ensuite, on agit, on travaille directement avec les
22 acteurs terrain à cet effet-là.

23 Q. **[150]** Ce qui veut dire que, finalement, ce n'est
24 pas appliqué avec la même intensité partout; ça
25 varie en fonction des besoins locaux?

1 R. Je vous dirais, ça varie en fonction des besoins...

2 Q. **[151]** Ou que vous avez identifiés à travers votre
3 pyramide?

4 R. Dans le cadre du chantier en transition scolaire,
5 c'est un chantier, par contre, qui se déploie quand
6 même dans les sept territoires...

7 Q. **[152]** O.K.

8 R. ... mais à une intensité différente, dépendamment
9 si les partenaires ont priorisé cet enjeu-là comme
10 étant prioritaire.

11 Q. **[153]** Si je comprends bien, actuellement, vous êtes
12 en train de faire le même travail auprès des
13 familles, par le biais des familles. Mobiliser les
14 familles, on sait que ça a de l'importance, c'est
15 ce que vous disiez, sur la permanence scolaire.

16 Actuellement, c'est une des cibles que vous
17 travaillez, ça, de sensibiliser les familles à
18 l'importance de la scolarisation versus...

19 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

20 R. C'est-à-dire que...

21 Q. **[154]** ... le travail?

22 R. Travailler, on ne travaille pas directement avec
23 les familles, parce que ce n'est pas notre... Mais
24 évidemment, les familles sont là.

25 Q. **[155]** Hum, hum.

1 R. Par exemple, dans les exemples qu'on vous a donnés
2 dans le chantier sur la littéracie, ça nous permet
3 d'aller rejoindre les familles, parce qu'on
4 l'aborde avec des intervenants terrain qui nous
5 disent :

6 « Bien, voici, il y a des enjeux
7 autour de la sécurité alimentaire,
8 bien parfait, servons-nous-en comme un
9 levier puis voyons comment on peut
10 intervenir sécurité alimentaire et
11 littéracie puis faire en sorte que là,
12 on attache des familles, on va les
13 rejoindre, ces familles-là. »

14 Donc, on n'y va pas directement. Ce que je
15 vous parlais tantôt, de la sensibilisation qu'on
16 essaie de faire...

17 Q. **[156]** Hum, hum.

18 R. ... elle est plus large, elle est plus de nature
19 publique, je dirais. Donc, dans le cadre des
20 Journées de la persévérance scolaire...

21 Q. **[157]** Hum, hum.

22 R. ... c'est une belle occasion pour nous de
23 sensibiliser les employeurs à l'importance de
24 soutenir la réussite et la persévérance scolaire
25 des jeunes, de faire en sorte de les encourager, de

1 s'intéresser à leurs études, et de ne surtout pas
2 les embaucher trop vite, ou s'ils les embauchent,
3 de les garder aussi à l'école pour qu'ils
4 obtiennent un premier diplôme de secondaire V.
5 C'est absolument essentiel, mais c'est loin d'être
6 suffisant. Ça prend un diplôme qualifiant, que ce
7 soit un DEP, un DEC, un bac, peu importe, mais il
8 faut les amener plus loin.

9 Donc, il faut qu'on travaille main dans la
10 main avec les employeurs, aussi. Et donc, cette
11 sensibilisation-là, c'est plus, comme je vous
12 disais, de nature message public, là, qu'on essaie
13 de porter collectivement.

14 Q. **[158]** Face à cette problématique.

15 R. Oui.

16 M. MARTIAL GAUDREAU :

17 R. Puis au fil des quinze (15) années, on a aussi
18 développé...

19 Q. **[159]** Oui.

20 R. ... une panoplie d'outils, hein, qu'on a remis aux
21 familles, justement pour les aider, à les soutenir,
22 puis qu'on a déposés dans les bibliothèques, par
23 exemple, qu'on a déposés aussi dans les écoles,
24 partage avec les directions d'écoles qui
25 fournissaient aux parents, là, entre autres comment

1 développer le goût de la littéracie chez les
2 jeunes. Donc, on travaille aussi de ce côté-là.

3 Mme JOSIANE BERGERON :

4 R. On a une plate-forme web, parentestrie.com, qui est
5 une plate-forme où on donne de l'information
6 également aux parents.

7 Mais juste peut-être pour compléter mes
8 collègues, les IRC, on s'est doté d'un cadre de
9 référence commun. Donc, les projets PRÉE du Québec,
10 on agit tous un peu de la même façon, là. On est là
11 pour faire de la mobilisation des acteurs qui
12 agissent auprès des jeunes et des familles par de
13 la sensibilisation, par de l'accompagnement, par du
14 transfert de connaissances et en évaluant également
15 les actions qu'on pose sur le terrain.

16 Q. **[160]** Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On poursuit avec André Lebon.

19 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

20 Q. **[161]** Plusieurs petites questions. Quand vous
21 faites référence aux dix (10) années, là, où
22 c'était plus les enjeux sur période de cinq ans,
23 c'était avec le projet Réunir Réussir, j'imagine?

24 M. MARTIAL GAUDREAU :

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[162]** Juste pour...

2 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

3 R. Est arrivé en cours de route, en fait.

4 Mme JOSIANE BERGERON :

5 R. Oui.

6 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

7 R. Parce qu'on avait commencé avant ça.

8 Q. **[163]** Oui, les IRC. Mais je veux juste dire que,
9 pour le bénéfice de mes collègues, c'est parce
10 qu'on a rencontré le ministère Famille. Réunir
11 Réussir, c'était un des trois fonds gouvernementaux
12 Fondation Gagnon gouvernement, il portait sur la
13 réussite éducative, il y avait Avenir d'enfants sur
14 le développement de la mobilisation zéro-cinq ans,
15 puis il y avait...

16 R. Québec en Forme.

17 Q. **[164]** ... Québec en Forme sur les saines habitudes
18 de vie.

19 R. Oui.

20 Q. **[165]** J'attire votre attention, parce que le
21 ministère de la Famille était ici. Avec la fin
22 d'Avenir d'enfants, le ministère de la Famille se
23 retrouve avec un enjeu de : comment on va assurer
24 la pérennité?

25 Là, ce que je comprends de la pérennité de

1 ce qui avait été développé avec plus de
2 perspective, dans le temps, c'est que là, à
3 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), vous êtes
4 soutenus par le ministère de l'Éducation...

5 M. MARTIAL GAUDREAU :

6 R. Oui.

7 Q. **[166]** ... si je retiens bien? C'est vrai pour tous
8 les autres territoires?

9 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

10 R. Ça dépend de leur budget, mais il y a une part
11 équivalente à celle qu'on a ici qui leur est
12 attribuée. Est-ce qu'elle correspond à
13 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de leur budget?
14 Je ne sais pas.

15 Q. **[167]** Ah, c'est un fixe?

16 Mme JOSIANE BERGERON :

17 R. Bien, il y a des critères, là. En fait, il y a une
18 enveloppe globale qui est dédiée aux IRC sur la
19 persévérance scolaire et la réussite éducative, on
20 est dans un programme de soutien aux partenaires...

21 Q. **[168]** O.K.

22 R. ... du ministère de l'Éducation. Ensuite, cette
23 enveloppe-là, elle est distribuée entre les
24 dix-sept (17) IRC selon différents critères que le
25 ministère de l'Éducation s'est doté.

1 M. MARTIAL GAUDREAU :

2 R. Puis...

3 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

4 R. Bien, dans les partenaires qui s'ajoutent, il y a,
5 dans certaines régions, Le Phare a mis de l'argent
6 aussi, ce qui n'est pas le cas dans l'Estrie, là,
7 ça ne s'est pas produit comme ça, mais... Donc, ça
8 dépend des partenaires qui en ajoutent ou pas
9 aussi, là.

10 M. MARTIAL GAUDREAU :

11 R. Parce que ce qu'on n'a pas dit, tout à l'heure,
12 c'est qu'on a des idées d'actions encore pour un
13 trois cent mille (300 000) de plus, c'est juste
14 qu'on n'a pas nécessairement les partenaires
15 depuis.

16 Q. **[169]** Bon. Je vois deux inconvénients. Je veux
17 dire, la chimie autour du financement est à vitesse
18 variable puis demande des discussions, et sur une
19 base annuelle, hein?

20 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

21 R. Oui.

22 Q. **[170]** Ça fait que c'est que comme deux contraintes,
23 là, qui, comme vous dites, ne favorisent pas
24 forcément la perspective, là, ça vous...

25 R. Exact.

1 Q. [171] ... limite un peu. Alors, je nous dis ça,
2 parce que dans la réponse... Parce qu'on a invité
3 le ministère de la Famille à nous répondre avant la
4 fin de la Commission sur la pérennisation du même
5 enjeu de mobilisation qui s'est avéré un succès
6 chez Avenir d'enfants, puis s'ils font une réponse
7 un peu semblable, c'est-à-dire morceler par année
8 ou...

9 Il faudrait rester à attentifs, là. Il y a
10 des inconvénients. Vous nous soulignez les bons
11 coups, mais vous nous soulignez aussi les
12 inconvénients. Ça fait que j'entends ça.

13 M. MARTIAL GAUDREAU :

14 R. Oui.

15 Q. [172] Sur une échelle De un à dix (10), là, puis ça
16 va peut-être être difficile, là, par rapport à vos
17 intentions ou votre potentiel d'action entre
18 l'ancienne formule puis la nouvelle formule, vous
19 êtes à quatre-vingts pour cent (80 %) de votre
20 potentiel? Vous êtes à soixante pour cent (60 %) de
21 votre potentiel?

22 Autrement dit, si on vous nourrissait
23 différemment, quelle serait la valeur ajoutée?
24 Mettons un financement meilleur assuré, vous
25 pourriez accroître tout ce potentiel-là ou pas?

1 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

2 R. Bien, Josiane a... est évidemment beaucoup plus
3 près de toutes les opérations, elle a une
4 connaissance beaucoup plus fine, mais je vous
5 dirais, à plus haut vol, parce que je ne suis pas
6 là dans le quotidien...

7 Q. **[173]** Oui.

8 R. ... j'ai aussi un autre emploi qui m'occupe
9 passablement. Mais c'est sûr que si on en avait un
10 petit peu plus, puis si on était capable d'avoir
11 une perspective plus longue, moi je pense qu'on
12 pourrait aller plus loin.

13 Il y a des choses qu'on n'est pas en mesure
14 de faire, en ce moment, comme toute la question de
15 la valorisation des différents parcours scolaires.
16 Il y a des parcours qui sont peu connus, qui ne
17 sont pas beaucoup reconnus, non plus. Comment on
18 fait mieux connaître auprès des entreprises, entre
19 autres, ces différents parcours-là? Comment on les
20 valorise davantage?

21 Bien, ce chantier-là, il peine à démarrer,
22 là, parce que... puis il faisait partie des
23 priorités qu'on s'était données collectivement dans
24 notre région. Donc, il y en a sans doute d'autres,
25 là, mais c'est sûr que c'est difficile de chiffrer.

1 Moi, je dirais qu'on est au trois quarts, peut-être
2 de notre potentiel, mais...

3 M. MARTIAL GAUDREAU :

4 R. Puis si je peux comparer aux dix (10) premières
5 années où on avait...

6 Q. **[174]** Oui. Oui.

7 R. ... un financement, quand même, qui était plus
8 récurrent...

9 Q. **[175]** Oui.

10 R. C'est sûr que ça donne une stabilité puis un
11 engagement des gens.

12 Q. **[176]** Hum.

13 R. Mais c'est sûr que depuis les dernières années, à
14 partir du moment où, bon, le réseau a été fragilisé
15 pour toutes sortes de raison, et aussi le fait que,
16 bien, on est à courte vue, bien c'est difficile
17 d'avoir des actions moyen et long terme, hein? On
18 est toujours à, bien, à la petite semaine.

19 Ça fait que c'est sûr que moi aussi, là, à
20 soixante (60 %), soixante-quinze pour cent (75 %)
21 maximum, là, de notre potentiel, présentement.

22 Mme JOSIANE BERGERON :

23 R. Puis je rajouterais que t'sais, oui, Réunir
24 Réussir, ça a ralenti un peu notre erre d'aller
25 quand l'entente s'est terminée, mais pour nous, on

1 a aussi vécu toute la fin de certains financements
2 régionaux, comme je nommais tantôt...

3 Q. **[177]** Oui.

4 R. ... avec l'abolition des conférences régionales des
5 élus et les forums jeunesse. Nous, à l'époque, là,
6 la CRÉ et le Forum jeunesse représentaient le deux
7 cinquième de notre enveloppe de financement, qu'on
8 a perdu presque au moment, même moment que Réunir
9 Réussir. Donc, ces leviers-là régionaux aussi, on
10 les a également perdus au-delà des ententes
11 gouvernementales.

12 Q. **[178]** Vous faites bien de le souligner, je suis
13 content que vous le fassiez, d'ailleurs. Question
14 rapide pour me faire plaisir, est-ce que vous
15 saviez que le ministère de la Famille a une mission
16 de concertation interministérielle? Est-ce que vous
17 avez déjà été interpellés en soutien ou en
18 questionnement autour de votre réussite?

19 R. Bien, t'sais...

20 Q. **[179]** Votre réponse. Moi, pour les gens qui sont à
21 la TV qui ne vous ont pas vue, le non-verbal
22 faisait foi de tout.

23 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

24 R. Bien, je...

25

1 Mme JOSIANE BERGERON :

2 R. Non, mais...

3 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

4 R. ... je regarde Josiane, parce que moi, je n'ai pas
5 vu ça, mais ça ne veut dire pas dire...

6 M. MARTIAL GAUDREAU :

7 R. Non.

8 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

9 R. ... que ça ne s'est pas fait, là.

10 Mme JOSIANE BERGERON :

11 R. Nous, le ministère de la Famille est quand même
12 présent sur certaines de nos... sur certains de nos
13 chantiers, là, notre chantier en transition
14 scolaire, ils sont autour de la table, ils font
15 partie... et autour de la Table interordres
16 également, ils font partie des ministères qui sont
17 là, et je sais qu'ils ont, derrière la Stratégie
18 zéro-huit ans entre autres, là, ils sont ceux,
19 aussi, qui orchestrent cette espèce de
20 collaboration-là avec le réseau du ministère de
21 l'Éducation et le ministère de la Santé, là.

22 Donc, je crois qu'elle est à ce niveau-là,
23 aussi, leur responsabilité de mobilisation
24 interministérielle.

25 Q. [180] Il manquait peut-être un bout de phrase quand

1 il nous ont dit ça, il manquait peut-être : dans la
2 Stratégie zéro-huit ans...

3 R. Oui, entre autres.

4 Q. **[181]** ... ils ont un rôle de. Parce que vous nous
5 avez parlé d'un intérêt de mettre les choses
6 interministérielles, et nous, depuis le début, on
7 se pose la question, étant donné qu'on veut agir en
8 amont plus efficacement et que ça met en cause plus
9 qu'un joueur puis que la Protection de la jeunesse,
10 ce n'est pas juste une affaire de la Protection de
11 la jeunesse puis l'amont est important, bien on
12 réfléchit aux mécanismes interministériels, comment
13 est-ce qu'on pourrait consolider et assurer que
14 cette intersectorialité-là, ça fonctionne?

15 Et ça se vit au quotidien avec un porteur
16 de ballon efficace, et je voulais juste voir si,
17 dans vos visages épanouis, il y avait de la place
18 pour le ministère de la Famille.

19 M. MARTIAL GAUDREAU :

20 R. Oui.

21 Q. **[182]** Merci.

22 Mme JOSIANE BERGERON :

23 R. Mais tout à fait, oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Les caméras étaient sur mon vice-président, c'est

1 bien. Alors, l'heure que nous avons ensemble est
2 vite passée. Merci encore pour votre présence,
3 merci pour votre contribution, puis on peut juste
4 vous dire : continuez.

5 Mme JOSIANE BERGERON :

6 R. Merci.

7 Mme MARIE-FRANCE BÉLANGER :

8 R. Merci beaucoup.

9 M. MARTIAL GAUDREAU :

10 R. Merci de faire cette commission-là, c'est
11 important.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonne fin de journée. Merci infiniment.

14 Alors, pendant que nos témoins vont se
15 déplacer, nous allons décréter le huis clos qui
16 concerne le prochain témoin. Donc, en fonction des
17 articles 26 à 30 de nos Règles de fonctionnement,
18 de procédures et de conduite, nous avons le pouvoir
19 d'ordonner des audiences à huis clos, et la
20 transcription des notes sténographiques caviardées
21 sera disponible sur le site de la Commission.

22 Alors, nous ordonnons la tenue de huis clos
23 de l'audience de témoin HC-27, prévue pour le vingt
24 (20) février, seize heures vingt (16 h 20). Alors,
25 je rappelle à quiconque interdiction de divulguer

1 quelque information sur l'identité ou le témoignage
2 du prochain témoin. Merci beaucoup. Alors, dix (10)
3 minutes de pause, le temps d'installer le prochain
4 témoin.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7

8 (Voir cahier huis clos)

9

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **JEAN LAROSE**, et **DIANE BEAUCHAMP**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **JEAN LAROSE**

18

19

20

21

22

23

24 **DIANE BEAUCHAMP**

25